



Secrétariat Général

Direction générale des
ressources humaines

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Sous-direction du recrutement

Concours du second degré – Rapport de jury

Session 2013

AGREGATION EXTERNE

Section HISTOIRE

**Rapport de jury présenté par : Michel CASSAN
Président de jury**

**Les rapports des jurys des concours sont établis sous la responsabilité des
présidents de jury**

Rapport du concours de l'Agrégation externe d'histoire. Session de 2013¹

La session 2013 a enregistré une nouvelle et forte augmentation du nombre des inscrits et des présents aux quatre épreuves d'admission par rapport aux deux années précédentes. En 2012, il y avait eu 1692 inscrits et 520 candidats ; en 2013, il y eut 1937 inscrits et 748 candidats aux quatre épreuves. 198 furent déclarés admissibles. 7 candidats ont abandonné le concours, malgré les encouragements des membres du jury et des étudiants appariteurs qui ont déploré cette attitude.

Du bilan statistique du concours établi par le secrétaire général Daniel Henri, quatre points sont à souligner :

- un seuil d'admissibilité à 8/20 identique à celui de 2012 et un nombre de copies ayant obtenu cette note minimale fluctuant entre 167 (première dissertation d'histoire), 206 (seconde dissertation d'histoire et composition de géographie), 236 (explication de texte) ;
- une moyenne des admissibles se situant autour de 10/20 pour les quatre épreuves et très largement supérieure à la moyenne des candidats présents ;
- une moyenne d'admission comprise entre 10.5 et 11.5/20 alors que la moyenne des présents est inférieure d'environ deux points ;
- une érosion de la place des femmes dans le concours. La tendance avait été relevée en 2012. Les femmes représentaient 47.2% des inscrits ; 40% des admissibles, 41.5% des admis et quatre d'entre elles figuraient dans les dix premiers. En 2013, elles représentent 46% des inscrits ; 40% des admissibles et 33% des admis ; il y a une femme parmi les dix premiers.

Du déroulement du concours, le jury retient une fois encore le lot important de déceptions chez des candidats admissibles et quelque peu démunis lors des épreuves d'admission. Il convient de rappeler qu'un entraînement aux exercices oraux doit être effectué tout au long de l'année et être conçu comme un volet de la préparation des épreuves d'admissibilité. Il est donc vivement recommandé de ne point attendre la publication des résultats d'écrit pour débuter la préparation des exercices oraux. Certes, l'entreprise est difficile et elle semble le devenir de plus en plus pour les candidats et les enseignants chercheurs les préparant à ce concours. Ils sont souvent obligés de composer avec des volumes horaires limités et tendanciellement orientés à la baisse. Ainsi, le remarquable effectif de lauréats des académies de Paris-Versailles-Créteil et Lyon doit probablement autant aux mérites des étudiants qu'aux moyens que leurs universités affectent à leur préparation. Il y a là une synergie bénéfique pour les candidats, le corps des agrégés et le concours qui demeure de très haut niveau scientifique sans faire litière des obligatoires compétences pédagogiques nécessaires à la transmission maîtrisée de savoirs, de notions et de concepts problématisés. L'exercice est délicat sans être inaccessible comme l'attestent les leçons et les exposés de belle facture présentés par de nombreux candidats. D'ailleurs, toutes les commissions du jury ont pu attribuer à plusieurs reprises, des notes égales ou supérieures à 16 sur 20.

Comme chaque année, le jury a organisé une réception des candidats ajournés à l'issue des épreuves écrites. Ils sont venus en grand nombre et ont pu bénéficier de commentaires et d'éclairages détaillés et précieux sur leurs copies. De même, à l'issue de la proclamation des résultats d'admission en Sorbonne, les candidats ont été reçus par le jury qui a prodigué conseils, encouragements ou félicitations.

¹ Par Michel CASSAN, Président du jury de l'Agrégation externe d'histoire, professeur d'histoire moderne à l'université de Poitiers.

La session des épreuves orales est la séquence la plus visible d'un concours qui, tout au long de l'année, mobilise de nombreux acteurs et repose sur une disponibilité et une générosité de chaque participant qu'il me plaît de saluer. Sans l'engagement de chacun, qu'il soit fonctionnaire, vacataire, enseignant chercheur, conservateur de bibliothèque, directeur de bibliothèque, agent administratif, appariteur, magasinier, le concours ne pourrait pas se dérouler dans des conditions satisfaisantes.

Le jury peut compter sur la sous-direction du recrutement des personnels enseignants, le service inter-académique des examens et concours de l'Ile-de-France, le rectorat de Paris et la chancellerie des Universités, l'Institut de Géographie, les bibliothèques de la Sorbonne, Sainte-Barbe, Sainte-Geneviève, Lavisser, Serpente, la bibliothèque de l'ENS-Ulm. Le lycée Louis-le-Grand qui héberge les réunions du jury et la session d'admission de la mi-juin au début du mois de juillet offre de bonnes conditions de travail. Ainsi, le jury peut travailler dans le climat de sérénité nécessaire à l'accomplissement de sa tâche qu'il a remplie dans le strict respect des règles qui fonde la valeur de toute discipline scientifique.

Composition du jury

Le jury, présidé par M. Michel Cassan, professeur d'histoire moderne à l'université de Poitiers était composé de :

Vice-présidents

Histoire : M. Yves Poncelet (Inspecteur général de l'Education nationale), M. Christophe Chandezon (Montpellier 3), Jean-Louis Gaulin (Lyon 2),

Géographie : M. Guy Baudelle (Rennes 2), Pascal Marty (La Rochelle)

Secrétaire général : M. Daniel Henri (CPGE, Paris)

Autres membres du jury d'oral

Histoire ancienne : M. Pierre Cosme (Rouen), Mme Christel Müller (Paris Ouest Nanterre la Défense), M. Eric Perrin-Saminadayar (Montpellier 3), M. Nicolas Tran (Poitiers)

Histoire médiévale : M. Thierry Dutour (Paris-Sorbonne), Mme Frédérique Lachaud (Metz-Lorraine), M. Gabriel Martinez-Gros (Paris Ouest Nanterre la Défense), M. Bertrand Schnerb (Lille 3)

Histoire moderne : M. Reynald Abad (Paris-Sorbonne), M. Pierre-Yves Beaurepaire (Nice), M. Michel Bertrand (Toulouse 2), M. Pierre Ragon (Paris Ouest Nanterre la Défense)

Histoire contemporaine : M. Philippe Chassaigne (Bordeaux 3), Mme Michèle Dechenoix (CPGE, Paris), Mme Sophie Dulucq (Toulouse 2), M. Xavier Huetz de Lempis (Nice).

Géographie : Mme Valérie Batal (CPGE, Versailles), Mme Christine Bouisset (Pau), Mme Sophie Didier (Paris nord), Mme Anne Fremont-Vanacore (CPGE, Versailles), M. Bernard Fritsch (Nantes), Mme Anne-Lise Humain-Lamoure (Paris est-Créteil), M. Alain Joyeux (CPGE Montpellier)

La correction des épreuves d'admissibilité a été également assurée par :

Histoire ancienne : Mmes et MM. Nadine Bernard (Rouen), Richard Bouchon (Lyon), Sophie Bouffier (Aix-Marseille), Laurent Capdetrey (Bordeaux 3), Christophe Feyel (Nancy-Lorraine), Pierre Frohlich (Bordeaux 3), Adeline Grand-Clément (Toulouse 2), Karine Karila-Cohen (Rennes), Nicolas Kyriakidis (Paris 8), Emmanuel Nantet (Le Mans), Antoine Pierrot (Montpellier 3), Francis Prost (Paris-Panthéon-Sorbonne) Sylvie Rougier-Blanc (Toulouse 2), Marie-Joséphine Werlings (Paris Ouest Nanterre la Défense)

Histoire moderne : Mmes et MM. Arnaud Bartolomei (Nice), Laurent Brassart (Lille 3), François Brizay (Angers), Tatiana Debaggi-Baranova (Paris-Sorbonne), Bertrand Haan (Paris-Sorbonne), Pierre-Yves Lacour (Montpellier 3), Caroline Le Mao (Bordeaux 3), Philippe Meyzie (Bordeaux 3), Vincent Meyzie (Paris Ouest Nanterre la Défense), Gilles Montegre (Grenoble 2), Benoit Musset (Le Mans), Eric Schnakenbourg (Nantes), Mélanie Traversier (Lille 3), Maryvonne Vonach (CPGE, Strasbourg)

Histoire contemporaine : Mmes et MM. Guillaume Bourel (CPGE, Créteil), Noëlline Castagnez (Orléans), Olivier Coquard (CPGE, Paris), Sébastien Cote (CPGE, Montpellier),

Eric Debruyn (Lycée Faidherbe, Lille), Anaïs Fléchet (Versailles-Saint-Quentin), Charles-Edouard Harang (CPGE, Le Havre), Jean Hubac (inspecteur pédagogique régional, Rouen), Claire Laux (Bordeaux 3), Pierre Martin (CPGE, Lyon), Charles-François Mathis (Paris-Sorbonne), Raphaël Müller (Ministère de l'Education nationale), Catherine Valenti (Toulouse 2), Géraldine Vaughan (Rouen).

Géographie : Mmes et MM. Luc Berger (CPGE, Rennes), Pascal Clerc (Lyon 1), Solène Gaudin (Rennes 2), François Guyon (CPGE, Strasbourg), Eric Janin (CPGE, Versailles), Benoît Montabone (Rennes 2), Marianne Morange (Paris 7-Diderot), Frank Paris (CPGE, Marseille), Patrick Pigeon (Chambéry), Monique Poulot –Paris Ouest Nanterre la Défense), Pierre Schill (Lycée J. Ferry, Montpellier).

Auraient participé à correction de l'épreuve d'histoire médiévale : Mmes et MM. Véronique Beaulande (Reims), Sylvie Bepoix (Besançon), Germain Butaud (Nice), Damien Carraz (Clermont-Ferrand), Nicolas Carrier (Lyon 3), Fabien Faugeron (Paris-Sorbonne), Alexis Grelois (Rouen), Paul Payan (Avignon), Jean-Baptiste Santamaria (Lille 3), Valérie Serdon-Provost (Nancy-Lorraine), Romain Telliez (Paris-Sorbonne), Valérie Toureille (Cergy-Pontoise), Pascal Vuillemin (Besançon).

Première dissertation : histoire ancienne

Durée : 7 heures

Sujet : L'expérience du départ en Grèce ancienne (bassin méditerranéen, mer Noire et Égypte incluses, jusqu'à l'Indus, du VIII^e siècle à la fin du III^e siècle avant J.-C.

par Christel MULLER² et Éric PERRIN-SAMINADAYAR³

1. Difficultés rencontrées par les candidats

Le jury a eu plaisir à lire de bonnes dissertations mais parce qu'un corrigé est aussi fait pour aider les futurs agrégatifs à progresser, les auteurs de ces lignes souhaitent, avant de proposer une analyse et un plan, attirer l'attention sur un certain nombre de fautes ou d'erreurs qui ne devraient pas pouvoir se rencontrer sous la plume de candidats à l'agrégation externe d'histoire.

Questions de forme

La première série de fautes est d'ordre formel et montre, cette année plus que l'année précédente, des difficultés de maniement dans la syntaxe qui ne laissent pas d'inquiéter. On trouve ainsi des phrases phonétiques telles « *c'est constructions vont ainsi reproduire ce que les Grecs connaissent* », des accords verbaux au lieu d'accords nominaux (du type « *les forcent* grecques en Méditerranée* ») ou des interrogations indirectes excessivement mal maîtrisées : il convient de rappeler, encore et toujours, que le style indirect n'admet ni inversion du sujet, ni point d'interrogation ; on ne dit pas : « *On se demandera comment les Grecs ont-ils perçu l'expérience du départ ?* », mais « *On se demandera comment les Grecs ont perçu l'expérience du départ* ». Le futur, immédiat ou non, est par ailleurs à proscrire, car les candidats tendent à en faire un usage déraisonnable, qui les fait regarder non vers le passé lui-même, mais vers l'avenir de ce passé, d'une manière qui donne une dimension finaliste à l'histoire. La ponctuation est souvent torturée lorsqu'elle existe et l'on a parfois l'impression que les candidats ignorent l'existence du point-virgule ou des deux points.

² Professeur d'Histoire grecque à l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense (Paris 10)

³ Professeur d'Histoire grecque à l'Université Paul-Valéry (Montpellier 3)

L'usage des majuscules est à placer sous la même rubrique et l'on rappellera que si « *les Grecs* » prennent une majuscule, « *les bateaux grecs* » n'en prennent pas.

Les erreurs sur les noms propres ou les titres des œuvres antiques sont en nombre considérable. Citons « *Robin Osbourne** », « *le chercheur palestinien Irad Malkin* » ou « *le pharaon Aphasis* et son rival Amasis* » ; l'*Illade* et l'*Odyssée* sont maltraitées (*Illlade**, *Ilyade** *Odyssée** etc.) tout comme la Libye, trop souvent écrite « *Lybie** ». Le grec translittéré est également soumis à torture : combien de *katatoikiai**, d'*epoikoin** et de *kitizein**...

Erreurs et banalités historiques

La méconnaissance de la question inscrite au programme et de l'histoire grecque en général, comme des enjeux actuels de l'historiographie du sujet, conduit certains candidats à énoncer des banalités. Ainsi, on apprend que « *dans la Grèce ancienne, la religion est très présente* », que « *les Grecs se sont d'abord installés en Italie du Sud et en Sicile à cause du climat similaire* » ou encore que « *l'attachement à la cité-mère (originelle) est important. Il y a un véritable déchirement qui s'opère. Certains préfèrent mourir que d'expérimenter le départ* ». Des assertions sont exprimées sans aucun sens de la nuance : « *il n'y a pas de diffusion de cartes, nombre de marins étant illettrés* ». On ne compte pas non plus les candidats qui, ont interprété le sujet avec une grille historiographique très datée, en particulier sur la question des contacts et de l'acculturation : « *Ces nombreuses expéditions ont eu un impact positif. Il y a l'exemple des Phocéens (...). Leur immersion chez les indigènes leur ont permis d'enseigner des technique de culture, la langue grecque et les institutions ainsi qu'apprendre à régler un conflit de façon civilisée* » (sic). Cette dernière phrase est, globalement, assez représentative de ce que le jury d'écrit a eu à lire dans les copies qui n'atteignent pas la note moyenne de l'épreuve.

Aussi, le jury rappelle aux candidats qu'ils doivent utiliser une langue sans fioritures, un vocabulaire précis ; rédiger des phrases claires au contenu historique dense et argumenté. Afin de s'assurer de la réalisation de ces objectifs, la relecture de la copie est une impérieuse nécessité à laquelle il faut réserver au moins une demi-heure du temps de l'épreuve.

Les interprétations et constructions fautives du sujet :

A. Le hors-sujet

Le sujet proposé était vaste mais il permettait d'aborder, sous un angle spécifique, un large éventail de questions placées au cœur même du programme. Il a paru stimulant à bien des candidats, mais le traitement qui lui a été réservé dans bon nombre de travaux montre une fois de plus que, sans analyse poussée des termes du sujet et de leurs implications, il n'est point de bonne copie. Le risque majeur était ici celui du hors-sujet, mais le simple fait de s'interroger sur les limites à assigner à la notion de « départ » était la manifestation d'une intelligence de la réflexion. La très grande majorité des mauvaises copies s'est embarquée pour la traversée sans aucune définition, car les termes ont paru simples, voire obvie. Ils ne comportaient assurément aucun piège particulier : encore fallait-il en décrypter les attendus. Lorsque l'un des deux termes seulement a été analysé, c'est en général le « départ » plus que « l'expérience », comme si « l'expérience du départ » était un simple synonyme du « départ » lui-même. Répétons-le : tous les termes d'un sujet de dissertation sont pesés et tous réclament, à la fois pour eux-mêmes et dans le rapport qu'ils entretiennent l'un avec l'autre, une analyse en bonne et due forme que les candidats s'accordent généralement à estimer plutôt simple une fois qu'elle leur a été fournie dans un corrigé.

Le hors-sujet le plus caractéristique a été ici le récit des aventures outre-mer des Grecs depuis leur point de départ jusqu'à leur point d'arrivée, avec le récit de cette arrivée et de l'implantation. Il est clair que « l'expérience de l'arrivée », parfois mentionnée telle quelle dans les copies (avec tout ce qu'elle comportait en particulier de contacts avec les populations locales) ne faisait pas partie du sujet. Or les processus d'implantation ont parfois occupé jusqu'à une partie voire deux chez des candidats par ailleurs bien informés.

B. Le placage des connaissances

Le deuxième défaut majeur des copies a résidé dans un usage mécanique et stéréotypé des connaissances. Là où le sujet leur a paru évoquer un autre sujet déjà connu d'eux et plus ou moins semblable, les candidats n'ont pas hésité à reproduire des paragraphes entiers de cours, par exemple sur les modalités de la « colonisation » archaïque, au lieu de réfléchir à la meilleure manière d'articuler ceux-ci aux termes qui leur étaient proposés. Il en résulte parfois des copies longues et bien informées, mais en décalage partiel par rapport au sujet. On rappellera ici que les candidats doivent toujours examiner le sujet d'un œil neuf, sans jamais penser qu'ils en possèdent déjà le corrigé dans leurs tablettes.

C. Les lacunes

Au chapitre des défauts récurrents, on soulignera également le fait que certaines périodes sont largement favorisées au détriment d'autres : ainsi, la période archaïque amène un lot de connaissances « standard » à peu près correctes, tandis que la période hellénistique est très souvent négligée, quand elle n'est pas ignorée, ce qui reflète à la fois le contenu des manuels et la faiblesse du traitement de la période hellénistique dans les cours dispensés par les universités. La documentation de l'époque hellénistique, souvent épigraphique, a paru certainement beaucoup plus difficile d'accès que les sources littéraires d'époque classique, comme Hérodote, qui ne manque dans aucune copie. Il résulte de ces inégalités de connaissances des déséquilibres quantitatifs importants.

De même, bien que la frontière entre les deux soit parfois ténue, les expériences « collectives » du départ sont globalement mieux traitées que les expériences « individuelles ». Les candidats ont tous quelque chose à dire des départs collectifs archaïques avec oikiste et groupe d'*apoikoi*, mais beaucoup moins des mobilités individuelles classiques et hellénistiques (exil, mercenariat, déplacement d'intellectuels et d'artistes, etc).

D. Le traitement des sources

L'une des grandes caractéristiques des copies les plus mal notées est qu'elles ne font pas la différence entre les faits historiques et les sources. L'indifférenciation entre les deux amène des propos enchevêtrés qui ne relèvent ni de la démonstration, ni de l'administration de la preuve. Or, il convient, dans une dissertation, d'étayer constamment la réflexion et les hypothèses posées par des documents bien analysés. Ainsi il ne suffit pas d'écrire que les Grecs préparent leur départ à l'époque archaïque en recourant à l'oracle de Delphes qui leur indique le chemin à suivre : encore faut-il donner des exemples précis et expliquer de quelle source ces exemples proviennent en les citant correctement, comme les consultations de la Pythie chez Hérodote par différents oikistes tel Battos de Théra (*Histoires* IV), en restituant le contexte historique du cas d'étude et en notant par ailleurs le décalage temporel qui existe entre les événements relatés et la date même de la source. Bref, les sources exigent un traitement spécifique et leur apprentissage doit s'appuyer sur la constitution d'un corpus d'exemples consistant.

2. Présentation et analyse du sujet

Analyse du sujet

Le sujet était à comprendre dans son acception la plus large et les candidats invités à faire preuve d'une « créativité contrôlée » dans sa définition. Cela signifie que certains points étaient dans le sujet lorsqu'ils étaient envisagés à partir du « départ », et hors-sujet lorsqu'ils étaient simplement récités ; ainsi la question des incertitudes du voyage et de la navigation pouvait paraître hors-sujet en soi, mais ne l'était plus une fois incluse dans une réflexion sur les angoisses du départ.

L'analyse d'un sujet implique d'en comprendre à la fois le champ et le sens. Le champ est double : géographique et chronologique. Il convenait ici, sans faire trop long, de rappeler en introduction la vaste étendue géographique couverte par le sujet, en soulignant sa variabilité en fonction des époques et en rappelant que les formes d'État concernées changeaient aussi selon ces époques : certes, les cités, *poleis*, sont au cœur des « départs », mais elles

ne sont pas les seules et il n'était pas possible d'ignorer l'existence de l'empire perse ou des royaumes hellénistiques, au moins dans leur rapport à la mobilité des Grecs (ex. l'*Anabase* de Xénophon et des mercenaires appelés les 10.000).

En ce qui concerne le sens du sujet, le terme d'« expérience » implique l'idée d'essai, de tâtonnement (le terme vient du latin *experior*) : le départ est tout sauf une expérience linéaire dans l'Antiquité. Elle implique aussi une idée d'épreuve, de difficulté et donc la prise en compte d'une forme d'émotion, que l'on perçoit dans certains textes qui évoquent les départs, chez Archiloque de Paros par exemple. L'expérience implique enfin une idée de connaissance par l'habitude, par la pratique que l'on a de quelque chose (avoir l'expérience de la mer et de la géographie) ; ce sujet permettait justement d'aborder les incertitudes de cette expérience, le manque d'expérience ou l'expérience en voie de constitution sur une longue période marquée par des évolutions importantes en matière de connaissances géographiques par exemple.

Le « départ », quant à lui, est une notion à la fois très conceptuelle et très concrète : il interroge la temporalité et entretient un lien étroit, essentiel avec le temps, catégorie à la fois historique et philosophique ; mais c'est aussi une notion très concrète, car un départ comporte une préparation concrète, des hasards, des rencontres et des aléas. Le problème principal était de savoir quand il commence et quand il s'achève. Le départ commence avec l'idée du départ et tous les plans que l'on fait autour de ce moment particulier ; il comprend aussi tous les départs avortés, toutes les fausses manœuvres, tous les échecs. Mais où le départ finit-il ? On touchait là l'une des limites du sujet, la question se posant de savoir comment inclure les « cheminements » (*Anabase*, conquêtes d'Alexandre etc.) qui comportent eux-mêmes de multiples départs. Le maximum que l'on pouvait inclure en ce qui concerne le point d'arrivée était la mémoire du départ, une fois l'installation réalisée. En bref, le départ implique une interrogation sur les notions de rupture et de continuité, d'arrachement à la cité ou de libération, de caractère définitif ou d'espoir de retour, enfin de mémoire de la patrie qui implique une « nostalgie », cette angoisse du retour.

Au total, « l'expérience du départ » effleurait des questions anthropologiques, tout en appelant assurément un traitement historique de ces questions. En ce sens, le sujet, sans être aussi difficile que les candidats l'ont pensé, était moins classique que d'autres.

Historiographie du sujet⁴ :

De fait, dans la mesure où il s'agissait d'un sujet assez neuf dans sa formulation pour le monde des cités grecques antiques, il n'existait pas d'étude spécifiquement consacrée à la question. Les candidats étaient donc amenés à construire un parcours historiographique original en faisant appel aux études spécifiques à tel ou tel type de mobilité ou en relation avec les grands thèmes de leur programme, sans pour autant plaquer sur le sujet proposé des réflexions toutes faites. Ainsi il était inutile de s'expliquer ici sur la notion de diaspora.

Plusieurs fils conducteurs s'entremêlaient ici, pour chacune des époques concernées :

- pour l'époque archaïque, la question des raisons du départ impliquait que l'on évoque le débat sur les formes de « colonisation » agraire ou commerciale, même si le débat n'a plus totalement lieu d'être dans les termes où il était pensé dans les années 1970. La question se posait également du caractère organisé ou non des départs (on pense par ex. au débat soulevé par R. Osborne en 1998⁵ sur la différence à établir entre le VIII^e/VII^e s. et le reste de l'époque archaïque) et sur la possibilité ou non d'utiliser le terme « colonisation » pour les périodes hautes

- pour les époques classique et hellénistique, il convenait d'évoquer les questionnements récents liés à la mobilité des individus et au contrôle par les États de cette mobilité, qui a des conséquences sur la facilité ou la difficulté du départ : on pense par

⁴ Tous les titres cités en note se trouvent dans la bibliographie officielle du concours publiée dans la revue *Historiens et Géographes* en 2012.

⁵ R. Osborne, "Early Greek colonisation ? The nature of Greek settlement in the West", in N. Fisher et H. van Wees, éd., *Archaic Greece. New Approaches and New Evidence*, Londres, 1998.

exemple aux colloques récents publiés à l'initiative de Claudia Moatti⁶, où l'on trouve de très utiles articles d'A. Bresson⁷, de L. Migeotte⁸ et de Chr. Pébarthe⁹ qui ont permis de considérer à nouveaux frais certains secteurs de l'histoire grecque déjà longuement labourés, comme la passionnante question de la mobilité au sein de l'empire athénien

-on pense enfin à l'historiographie des réseaux (entre autres aux réflexions d'Irad Malkin dans son ouvrage sur les *networks* dans le monde méditerranéen¹⁰) qui constituent une modalité informelle d'encadrement des départs, dans la mesure où l'on ne part jamais n'importe où, ni n'importe comment y compris à l'époque archaïque. Les Phocéens quittant leur cité après 545 rejoignent, selon des lignes réticulaires, des lieux connus d'eux dans un premier temps, comme Alalia fondée 20 ans auparavant (Hérodote I, 102-106).

-en revanche, les recherches récentes sur les contacts culturels et les questions d'ethnicité n'entraient pas dans le sujet, dans la mesure où elles se posaient à propos du point d'arrivée et non du point de départ. A la rigueur, il pouvait être question de l'anticipation de ces rapports dans le projet de départ, mais l'accent n'était pas ici mis sur cet aspect-là du programme.

Problématique :

En lien avec les pistes historiographiques suggérées, l'une des questions centrales était celle de savoir quel encadrement les États avaient donné (ou non) au « départ », autour de l'idée d'une tension entre l'individu et l'État (cité, royaume) dans le processus concerné.

On pouvait poser cette question de la manière suivante (ici au style direct) : comment la diversification et la multiplication des expériences de mobilité ont-elles conduit à un meilleur encadrement, une plus grande préparation et une perception différente du départ dans le monde grec ?

D'autres problématiques étaient possibles à partir du moment où elles étaient posées de façon simple et justifiée (c'est-à-dire sans devenir des problématiques à tiroirs équivalant à l'annonce du plan et où les thèmes étaient abordés et présentés de manière logique. C'était du reste la principale difficulté du sujet, mais cela laissait beaucoup de liberté aux candidats. Le jury a ainsi apprécié la question suivante posée par plusieurs d'entre eux : l'expérience du départ aboutit-elle à une rupture ou un approfondissement des liens avec la patrie ? En revanche, s'interroger sur l'expérience du départ comme constitutive de l'identité grecque afin de faire resurgir les questions identitaires a paru franchement artificiel. Encore faudrait-il que « l'identité grecque » soit chose aisée à définir.

Sources :

Il s'agissait *a priori* d'un sujet qui mobilisait surtout des sources écrites, mais pas exclusivement cependant. On pouvait également prendre des exemples iconographiques avec les scènes d'adieux sur les représentations figurées. On devait songer aussi à ce que l'on emporte avec soi lors d'un départ et qui se retrouve parfois dans les couches les plus anciennes des *apoikiai* (on songe par exemple au cas de la céramique laconienne retrouvée en Libye sur le site de Taucheira qui a une chance d'avoir été apportée par des *apoikoi* spartiates).

⁶ Cl. Moatti, éd., *La mobilité des personnes en Méditerranée de l'Antiquité à l'époque moderne. Procédures de contrôle et documents d'identification*, Rome 2004 ; ead., W. Kaiser, éd., *Gens de passage en Méditerranée de l'Antiquité à l'époque moderne*, Paris 2007 ; ead., W. Kaiser et Chr. Pébarthe, éd., *Le monde de l'itinérance en Méditerranée de l'Antiquité à l'époque moderne*, Bordeaux, 2009.

⁷ A. Bresson, "L'entrée dans les ports en Grèce ancienne : le cadre juridique", dans Cl. Moatti et W. Kaiser, éd., *Gens de passage en Méditerranée de l'Antiquité à l'époque moderne*, Paris, 2007.

⁸ L. Migeotte, "La mobilité des étrangers en temps de paix en Grèce ancienne", dans Cl. Moatti, éd., *La mobilité des personnes en Méditerranée de l'Antiquité à l'époque moderne*, Rome, 2004.

⁹ Chr. Pébarthe, « Emigrer d'Athènes. Clérouques et colons aux temps de la domination athénienne sur l'Egée au Ve s. a.C. », dans Cl. Moatti et al., *Le monde de l'itinérance*, 2009.

¹⁰ I. Malkin, *A Small Greek World*, Oxford, 2011.

L'une des grandes difficultés de notre documentation est qu'il n'y a pas ou très peu de récits de départ contemporains par des acteurs du départ qui nous soient parvenus, avec quelques exceptions essentielles (les fragments d'Archiloque de Paros, les fragments de Solon à mettre en relation avec la *Vie* de Plutarque, Xénophon et l'*Anabase*, quelques témoignages dans le corpus des orateurs attiques concernant essentiellement des commerçants ou des métèques, les *papyri* de Zénon). Pour le reste on doit se contenter de réécritures *a posteriori* (Hérodote et les récits de fondation, la colonisation de la Sicile et le départ de l'expédition de Sicile dans Thucydide, l'expédition d'Alexandre, etc.), ce qu'il convient de ne jamais oublier. Une autre difficulté est que, souvent, il n'est possible de parler du départ qu'à partir du point d'arrivée ou lorsque l'opération est déjà en marche : il faut donc souvent reconstituer le départ.

Enfin, il faut bien prendre en compte le problème de la nature des sources en fonction des époques considérées, qui donne des angles différents d'éclairage. On notera ainsi qu'il existe plusieurs documents épigraphiques précieux qui posent des conditions très précises aux départs (serment des fondateurs de Cyrène, fondation de Naupacte, fondation de Bréa, décret de l'expédition en Adriatique de Miltiade le jeune...), le point de vue proposé étant alors celui de la communauté concernée et non celui de l'individu qui s'en va, généralement à la différence des récits historiques.

Plan choisi :

Les plans strictement chronologiques ont paru moins pertinents, car il était difficile de trouver des coupures qui ne soient pas artificielles. Quand les candidats ont pratiqué le plan chronologique, ils ont « coupé » selon les trois grandes périodes (archaïque, classique, hellénistique), ce qui a amené d'innombrables répétitions et des charnières ne correspondant qu'à l'histoire politique ou militaire. Les plans chrono-thématiques ont donné de meilleurs résultats, avec souvent deux parties consacrées à différents aspects des périodes archaïque et classique prises ensemble et une troisième partie hellénistique, comme si le III^e s. av. J.-C. présentait une étrangeté radicale.

Si le choix s'est porté sur un plan thématique, la dimension diachronique (six siècles d'histoire !) était absolument indispensable : elle pouvait être soulignée soit par l'introduction de sous-parties consacrées aux évolutions globales et spécifiques ; soit, au contraire, grâce à des exemples pris successivement dans toutes les périodes pour montrer les permanences d'approches. De manière générale, ce qui comptait était moins l'ordre dans lequel les candidats avaient placé les sous-parties (qui étaient autant de « cases » à cocher) que la présence ou non de ces sous-parties au sein d'un raisonnement cohérent.

I. Une diversité d'expériences : acteurs, raisons et objectifs des départs. [Qui, pourquoi, où ?]

Le fil directeur était ici celui de la multiplication des expériences de départ et de la diversification de ces expériences, avec des expériences collectives (à l'initiative d'un État, d'un roi ou d'un groupe professionnel) de plus en plus importantes sur le plan numérique et en fonction de motivations diverses : difficultés économiques, problèmes démographiques, agraires, mais aussi désœuvrement, ambitions de conquête ou de stabilisation des frontières, tourisme, études, panégyries etc.

1. Les acteurs : groupes et individus

Il s'agissait de mesurer l'importance numérique des départs, en montrant que l'on a affaire à des départs de plus en plus nombreux (élément d'évolution) lorsque l'on va vers l'époque hellénistique.

S'agit-il de départs individuels et/ou de départs collectifs ? Quels sont les rapports entre les individus et les groupes plus ou moins anonymes qui les suivent (cas des *oikistai* de l'époque archaïque : on pense par exemple au cas de la Sicile raconté par Thucydide au début de son livre VI ou aux mercenaires de l'*Anabase* qui suivent plusieurs chefs dont Xénophon lui-même.)

Quelle est la sociologie du départ ? A-t-on affaire à des hommes /ou des femmes ? Des jeunes et/ou des vieux ? Sans doute une majorité d'hommes jeunes, même si parfois de manière exceptionnelle c'est toute la cité qui s'en va (cas des Phocéens en 545 a.C., Hérodote I, 102-106). Se pose de manière récurrente le problème de la présence ou de l'absence des femmes dans ces départs.

Il faut ici prendre en compte les refus de partir (la moitié des mêmes Phocéens ; le cas de Socrate).

2. Enjeux collectifs et enjeux individuels

En ce qui concerne les départs collectifs, poser ici l'éternel débat sur les raisons agraires et/ou commerciales des départs archaïques : évoquer l'alternative *apoikia/emporion* en donnant quelques exemples (Naucratis au VI^e s., pur *emporion* et cas très particulier connu par Hérodote et des inscriptions : Hérodote, II, 178-182), en montrant cependant que le sens d'*emporion* est très complexe et ne vient pas simplement s'opposer à *apoikia* : cas de plusieurs cités coloniales appelées *emporion* dans certains contextes lorsqu'elles servent d'intermédiaire entre un commerce méditerranéen et un hinterland indigène (Théodosia dans la mer Noire septentrionale). Evoquer ici l'importance des *apoikiai* et clérouques de l'empire athénien classique ou des fondations hellénistiques en Orient, qui sont des enjeux étatiques importants.

Dans le cas des départs individuels, il y a autant de motivations ou de combinaisons de motivations que d'individus : économiques (professionnelles, recherche d'un meilleur avenir), politiques (exils et bannissements : cas des Acarnaniens ou du roi molosse Arybbas exilés à Athènes dans la seconde moitié du IV^e s.), curiosité intellectuelle (tourismes, formation) ou religieuse (théories, panégories, technites hellénistiques : par ex. CID IV, n°70-71 : décret amphictionique concernant les technites de l'Isthme et de Némée), ou encore ~~encore~~ juges étrangers de l'époque hellénistique.

Les motivations politiques et militaires paraissent plus importantes aux époques classique et hellénistique, avec les grandes cités hégémoniques comme Athènes ou les royaumes hellénistiques, comme le royaume séleucide qui se sert des cités et des fondations de toute espèce pour quadriller le territoire.

⇒ une grande diversité, même si l'époque hellénistique apparaît comme un moment où les départs individuels paraissent plus simples et plus naturels

3. Destinations, réseaux : le hasard et la nécessité

Sait-on où l'on va et pourquoi on y va ? Ces départs conservent-ils l'acceptation d'une part d'errance compte tenu des incertitudes ?

Le choix de la destination se fonde sur des enjeux stratégiques, des solidarités régionales et des réseaux internationaux. On évoquera ici :

-les réseaux entre cités mères et cités filles, avec l'exemple des déplacements des Spartiates¹¹ en Méditerranée de Sparte à Théra et à Cyrène (Hérodote IV, 145-205) puis sur la côte libyenne jusqu'à l'expédition ratée de Dorieus (*Histoires* V, 42-48 ; Dorieus inscrit son départ dans les mailles d'un réseau, mais cela ne veut pas dire que ce départ n'est pas incertain)

-réseaux diplomatiques, politiques, d'hospitalité avec le rôle des proxènes (hôtes publics des étrangers), des conventions judiciaires (*symbola*), des relations commerciales, des panégories et des reconnaissances d'asylie (inviolabilité)

=> transition : une plus grande préparation et une plus grande sécurité dans le déplacement qui sont favorables au départ

II. Modalités des départs : un encadrement et une préparation renforcée au fil du temps

L'idée générale est celle d'un encadrement de plus en plus fort au cours de la période

¹¹ Cf. par exemple I. Malkin, *La Méditerranée spartiate*, Paris, 1999.

1. Ritualisation des départs

L'aspect religieux et la ritualisation du départ sont une constante au cours de la période : c'est encore le cas dans les liens entre Magnésie du Méandre et Antioche de Perside au III^e s. On évoquera ici le rôle des oracles, en particulier celui de Delphes particulièrement mis en valeur pour l'époque archaïque et qui tend à disparaître (au moins dans les sources) pour les fondations hellénistiques, mais aussi les sacrifices propitiatoires et libations, les actes de conjuration des maléfices : cas du départ des Phocéens en 545 a.C. (Hérodote I, 163-165), ou encore les serments prêtés au moment du départ.

2. Encadrement des départs

On évoquera ici le rôle des États dans l'encadrement du départ, avec une mention pour la controverse soulevée par R. Osborne en 1998, selon qui les VIII^e-VII^e s. voient surtout des mouvements individuels à la différence de ce qui se passe à la fin de l'époque archaïque ; point lié au problème de la formation progressive de la *polis* : celle-ci ne peut pas encadrer quoi que ce soit lorsqu'elle n'existe pas encore ou seulement à l'état embryonnaire (cas par ex. de la colonisation achéenne, l'Achaïe n'étant pas encore quadrillée de cités à la haute époque archaïque)

En termes d'encadrement, la puissance publique joue un rôle particulier qui apparaît de plus en plus important dans les sources, avec un encadrement légal et politique, des décrets ou chartes royales, des dons de terre : on pense pour le Ve s. à la loi sur l'envoi d'une *epoikia* à Naupacte (*IG IX²*, 1, 718) par les cités de Locride orientale sous la tutelle d'Oponthe et au décret de la fondation de Bréa par Athènes (*IG I³*, 46) ; également, au cas des regroupements de cités (synoecismes et sympolitiques) voulus ou au moins encouragés par les rois à l'époque hellénistique en Asie mineure qui provoquent parfois des départs forcés et des phénomènes de résistance (synoecisme Téos-Lébédos par ex.).

A ce propos, il convient d'évoquer la violence de certains départs tout au long de la période (tirages au sort des partants vers certaines *apoikiai* archaïques (cas de Théra pour Cyrène) ; départs contraints de groupes (bannissements et exils ; fuites provoquées ; départs dus à la destruction d'une cité comme dans le cas de Platées en 427, avec l'espoir de revenir un jour) ; départs contraints individuels (atimie, ostracisme, Athènes et les Acarnaniens en 337).

Enfin, qu'en est-il du contrôle de la sortie du territoire ? Est-il évident de sortir physiquement parlant ? C'est là qu'il faut placer tout ce qui concerne le contrôle de la mobilité et les politiques destinées à fixer les étrangers « utiles » à la cité par l'octroi de privilèges divers et variés.

3. Partir avec un bagage

De manière très concrète, la question se pose de savoir ce que l'on emporte avec soi au moment du départ. Le meilleur exemple reste celui des Phocéens en 545 pour lesquels Hérodote (I, 162-166) donne la liste de leurs « bagages », en particulier les bagages « religieux » : on n'emporte pas les grandes statues de bronze ou de marbre, mais seulement ce qui est « portable » et servira à la reformation de la cité sur un autre territoire : il faut garder un bout de la mère patrie, en transportant le foyer et les dieux.

Le bagage, spirituel et matériel est de plus en plus « formalisé », voire « formaté ». Il faut évoquer les *nomima* et la conservation des attaches (biens/parents/transplantation de culte) avec la patrie d'origine ; mais aussi les éléments de la culture matérielle que l'archéologie nous permet parfois d'apercevoir dans les couches les plus anciennes des *apoikiai*, même s'il est difficile d'établir une équivalence entre origine de la céramique et origine des *apoikoi*.

On peut aller jusqu'à évoquer ici les phénomènes de poliadisation et les transplantations institutionnelles, comme le modèle de la clérouquie athénienne qui, dans l'exemple de Samos au IV^e s. (par ex., sur une liste bouleutique de la clérouquie, *IG XII*, 6, 1, 262), est une reproduction à l'identique d'Athènes, une projection d'Athènes selon un format inférieur en termes institutionnels.

III. Symbolique/perceptions/représentations des départs

L'expérience du départ est envisagée ici non plus selon des modalités concrètes, mais en termes de perception et de représentation. L'expérience du départ peut en particulier rester un fondement de l'identité des communautés et des individus qui sont partis.

1. De l'incertitude des départs au plaisir de partir

On doit évoquer ici les appréhensions liées aux difficultés du voyage et de la navigation, mais aussi le développement progressif du goût pour les voyages avec l'effet en retour des récits de voyages, des progrès de la navigation et d'une meilleure connaissance du monde méditerranéen (exemple des périple et des périégèses, des cartes en prose et de la connaissance de la terre telle qu'elle se développe d'Anaximandre de Milet à Eratosthène de Cyrène¹²).

Les départs comportent certes une part d'improvisation (d'où des dérives ou des échecs), mais on constate un mouvement de réduction des incertitudes au cours de la période. On ne part jamais totalement à l'aveuglette, on a toujours un peu de connaissance du point d'arrivée au moment de partir grâce aux voyages qui ont précédé le moment du départ collectif et à la diffusion à partir de l'époque classique de connaissances — même stéréotypées — sur les pays vers lesquels on va partir.

La géographie grecque étant aussi une « ethnographie », la future rencontre avec les autres est ainsi mieux appréhendée grâce à cette littérature ethnographique (d'Hérodote à Strabon) qui décrit les périphéries, les « barbares » et les incertitudes identitaires.

2. Ceux qui partent et ceux qui restent : émotion et nostalgie

Le moment du départ n'est pas toujours facile, c'est souvent un arrachement, même si peut régner un esprit de communion (départ de l'expédition de Sicile chez Thucydide ; scènes de départ des représentations figurées)

On pense à l'implication de ceux qui restent par rapport à ceux qui partent, à leur soutien moral et financier, à la conservation d'attaches (biens/parents/liens institutionnels) avec la patrie.

Enfin, la reconnaissance de la possibilité d'un échec dans certains récits de départs constitue une garantie contre les faux départs et les mauvais départs et peut alléger le moment même du départ. On peut ici évoquer les rêves de retour (le départ à l'envers, dans l'autre sens) et la nostalgie, qui peuplent les récits d'expéditions grecques d'Ulysse à Alexandre, en passant par Xénophon.

3. La mémoire des départs

Le départ est une expérience jamais terminée qui s'inscrit dans les mémoires et qui est donc souvent revécue et même réactivée : le culte des fondateurs et le sentiment pour certaines familles de descendre des premiers arrivés font partie de cette pratique mémorielle. On pense aussi aux Grecs installés en Egypte et qui conservent jusqu'au II^e s. a.C. l'ethnique de la cité d'où ils sont venus ou encore aux appellations des lieux d'après la toponymie de la région d'origine, comme en Syrie du Nord à l'époque hellénistique ou à Alexandrie avec des noms évoquant la vieille Grèce.

Par ailleurs, la mémoire du départ peut se trouver réactivée à travers l'établissement de liens de parentés réels ou fictifs, de toute façon reconstruits, qui peuvent être le support de nouveaux départs : on pense aux *syngeneiai* hellénistiques, par ex. dans le décret d'isopolitie entre Milet et son ancienne *apoikia* Olbia pontique vers 340-330 a.C. qui fixe en quelque sorte les conditions légales d'un nouveau départ des Milésiens vers Olbia par la remémoration des *patria*, c'est-à-dire des coutumes ancestrales.

Enfin, point culminant en termes de représentations, on peut terminer en évoquant les réélaborations narratives auxquelles donnent lieu les récits de départs : quoi qu'il arrive, les récits d'Hérodote, même si on a très envie de les croire, sont des réélaborations, des réécritures constantes des départs.

¹² Cf. Chr. Jacob, *Géographie et ethnographie en Grèce ancienne* (1991)

Une **conclusion**, même brève, était nécessaire à la fois pour montrer les acquis d'une dissertation abordant des aspects très divers du programme, pour rappeler les éléments de permanence comme les évolutions et, enfin peut-être évoquer l'intérêt de l'anthropologie historique, qui permet ici de dépasser les interrogations anciennes et récurrentes sur les causalités des départs et d'amorcer une réflexion sur les manières grecques de vivre ces départs

Deuxième dissertation : histoire moderne

Durée : 7 heures

Sujet : Les circulations aristocratiques en Europe (années 1680-années 1780)
par Reynard ABAD¹³ et Pierre-Yves BEAUREPAIRE¹⁴

Introduction

Quel sens donner à l'adjectif *aristocratique* ? et donc au substantif *aristocratie* ? Le mot a au moins trois sens possibles en français, apparus historiquement dans l'ordre suivant :

- * D'abord, depuis la fin de l'époque médiévale, l'aristocratie désigne, en philosophie politique, une forme de gouvernement où le pouvoir appartient aux Grands ; c'est le sens en usage chez les contemporains des années 1680-1780, surtout après que Montesquieu, dans *l'Esprit des lois*, a fait de l'aristocratie la seconde forme de république dans sa théorie des gouvernements.

- * Ensuite, à partir du tournant des années 1770-1780 et plus encore sous la Révolution, le mot prend un tour plus nettement social : l'aristocratie désigne, non seulement le gouvernement des Grands, mais les Grands eux-mêmes, voire par extension la noblesse tout entière.

- * Enfin, à partir du XIX^e siècle, le terme prend un sens très général, en désignant l'élite d'un domaine d'activités donné : on parle, par exemple, d'aristocratie du savoir, d'aristocratie des lettres, d'aristocratie de l'argent.

À l'évidence, l'adjectif *aristocratique* ne peut être pris ici au sens premier du terme *aristocratie*. En revanche, les deux autres sens possibles méritent une brève réflexion.

S'agit-il de mener une enquête sur les circulations liées à une élite précise – tout ou partie de la noblesse – ou aux élites en général – les savants les plus reconnus, les lettrés les plus brillants, les négociants les plus riches, etc. ? Il apparaît très vite qu'il serait problématique de prétendre cerner des élites en général, en arguant du sens extensif que peut revêtir l'adjectif *aristocratique*, car toutes les catégories sociales seraient potentiellement concernées, comme le montre, par exemple, la formule usuelle d'*aristocratie ouvrière*. Placé dans une telle perspective, le sujet perdrait toute cohérence.

Dès lors qu'il est établi que la question porte sur une élite précise, de caractère nobiliaire, quelle définition convient-il de lui donner ? La langue française comme l'historiographie sociale associent prioritairement l'*aristocratie* aux Grands, c'est-à-dire à la frange supérieure de la noblesse. Il semble logique de suivre cet usage, ce qui suppose toutefois de cerner cette *frange supérieure*. Il est difficile d'en donner une définition précise, ou plus exactement une définition précise qui vaille pour la totalité du continent, du fait de l'extrême diversité des noblesses européennes : un grand d'Espagne, un pair d'Angleterre, un magnat hongrois ou un boyard russe ne sont pas exactement dans la même situation sociale, politique et juridique dans leurs nations respectives. Néanmoins, une manière satisfaisante et surtout opératoire de procéder, consiste à identifier aristocratie et noblesse

¹³ Professeur à l'Université de Paris-Sorbonne

¹⁴ Professeur à l'Université de Nice, membre de l'Institut universitaire de France

titrée, tout en gardant présent à l'esprit que cette définition, comme toutes les autres possibles, induit des distorsions entre les pays.

Ce sujet, qui est un sujet d'histoire sociale des circulations, doit consister en une réflexion sur les spécificités sociales, mais aussi matérielles et culturelles des circulations aristocratiques. Autrement dit, l'enquête doit éviter au moins deux écueils majeurs : d'une part, présenter des circulations de manière générale en constatant ou en postulant que des aristocrates y participent, sans envisager les formes propres prises par ces circulations lorsqu'elles sont précisément le fait d'aristocrates ; d'autre part, lorsque l'analyse cerne avec acuité des circulations aristocratiques, se contenter d'en faire le tableau, sans réfléchir au degré de singularité de ces circulations par rapport à celles des autres groupes sociaux.

De la bonne compréhension de la spécificité des circulations aristocratiques dépend la réflexion fondamentale située à l'horizon du sujet, à savoir le rôle historique qu'ont joué les circulations de cette infime minorité d'individus, tant pour l'aristocratie que pour l'Europe.

Le plan propose d'interroger tour à tour la nature, les modalités et les enjeux des circulations aristocratiques :

- * La nature, c'est-à-dire les types de circulations aristocratiques et leur logique sociale.
- * Les modalités, c'est-à-dire l'organisation comme le vécu des circulations aristocratiques.
- * Les enjeux, c'est-à-dire la portée historique des circulations aristocratiques.

I – La nature des circulations aristocratiques

1) Les circulations concernées

Tous les types de circulation internationale ont-ils une dimension aristocratique ? En d'autres termes, dans quelles circonstances ces différents types peuvent-ils être raisonnablement qualifiés d'*aristocratiques* ? Envisageons, selon la tripartition usuelle, les circulations matérielles, intellectuelles et humaines :

* Les circulations matérielles – Il n'est pas si facile de cerner des circulations matérielles proprement aristocratiques. Ainsi, dans le monde de la marchandise, même les circulations de produits de luxe, tant que ceux-ci sont expédiés de marchand à marchand, ne méritent pas d'être qualifiées d'*aristocratiques*, faute de connaître avec certitude l'identité sociale des consommateurs finaux.

Il est toutefois possible d'isoler des circulations matérielles objectivement aristocratiques, en l'occurrence les biens que des aristocrates se procurent directement à l'étranger pour leur compte. Il s'agit le plus souvent d'objets de valeur – œuvres d'art ou d'artisanat de luxe, antiquités et objets de collection –, mais aussi d'objets modestes ayant une valeur intellectuelle – publications récentes ou curieuses. Ces acquisitions peuvent être faites par des commissionnaires, dont l'un des plus remarquables est sans doute Friedrich Melchior Grimm, qui offre aux abonnés princiers de sa *Correspondance littéraire* d'acquérir pour leur compte tableaux et objets d'art, et qui rencontre suffisamment de succès pour parler de sa *boutique* ou de sa *branche de commerce*. Plus souvent, les envois sont assurés par des personnes de confiance, voire des amis : ainsi, dans les années 1770, lord Shelburne bénéficie d'envois quasi continuels de Paris grâce à l'abbé Morellet, qui lui expédie toutes sortes de choses, soit en réponse à des demandes, soit de sa propre initiative : livres, cartes géographiques, vases de bronze, porcelaines de Sèvres, objets d'artisanat curieux, etc. C'est le même Morellet qui prend en charge les commandes de tableaux de Shelburne à La Grenée et Vernet, ainsi que leur suivi.

Dans le cas des aristocrates de tout premier plan, spécialement des princes régnants, ces circulations obéissent fondamentalement à la même logique – ainsi, Diderot est le grand pourvoyeur de Catherine II en toiles de maître acquises sur le marché de l'art parisien –, mais elles changent de dimension grâce à la mobilisation du réseau diplomatique : le personnel d'État passe une partie de son temps à assurer le suivi d'achats, par exemple, chez les Suédois, le ministre plénipotentiaire Carl Fredrik Scheffer à Paris au

milieu du XVIII^e siècle ou les consuls Fölsch père et fils à Marseille tout au long du XVIII^e siècle.

* Les circulations intellectuelles – On peut, par définition, qualifier d'*aristocratiques* tous les échanges intellectuels entre aristocrates, mais l'intérêt de cette qualification est limité : si les échanges sont d'ordre administratif, diplomatique ou militaire, les protagonistes ont beau être nobles, leur correspondance est une correspondance d'État plutôt qu'aristocratique ; de même, si leurs échanges relèvent de l'ordre des idées ou des savoirs, les ramener à leur dimension sociale paraît inapproprié, à une époque où les débats intellectuels ne souffrent plus, sauf exception, d'exclusive sociale, de sorte qu'il est illusoire de chercher à isoler des échanges aristocratiques au milieu des échanges de la République des Lettres et des Sciences.

En fait, ce sont les correspondances familiales, qui, seules, méritent d'être envisagées comme des circulations pleinement aristocratiques. Un très bon exemple en est fourni par les célèbres lettres de Lord Chesterfield, passées à la postérité sous le titre de *Letters to His Son on the Art of Becoming a Man of the World and a Gentleman* : dans ce corpus de plusieurs centaines de lettres écrites par un père à son fils de la fin des années 1730 à la fin des années 1760, nombre d'entre elles sont adressées alors que l'un ou l'autre est en voyage à l'étranger. Cette correspondance, dont la vocation éducative initiale s'élargit à des préoccupations générales, est le type même d'une circulation intellectuelle aristocratique, centrée sur des valeurs et des préoccupations aristocratiques. Pour familiale qu'elle soit dans son principe, cette circulation n'est pas nécessairement prisonnière du cercle familial : sa lecture en société, sa copie manuscrite, voire sa publication précoce – la première publication des lettres de lord Chesterfield date de 1774 – débouchent sur une véritable diffusion au sein de l'aristocratie, et même au-delà.

* Les circulations humaines – Dans le droit fil de ce qui a été constaté pour les circulations matérielles, on peut sans doute ranger parmi les circulations humaines aristocratiques les déplacements d'individus qui traversent les frontières parce qu'ils ont été recrutés par des aristocrates. Ainsi, pour reprendre les exemples cités plus haut, l'abbé Morellet ne se contente pas de faire les achats de lord Shelburne : il se multiplie pour lui trouver sur la place parisienne un cuisinier réputé, à une époque où les aristocrates anglais ont tous des cuisiniers français. De même, outre des tableaux, Diderot procure à Catherine II et professeurs et des artistes – on sait son rôle en particulier dans le séjour à Saint-Pétersbourg du sculpteur Étienne-Maurice Falconet et de son élève Marie-Anne Collot, dans le cadre de la réalisation du *Cavalier de bronze*.

Toutefois, il est bien évident que les voyages des aristocrates eux-mêmes sont l'essentiel des circulations humaines à envisager. Ils sont même le cœur du sujet, dans la mesure où les circulations matérielles ou intellectuelles sont souvent le corollaire des voyages, qu'elles les précèdent, les accompagnent ou les prolongent. C'est évident dans le cas des correspondances, qui sont très fréquemment nourries par les voyages. Mais c'est vrai aussi pour les commandes d'objets, qui sont souvent le fait d'aristocrates ayant développé, soit comme voyageurs soit comme hôtes de voyageurs, des relations et des curiosités qui favorisent cette pratique. Il faut donc consacrer une attention plus particulière aux voyages des aristocrates.

2) Les voyages aristocratiques

On a volontiers l'impression que les aristocrates tiennent une place centrale, voire la place centrale dans les déplacements internationaux. Il faut être en garde contre une impression qui peut être le fruit d'un effet de sources (surreprésentation des mémorialistes ou épistoliers issus de l'aristocratie), du rôle des aristocrates dans la Grande Histoire (conduite des négociations diplomatiques ou des opérations militaires), du surcroît de visibilité lié au prestige social (tendance des contemporains, à situation égale, à mieux identifier les aristocrates). Il faut donc s'efforcer de mieux évaluer cette présence, en dressant une typologie sommaire des circulations en fonction de la présence aristocratique :

* Les circulations caractérisées par l'absence ou la quasi-absence d'aristocrates : les voyages commerciaux ; l'exil huguenot. Cette situation s'explique par des raisons évidentes :

dans le premier cas, si les aristocrates investissent parfois dans des manufactures ou des compagnies de commerce, ils ne se livrent jamais eux-mêmes à des activités mercantiles, qui sont déshonorantes, voire dérogeantes ; dans le second cas, au moment où les persécutions anti-protestantes de la monarchie française provoquent un exil de masse, il y a un certain temps déjà que la communauté huguenote ne compte presque plus de nobles titrés dans ses rangs – à cet égard, l'exil d'un marquis de Ruvigny est une exception, même si ses suites sont spectaculaires, du fait de sa prodigieuse carrière au service de l'Angleterre, qui le fera notamment généralissime et comte de Galway.

* Les circulations caractérisées par une présence de l'aristocratie peu ou prou conforme à son poids démographique dans la société : les pèlerinages ; les campagnes militaires ; les migrations de travail. Cette dernière catégorie, qui peut surprendre au premier abord, correspond, dans l'aristocratie, à des carrières faites au service d'un État étranger, parfois dans l'administration civile, le plus souvent dans l'armée. En France, au-delà du cas bien connu des grands capitaines – les maréchaux de Berwick, de Saxe ou de Lowendal –, on trouve nombre d'aristocrates non régnicoles dans les régiments dits *étrangers*. Beaucoup ont une charge de colonel-lieutenant, qui revient à exercer le commandement effectif du régiment pour le compte du colonel en titre, qui est un prince régnant : par exemple, le baron de Clozen, bavaïrois de naissance, pour le duc de Deux-Ponts (régiment Royal-Deux-Ponts dans les années 1760), ou encore le prince de Salm-Salm, lui-même souverain d'une principauté, pour le prince d'Anhalt (régiment d'Anhalt dans les années 1780). D'autres ont leur propre régiment, à l'image du baron de Sparre, suédois de naissance (régiment Sparre-Infanterie dans les années 1690-1710, ancêtre de Royal-Suédois), ce qui ne l'empêche pas de revenir ensuite au service de sa patrie comme ambassadeur de Suède en France. Il est vrai que ces carrières peuvent enchaîner les fidélités successives à travers l'Europe, comme l'illustre le cas extrême du comte de Saint-Germain : d'une noblesse française immémoriale mais désargentée, il quitte l'armée française et passe les frontières en 1729 faute de pouvoir acquérir un régiment ou même une compagnie ; il sert tour à tour l'électeur palatin, l'empereur, l'électeur de Bavière et s'apprête à servir le roi de Prusse, lorsqu'il est rappelé en France ; après une quinzaine d'années dans les armées de son pays d'origine, un nouveau blocage de carrière le pousse à s'exiler en 1760, pour servir le roi de Danemark, qui lui confie la réorganisation de l'armée danoise, ce qui lui vaut, à la toute fin de sa vie, d'être fait secrétaire d'État de la Guerre en France.

* Les circulations caractérisées par une surreprésentation flagrante de la noblesse : les exils politiques (émigration jacobite sur le continent après la Glorieuse Révolution anglaise, puis les divers soulèvements écossais ; déménagement lorrain en Toscane après l'abandon par le duc de Lorraine de ses États patrimoniaux) ; les missions d'État (politiques, diplomatiques ou scientifiques) ; les voyages d'initiation de la jeunesse (Grand Tour ou *Kavalierstour*) ; les périodes de formation à une carrière d'État (apprentissage des sciences camérales par la visite des *bureaux* et la consultation d'experts, pratique des *voyages statistiques* conclus par des mémoires) ; les voyages d'agrément (pérégrinations touristiques, cures thermales, villégiatures). Ces circulations, auxquelles on associe spontanément l'aristocratie, sont au cœur du sujet et ont vocation à nourrir l'essentiel de la réflexion.

À ce stade de l'analyse, le classement des types de voyage en fonction de l'intensité de la présence aristocratique appelle deux observations :

- D'une part, le fait de distinguer, par commodité intellectuelle, des types de voyage, ne doit jamais faire oublier que, dans la réalité, les déplacements des aristocrates peuvent être multifformes. Ainsi, au beau milieu de sa campagne allemande de 1757, qui le conduit de la bataille d'Hastenbeck à la soumission du Hanovre, le marquis de Valfons prend une journée pour aller visiter la ville neutre de Brême avec le duc de Richelieu. De même, les séjours du prince Galitzine en tant qu'ambassadeur de Russie à Paris, puis La Haye dans les années 1760-1770, ne peuvent être réduits à ses seules activités diplomatiques, alors que son temps est en grande partie consacré à la République des Lettres et des Sciences, comme le font bien voir, par exemple, les écrits de Diderot, l'un de ses très proches amis, ou la vaste correspondance que lui-même entretient.

- D'autre part, les circulations aristocratiques sont très déséquilibrées du point de vue des sexes, les hommes étant nettement plus nombreux que les femmes, malgré la réputation de certaines voyageuses aristocratiques, comme Lady Mary Wortley Montagu, et de leurs écrits. En effet, parmi toutes les catégories de circulations énumérées, les femmes ne participent qu'aux exils politiques, aux pèlerinages et aux voyages d'agrément. Toutefois, elles sont largement associées aux circulations masculines par le biais des correspondances familiales : comme épouses et plus encore comme mères, elles jouent un rôle majeur dans les voyages, qu'elles vivent par procuration et qu'elles contribuent parfois à orienter.

3) Le facteur social dans les voyages aristocratiques

Au-delà du constat qu'on peut faire d'une présence aristocratique d'importance variable, la question qui se pose est celle du lien de causalité entre voyages aristocratiques et appartenance à l'aristocratie. En effet, certains voyages aristocratiques sont effectués par des aristocrates, mais le sont aussi par des catégories sociales subalternes, quand d'autres, en revanche, sont propres aux aristocrates.

Des exemples opposés le font comprendre : les pèlerinages sont une pratique sociale générale, dans laquelle, non seulement les aristocrates font les mêmes voyages que les autres, mais encore se plient aux mêmes rites, parce qu'ils partagent les mêmes fins et les mêmes obligations (par exemple la visite des basiliques majeures de Rome pour obtenir une indulgence plénière lors d'une année sainte proclamée par le pape) ; à l'inverse, certains voyages d'État sont la conséquence de l'appartenance à l'aristocratie, tels les départs des princesses vers la cour de leur futur époux (Marie-Josèphe de Saxe vers la France en 1747), des princes vers le trône dont ils héritent (Philippe d'Anjou vers l'Espagne en 1700), le trône auquel ils se font élire (Frédéric-Auguste de Saxe vers la Pologne en 1697) et même le trône où ils se font porter (Guillaume d'Orange et George de Hanovre vers l'Angleterre, respectivement en 1688 et 1714).

Entre ces deux extrêmes d'une aristocratie presque indistinctement noyée dans la foule des pèlerins et d'une aristocratie seule capable de faire certains voyages d'État, les circulations présentent généralement un profil social plus complexe, qui mérite d'être examiné :

* Les exils politiques – Ils sont une pratique fondamentalement aristocratique, parce qu'ils sont motivés par la fidélité personnelle au prince et la perte corrélative de charges ou de dignités. Certes, la reconstitution d'une cour, telle qu'elle a lieu, par exemple, à Saint-Germain pour les jacobites, engage des effectifs bien plus considérables que les seules familles aristocratiques ; mais celles-ci en sont néanmoins l'élément moteur, dans la mesure où la foule des domestiques et des nobles de second rang ont souvent été entraînés dans l'exil par la force des liens de clientèle les attachant à ces familles.

* Les voyages d'initiation de la jeunesse et les périodes de formation à une carrière d'État – Ils sont, eux aussi, très étroitement associés à l'aristocratie. Le cas des voyages d'initiation est le mieux connu du fait de la pratique célèbre du Grand Tour, qui vise à former la jeunesse à la faveur d'une pérégrination européenne aux itinéraires variés, articulés sur une série de carrefours culturels majeurs. La dimension aristocratique de cette pratique réside dans son coût, mais bien davantage encore dans son objectif : le Grand Tour est pensé comme une initiation au monde, entendu au sens de *grand monde*. Lorsqu'en 1773, Frédéric-Rodolphe Saltzmann, qui accompagne à Göttingen dans son *Kavalierstour* le jeune aristocrate prussien et futur ministre Karl von Stein, rend compte du voyage aux parents de ce dernier, il leur assure que le jeune homme a des fréquentations dignes de sa qualité et qu'il brille en société. Même lorsque le Grand Tour ménage des étapes universitaires, la participation aux cours n'est pas synonyme de mixité sociale, bien au contraire : les aristocrates restent entre eux. Au reste, certaines universités en jouent avec habileté : Göttingen diffuse à l'étranger des brochures destinées à attirer des jeunes gens de grande naissance en faisant valoir les mérites de ses enseignants ; mieux encore, Strasbourg gagne la réputation d'*Université des princes* dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, grâce aux nombreux aristocrates d'Europe centrale ou du nord attirés par les cours d'histoire et de droit public de Jean-Daniel Schoepflin, puis de son disciple Christophe-Guillaume Koch. Quant

aux voyages de formation, tels ceux qui sont effectués dans la monarchie des Habsbourg-Lorraine et qui concernent des hommes déjà engagés dans la carrière mais destinés aux plus hautes fonctions politiques et administratives, ils s'adressent exclusivement à des aristocrates.

* Les voyages d'agrément – Ils sont très évidemment surdéterminés par le facteur social, un peu parce qu'ils exigent des moyens financiers importants, surtout parce qu'ils correspondent à un style de vie élitare. Par exemple, aller prendre les eaux à Spa – la ville thermale connaît une vogue croissante après le passage de Pierre le Grand en 1717 – ou partir en villégiature à Hyères ou Nice – la mode du séjour de repos y est lancée par des aristocrates britanniques après la Guerre de Sept Ans – ne s'explique pas exclusivement, ni même principalement par des raisons médicales : fréquenter les *places de santé* s'inscrit dans une logique de distinction sociale. Le meilleur indice de ce phénomène est la naissance, au carrefour de l'histoire de l'aristocratie et de l'histoire du tourisme, de la notion de *saison* – saison d'été à Spa (avec des séjours brefs d'une semaine à un mois), saison d'hiver à Hyères ou Nice (avec des séjours longs de quatre à six mois) –, qui trahit le passage d'une fréquentation occasionnelle et individuelle, à une pratique régulière et collective. D'ailleurs, à Spa, une feuille périodique publie la liste des aristocrates présents sur place : la parution de cet éphémère gotha vaut proclamation de la vocation aristocratique du lieu. La même logique de concentration saisonnière est à l'œuvre à Nice, où, selon la formule de l'abbé Grégoire à la fin de l'Ancien Régime, *il pleut* des nobles titrés. Dans les années 1780, on y voit notamment les ducs de Gloucester, d'Argyll et de Bedford, la baronne Rivers, les duchesses de Bourbon-Condé et de Penthièvre, ou encore le comte Orloff.

* Les missions d'État – Le constat à leur égard doit être plus nuancé, puisqu'elles peuvent mobiliser des aristocrates comme des personnages d'un rang social inférieur, comme on le voit bien dans les postes diplomatiques ou les congrès internationaux. Il faut souligner cependant que le voyage en qualité d'ambassadeur est un privilège aristocratique, parce qu'à partir d'un certain rang, la qualité d'aristocrate est réputée indispensable pour toute une série de raisons. D'ailleurs, au sein même du personnel diplomatique, les voyages et séjours à l'étranger n'atténuent en rien les clivages sociaux, comme le montrent les rapports entre le comte de Montaigu et Rousseau (ambassadeur et secrétaire d'ambassade à Venise au milieu des années 1740), et entre le marquis de Juigné et le chevalier Bourrée de Corberon (ambassadeur et secrétaire d'ambassade à Saint-Pétersbourg au milieu des années 1770), pourtant nobles l'un et l'autre, et même parents.

En définitive, il apparaît que la quasi-totalité des voyages dans lesquels les aristocrates sont surreprésentés sont aussi des voyages caractéristiques de l'aristocratie.

II – Les modalités des circulations aristocratiques

1) Le quotidien de la pérégrination

Il convient de s'arrêter sur les aspects concrets des voyages aristocratiques, non pour décrire les conditions de voyage en Europe entre la fin du XVII^e et la fin du XVIII^e siècle, mais pour isoler les traits qui sont spécifiques à l'aristocratie.

* Le confort matériel –

Il est inhérent au train de vie aristocratique et survit généralement à l'abandon de la sédentarité. Certes, il est des formes de circulation qui sont soumises à des contraintes extérieures qui obligent les aristocrates à renoncer, à un degré ou à un autre, au confort ordinaire de leur existence. C'est le cas, en particulier, dans le domaine militaire : lors des campagnes terrestres, les officiers de l'aristocratie ont beau emporter un bagage spectaculaire et s'efforcer de maintenir un train de vie luxueux sous des tentes spacieuses ou dans des bâtiments réquisitionnés, les difficultés logistiques, et plus encore les revers de la guerre, finissent par fragiliser ou anéantir ce confort ; sur mer, l'architecture des vaisseaux de guerre s'ajoute aux difficultés logistiques pour mettre des bornes à toute velléité de reconstitution de la vie de château.

Mais, dans la plupart des circulations, les aristocrates parviennent à maintenir un très grand confort, ce qui est à la fois la marque d'une habitude et d'une exigence, car leur

manière de voyager doit attester publiquement leur statut social. Cela se traduit, par exemple, par l'emploi de plusieurs domestiques, de sorte que les circulations nobiliaires ne se réduisent pas, d'un point de vue comptable, aux seuls aristocrates, mais drainent davantage d'individus. Au-delà de la domesticité, le confort se lit au fait que les voyageurs s'offrent les meilleures conditions de transport et d'hébergement. Le développement d'une hôtellerie de luxe est l'indice de cette pratique. À Paris, par exemple, l'Hôtel d'York, dans le faubourg Saint-Germain, passe longtemps pour le meilleur de la capitale, en facturant la nuitée à un prix qui représente entre quinze et vingt fois le salaire journalier d'un ouvrier qualifié. À Calais, l'Hôtel Dessin affiche tout aussi clairement ses ambitions, en faisant de la publicité dans les périodiques en langue anglaise susceptibles d'être lus par la meilleure société. À Chamonix, où lord Palmerston et le comte de Bristol ont lancé la mode de l'excursion d'été au glacier au tournant des années 1760-1770, les deux principales auberges du lieu ne tardent pas à se rénover et à s'agrandir pour accueillir confortablement le flot des touristes de condition, tout en choisissant, de manière très révélatrice, d'abandonner leur ancien nom familial pour se rebaptiser *Hôtel d'Angleterre* et *Hôtel de la Ville de Londres*. Bien entendu, un tel confort n'existe pas partout : les villes d'étape de second ordre offrent souvent des hôtelleries minables, spécialement dans les régions moins intensément parcourues, mais les lamentations indignées qu'elles suscitent dans les écrits des aristocrates trahissent indirectement la revendication du confort.

* La durée des voyages – Peut-être plus encore que le coût journalier de la domesticité, du transport ou de l'hébergement, c'est la durée des voyages qui est le meilleur indice du standing aristocratique. Le voyageur chemine et séjourne au gré de ses désirs et de ses curiosités. On ne peut qu'être frappé, en particulier, par le temps mis par certains aristocrates à faire le Grand Tour. Ainsi, Thomas Coke, futur comte de Leicester, prend six ans, de 1712 à 1718, pour accomplir le sien. Son séjour italien s'éternise au point que le voyage d'initiation détermine bien des aspects ultérieurs de sa vie, à commencer par la réalisation d'Holkham Hall dans le Norfolk, dont les bâtiments néo-palladiens et les jardins seront conçus par l'artiste William Kent, que Coke a connu à Rome, en compagnie de qui il a voyagé dans la péninsule à la redécouverte de l'architecture de Palladio, avec qui enfin il a fait l'acquisition de livres et d'œuvres de collection destinés à orner cette future résidence. Il n'est pas rare, d'ailleurs, que ces voyages prolongés débouchent sur des difficultés financières, qui finissent par contraindre au retour.

* La distinction du voyageur – Dans les déplacements, le statut aristocratique se lit aussi dans des signes culturels. L'un des plus visibles est la maîtrise d'une ou plusieurs langues étrangères, à tout le moins le français, dont le statut de langue internationale assure de trouver des interlocuteurs dans nombre de villes d'étape du continent et de pouvoir entrer en contact avec les élites rencontrées. Pour les aristocrates de l'Europe scandinave ou baltique, la parfaite maîtrise du français représente même un signe de distinction sociale primordial. Un autre indice culturel de l'aristocratie consiste dans le souci de conserver une trace du voyage. En effet, celui-ci n'a pas seulement vocation à être vécu : il doit aussi laisser un témoignage, qui soit au moins une leçon et une mémoire pour soi-même, et éventuellement un savoir et une instruction pour autrui. Les aristocrates consacrent donc une partie substantielle de leur temps de voyage à constituer cette trace : la correspondance en est l'une des formes les plus banales et les plus chronophages, mais il faut aussi songer au journal de voyage ou, plus distinctifs encore, aux croquis et dessins de voyage, qui témoignent d'un apprentissage et d'une culture artistiques.

2) Les entourages de voyage

Dans nombre de voyages, l'entourage des aristocrates ne se résume pas à leur domesticité : à côté de ces serviteurs souvent anonymes et interchangeables, il y a des individus identifiés et précieux qui tiennent une place intellectuelle ou mondaine.

* Les accompagnateurs savants –

Des précepteurs-gouverneurs sont recrutés pour accompagner le voyage d'initiation des jeunes gens. Souvent choisis dans le monde des hommes de lettres ou de sciences, parfois même parmi les plus réputés d'entre eux, ils assument une fonction qui est de mieux

en mieux définie et de plus en plus respectable. Ainsi, lorsque la comtesse Mnischech décide, au début des années 1760, d'organiser le Grand Tour de ses deux fils Georges-Michel et Joseph, elle embauche le pasteur réformé bernois Élie Bertrand comme précepteur-gouverneur : étant elle-même une personnalité intellectuelle influente en Pologne – elle y favorise notamment l'introduction des thèses physiocratiques –, elle jette son dévolu sur un membre actif de la République des Lettres, en l'occurrence le secrétaire de la Société économique de Berne.

Par ailleurs, dans les grandes villes traversées, les aristocrates de tout âge recrutent souvent des cicerones, qui leur servent de guides dans la découverte des lieux. À Paris par exemple, Germain Brice, à la fin du xvii^e siècle, ou Joachim Christoph Nemeitz, au début du xviii^e siècle, vivent en grande partie de ce métier, en particulier grâce à la clientèle des aristocrates allemands. Ils ne tardent d'ailleurs pas à tirer de cette expérience l'occasion de publier des guides de Paris, qui tiennent une place décisive dans l'histoire du guide touristique comme genre éditorial.

Lors du voyage en Italie, que ce soit ou non dans le cadre du Grand Tour, il n'est pas rare que les aristocrates se fassent accompagner par un artiste, à l'image du duc de La Rochefoucauld-Liancourt, qui emmène le dessinateur et graveur Jean-Jacques de Boissieu avec lui dans la péninsule, au cours de son périple des années 1760. De même, lors des missions scientifiques ou des voyages savants, des aristocrates s'entourent de spécialistes de telle ou telle discipline pour les aider dans leur entreprise. Ainsi, lorsque le comte de Choiseul-Gouffier décide en 1776, par pure passion pour l'Antiquité, de visiter la Grèce sous tutelle ottomane, il emmène, outre son valet de chambre, trois savants soigneusement choisis : l'architecte et ingénieur Jacques Foucherot, pour lever les plans et élévations des monuments visités ; le peintre et dessinateur Jean-Baptiste Hilaire, pour croquer sur le vif les scènes et les sites vus ; l'ingénieur et amateur d'art Franz Kauffer, pour servir de secrétaire à la petite expédition.

Ces accompagnateurs savants ont évidemment un coût, qui alourdit notablement les frais de voyage. Dans le cas précis de Choiseul-Gouffier, on sait qu'avant son départ, il emprunte plus de 30.000 livres, une somme considérable qu'il remboursera en vendant un bien apporté par son épouse. Les sommes engouffrées en précepteurs-gouverneurs, en cicerones et en savants ont néanmoins une rentabilité sociale, dans la mesure où elles permettent d'asseoir l'image de l'aristocrate cultivé, voire érudit. D'ailleurs, Choiseul-Gouffier prolonge son voyage par la publication d'un somptueux livre, qui lui vaut d'être élu à l'Académie française.

* Les compagnons de route ou de séjour –

Il convient d'abord d'observer que, lors des voyages qui ne sont pas dictés par l'urgence, le déplacement est souvent organisé pour permettre l'exercice d'une sociabilité aristocratique. Il existe en effet une tradition de voyages de groupes, parfois constitués au hasard des circulations, mais parfois constitués dès avant le départ. En témoigne le fait que certains aristocrates rendent publique l'annonce de leur prochain départ pour le Grand Tour ou pour un séjour d'agrément, soit pour faciliter le voyage avec d'autres aristocrates, soit pour convenir de se retrouver tous ensemble en un lieu déterminé. Une belle illustration en est fournie par les carnets du savant nîmois Jean-François Séguier, célèbre pour avoir accompagné le marquis Scipion Maffei dans ses voyages et avoir reconstitué la dédicace de la Maison carrée : dans ces carnets en effet, qui gardent la mémoire de tous les visiteurs que sa réputation lui amène – plus de 1.400 entre 1773 et 1783, parmi lesquels des dizaines d'aristocrates européens –, on constate que ces derniers sont fréquemment enregistrés par petits groupes.

Cette dimension collective du voyage n'est pas qu'un agrément donné à la pérégrination en pays étranger : elle est aussi une pratique de sociabilité, qui participe de la mondanité aristocratique. Il est intéressant de relever, à cet égard, la pratique qui consiste à faire réaliser des portraits de groupe du Grand Tour : c'est ce qui vaut, par exemple, au peintre Pompeo Batoni une solide réputation auprès de la clientèle anglaise. Mais ce souci d'immortaliser la communauté aristocratique en voyage trouve sans doute son point d'achèvement dans le fameux tableau de Johann Zoffany, *La Tribune des Offices*,

commandée par la reine Charlotte de Grande-Bretagne en 1772. Cette toile représente la plus célèbre salle du Palais des Offices à Florence, qui, par la qualité exceptionnelle de la collection qu'elle expose, fait figure, pour les hommes du XVIII^e siècle, de plus prestigieux musée d'Europe. Si le tour de force de Zoffany consiste dans la reproduction de très nombreuses toiles et sculptures inestimables, l'intérêt pour notre propos est que ce peintre peupla la scène d'un très grand nombre de personnages bien identifiables, parmi lesquels des aristocrates du Grand Tour, tous occupés, en *amateurs*, à échanger leurs sentiments sur les œuvres placées sous leur regard. C'est la parfaite conjonction du voyage et de la sociabilité aristocratiques.

3) L'insertion dans les sociabilités aristocratiques à l'étranger

Si la pérégrination aristocratique ménage un espace pour une sociabilité entre voyageurs, elle repose aussi sur l'insertion dans les sociabilités locales. En effet, le voyage aristocratique est tout sauf une entreprise de détachement du monde. Il est au contraire pensé dans une perspective d'intégration permanente aux espaces de sociabilité, qui, partout en Europe, caractérisent l'aristocratie, c'est-à-dire, selon un classement qui suivrait le degré d'institutionnalisation : les demeures, les salons, les loges maçonniques, les académies, les cours.

* La première préoccupation est évidemment de pouvoir pénétrer ces espaces. L'un des moyens ordinaires pour se faire accepter est de se munir de lettres de recommandation, à l'exemple de celles emportées par le cadet des comtes Verri et signées par ses aînés, lorsqu'il fait le voyage de Milan à Paris en compagnie du marquis Beccaria, dans les années 1760. Ce réflexe est classique chez les étrangers qui partent pour Paris avec l'espoir d'être reçus dans les lieux en vue. Il est vrai que la recommandation agit souvent comme un sésame, au moins pour une première invitation, car elle fonctionne comme une garantie d'appartenance au réseau européen des élites cultivées. Pour les voyages à multiples étapes, le mécanisme de la recommandation devient très souvent dynamique. On ne se contente pas de constituer, avant son départ, un stock de lettres qu'on présente au fil de sa pérégrination : on en accumule tout en avançant et c'est parfois cette avancée même qui les procure. Ainsi, lorsque le marquis de Poterat entreprend, en 1781, sa grande enquête à travers l'Europe du nord et surtout la Russie, il se munit évidemment de lettres de recommandation en France, en particulier auprès du secrétaire d'État des Affaires étrangères Vergennes, qu'il a tenté d'intéresser à son entreprise. Mais, en vue de son arrivée en Suède, il se procure encore des lettres de France alors qu'il est aux Provinces-Unies, et c'est en Prusse qu'il en obtient une de Frédéric II pour la reine Louise-Ulrike, sœur de ce dernier et reine douairière du Suède. Et en Russie, cette pratique d'obtention de lettres pour les étapes suivantes devient même systématique.

On sait le rôle joué dans les circulations maçonniques par la lettre de recommandation, qui complète le certificat de maçon régulier délivré par l'obédience, sur la demande de la loge à laquelle est affilié le frère qui annonce son intention de partir à l'étranger. On peut considérer que la recommandation s'inscrit moins dans une logique de sociabilité mondaine que dans le principe de fraternité maçonnique, qui est un devoir plutôt qu'une faveur. Toutefois, la logique sociale n'est pas pour autant réduite à néant, notamment parce que certaines loges au recrutement élitiste sont liées à des réseaux aristocratiques et demeurent tributaires de réflexes aristocratiques. L'entrée y reste donc largement facilitée par la capacité du voyageur à faire la preuve, d'une manière ou d'une autre, de références aristocratiques. Des loges de ce genre existent évidemment dans les grandes capitales (la Réunion des Étrangers ou la loge des Amis Réunis à Paris), mais aussi dans les villes universitaires (Göttingen, Leyde, Padoue), sans parler des *Hoflogen* ou *Schloßlogen* allemandes de Bayreuth, Dresde ou Berlin, dont le nom dit clairement ce qu'elles sont : des loges de cour ou de château.

* La fréquence de la recommandation ne doit pas conduire pour autant à surestimer son importance. Dans le cas précis des aristocrates, l'usage n'en est pas toujours nécessaire : à la différence de savants ou de lettrés roturiers qui en ont presque indubitablement besoin si leur célébrité ne les a pas précédés, bien des aristocrates ne

s'en munissent pas, parce que leur titre est leur meilleur laissez-passer. Le simple fait de se présenter ouvre les portes. Voici par exemple le cas du marquis de Paulmy, qui voyage à travers l'Italie et l'Allemagne dans les années 1740, afin de se former à la diplomatie et à la guerre, sur les conseils de son père et de son oncle, les marquis et comte d'Argenson, tous deux secrétaires d'État, respectivement des Affaires étrangères et de la Guerre. Arrivé à Berlin, il s'intéresse aux travaux de l'Académie des sciences et belles-lettres : il est aussitôt invité à assister à ses séances ; séduit par leur teneur, il manifeste la volonté d'être agrégé à l'institution : il est aussitôt élu associé externe et reçu lors d'une séance solennelle. Pour cet aristocrate d'à peine 25 ans, dont les travaux savants sont à peu près inexistant, il est évident qu'il n'est besoin d'aucune recommandation. De fait, la plupart des institutions académiques reçoivent des aristocrates comme visiteurs ou comme membres pour des questions de prestige. Que l'on songe au grade d'*académicien hors de tout rang* que l'Académie royale des sciences imagine pour Pierre le Grand, lorsque celui-ci, après le séjour parisien de 1717 au cours duquel il l'a visité, demande à lui être associé comme un académicien à part entière, soumettant à la lecture de ses pairs, mémoires et travaux.

Par ailleurs, l'idée selon laquelle les aristocrates appartiennent à un groupe qui dépasse les frontières est largement répandue parmi les aristocrates. Cela nourrit des comportements de solidarité variés, à commencer par l'invitation à sa table ou sous son toit, puis l'introduction dans son propre réseau de sociabilité. Par conséquent, nombre de voyageurs, spécialement dans les villes de dimension réduite, bénéficient d'une solidarité spontanée, qui ne s'embarrasse pas de lettres de recommandation. Un aristocrate russe, fréquentant l'Université de Strasbourg dans les dernières années de l'Ancien Régime, décrit par exemple des élites locales qui, selon la vieille tradition nobiliaire, tiennent *maison ouverte* pour les personnes de sa condition : il est reçu sans difficulté chez les Grands, en particulier chez tous les principaux administrateurs civils et militaires, de même que chez les banquiers.

III – Les enjeux des circulations aristocratiques

1) Une Europe aristocratique ?

La question discutée ici est celle de la construction d'une certaine forme d'unité européenne par les circulations aristocratiques.

* À l'appui de cette thèse –

Dans une Europe qui est une marqueterie d'États dont l'écrasante majorité des populations sont rurales et statiques, les circulations aristocratiques sont un facteur actif, peut-être le facteur décisif, de l'émergence d'une première forme d'unification du continent. À force de déplacements et d'échanges, une petite élite sociale transforme l'Europe : si les récits de voyage du XVIII^e siècle, en vertu d'une logique inhérente à ce genre littéraire, mettent surtout l'accent sur les singularités qui distinguent les nations, force est de constater, néanmoins, que les cours, les demeures des élites ou les institutions savantes se ressemblent toujours davantage, dans leur nature comme dans leur fonctionnement.

Ce n'est pas seulement que l'aristocratie façonne l'Europe par l'uniformisation progressive de son propre univers : si l'on part du principe que, dans ces sociétés d'Ancien Régime, les usages se diffusent principalement des élites vers les masses, des pratiques qui ont d'abord circulé dans l'aristocratie européenne en viennent à s'étendre aux peuples. Par exemple, dans le domaine alimentaire, on peut parfois suivre des produits, des recettes, des comportements culinaires, qui, adoptés par les élites, finissent par toucher des couches plus larges des sociétés européennes. Il est évident, par exemple, que la consommation et les usages de denrées exotiques comme le sucre, le café, le thé, s'est répandu progressivement dans les aristocraties européennes avant de se répandre dans le reste des sociétés européennes. De même, la diffusion de la cuisine française connaît une phase préalable au sein des aristocraties, avant de se poursuivre dans des couches sociales inférieures : ainsi, la première traduction-adaptation d'un livre de recettes françaises en polonais date des années 1780 ; or, à cette période, il y a longtemps déjà que les élites aristocratiques d'Europe centrale ou orientale ont engagé des cuisiniers français ou au moins adopté des usages culinaires français, ayant de toute façon peuplé leurs bibliothèques d'ouvrages de

cuisine français en langue originale. On pourrait encore faire observer, que, dans le paysage urbain, les vauxhalls ou les jardins d'agrément ont une origine aristocratique nourrie de transferts internationaux, avant de devenir des aménagements ouverts à un public plus large.

* À l'encontre de cette thèse –

Il est abusif de considérer les aristocrates, voire les nobles en général, comme les seuls grands voyageurs de leur époque. Par exemple, nombre de membres de la République des Lettres et des Sciences circulent à travers l'Europe. Un personnage comme Arthur Young est le modèle du voyageur savant, dont les pérégrinations n'ont, à certains égards, rien à envier à celles des Grands : lors de son séjour à Florence par exemple, sa réputation et ses recommandations lui ouvrent bien des portes, y compris dans la meilleure société, et il s'extasie lui aussi sur les chefs-d'œuvre de la Tribune des Offices. On pourra dire que son voyage italien est, au fond, un modeste décalque du Grand Tour aristocratique dans la péninsule, et que, de manière générale, les circulations des savants entretiennent des rapports de proximité avec celles des Grands. Tel n'est pas le cas des marchands, qui sillonnent eux aussi l'Europe en tous sens, selon une logique qui leur est propre, mais qui fait aussi sa place aux réseaux de recommandation et aux pratiques de sociabilité complexes, comme le prouve l'existence de loges maçonniques négociantes dans certaines grandes places commerciales (Amsterdam, Marseille). Or, savants et marchands peuvent aussi être considérés comme des acteurs essentiels d'une certaine forme d'unification européenne.

Mieux encore, leur influence sur la vie des Européens peut se révéler plus déterminante que celle des aristocrates, dans la mesure où elle ne repose pas seulement sur la pérégrination, mais sur des vecteurs de diffusion qui, dans l'Europe du XVIII^e siècle, sont potentiellement beaucoup plus efficaces que les voyages : les livres et journaux en tous genres ; la diffusion commerciale des produits à grande échelle ; l'exploitation des phénomènes de mode. Ainsi, dans l'expansion de la consommation de vin de champagne pétillant dans la seconde moitié du XVIII^e siècle en Europe, spécialement en Allemagne et en Russie, le rôle des représentants de commerce des grandes maisons est tout aussi décisif que l'engouement des aristocraties locales.

2) Une aristocratie européenne ?

La question discutée ici est celle d'une uniformisation de l'aristocratie européenne par les voyages aristocratiques.

* À l'appui de cette thèse –

Les circulations internationales de l'aristocratie produisent, au sein de ce groupe social, un cosmopolitisme grandissant, au sens le plus factuel du terme : de fait, les aristocrates des diverses nations d'Europe se côtoient et se mélangent de plus en plus dans les divers espaces de sociabilité qui sont les leurs. Ce cosmopolitisme, qui est fondamentalement un cosmopolitisme mondain, débouche sur la diffusion progressive, au sein de cette élite, de modes de consommation, de comportement et de pensée communs, bref d'un habitus aristocratique européen. L'attention portée à des sources précises le fait bien voir : les portraits aristocratiques du XVIII^e siècle exécutés un peu partout en Europe montrent une certaine uniformité du vêtement, qui rend difficile, sur sa seule observation, l'identification de l'origine géographique des personnes. De même, les récits qui nous sont restés des divertissements dans les demeures et salons aristocratiques suggèrent que, d'un bout à l'autre du continent, hommes et femmes partagent certains loisirs propres à leur groupe social : art de la conversation, jeux littéraires, théâtre de société, concert amateur. Si on s'élève à l'échelle des nations, le cas précis de la Russie démontre comment, en l'espace de moins d'un siècle, une aristocratie caractérisée à l'origine par l'isolement géographique et les particularismes nationaux, se convertit à un modèle européen, sous l'influence des visiteurs étrangers et de ses propres pérégrinations.

* À l'encontre de cette thèse –

Les circulations aristocratiques n'ont pas nécessairement un effet d'entraînement aussi puissant qu'on le pense, car les aristocraties européennes demeurent composées,

pour une part non négligeable, de membres relativement statiques. Même si les mesures statistiques précises font défaut, il est bien évident, à la lecture des sources, que toutes les nations ne sont pas aussi bien représentées dans les circulations aristocratiques. Aux Britanniques, nombreux tout au long de la période, s'ajoutent de plus en plus d'aristocrates d'Europe du nord et de l'est : des Allemands, des Scandinaves, des Polonais, des Russes, des Baltes (dont la nationalité varie au gré des glissements de souveraineté dans cette région). En revanche, les Français ne sont pas aussi nombreux que la population et la position du royaume pourraient le laisser présager. Il est vrai que tous les périples européens passent nécessairement par Paris, qui est l'une des capitales les plus attractives, ce qui permet de faire l'expérience du cosmopolisme à moindre frais, mais il n'en reste pas moins qu'un certain nombre d'aristocrates, y compris parmi les plus prestigieux, n'ont pas d'expérience de l'étranger. Si l'on prend, en guise d'échantillon, les sept nobles titrés élus députés de la noblesse de Paris aux États généraux de 1789, on constate que l'un est un authentique voyageur qui connaît l'Italie, la Suisse, l'Angleterre, la Suède (le comte de La Rochefoucauld) ; l'un a fait un séjour à Vienne auprès de son oncle ambassadeur (le comte de Clermont-Tonnerre) ; trois sont sortis du royaume à la seule faveur de campagnes militaires européennes (le comte de Rochechouart, le marquis de Luzignem, le marquis de Montesquiou-Fezensac) ; deux, enfin, n'ont jamais voyagé (le comte de Laly-Tollendal ; le comte de Lévis-Mirepoix). De même, les aristocrates italiens sont assez peu nombreux sur les routes du continent. Quant aux Espagnols, aux Portugais ou aux Hongrois, ils sont même très rares. Ceci ne signifie pas que les aristocrates statiques ne tendent pas, eux aussi, vers un habitus commun, mais ils ne peuvent y être conduits par l'expérience du voyage international : c'est sous l'effet d'autres influences, comme la fréquentation de la cour ou d'autres aristocrates, les lectures et la correspondance en langue française, qu'ils adoptent des traits européens.

Par ailleurs, même lorsqu'on considère les aristocrates qui voyagent à l'étranger, il ne faut pas surestimer la facilité de leur insertion dans les sociabilités mondaines et donc de leur conversion à un modèle commun. Dans la bonne société, il y a aussi des voyageurs de passage qui ne maîtrisent pas les codes de la mondanité ou qui, plus simplement, ne maîtrisent pas suffisamment bien le français pour le parler avec l'aisance indispensable aux jeux de l'esprit. Ainsi, à Paris, la présence des étrangers dans les salons est loin d'être massive et l'insertion des Russes en particulier semble difficile. De manière très révélatrice, dans les années 1770-1780, une succession d'aristocrates russes établis durablement à Paris – les comte et comtesse Stroganov, puis les comte et comtesse Chouvalov, enfin les prince et princesse Galitzine – tiennent eux-mêmes un salon qui sert manifestement de refuge aux voyageurs de leur nation. Il faut dire que, dans les salons parisiens, les Français ne sont pas toujours tendres avec les visiteurs : la gaucherie ou l'accent des étrangers peuvent amuser un instant, mais peuvent aussi mener rapidement à l'absence d'invitation. Dans ces conditions, on imagine mal comment, de retour dans leur pays, tous les aristocrates pourraient contribuer à la parfaite diffusion d'un habitus aristocratique européen.

3) Une redéfinition de l'aristocratie ?

La question discutée ici est celle de la redéfinition de l'aristocratie, comme groupe social, sous l'effet des circulations internationales.

* À l'appui de cette thèse –

Il est manifeste que le voyage international, quel que soit sa forme, est vu par nombre d'aristocrates, non seulement comme un signe de prééminence sociale parmi d'autres, mais comme un élément constitutif de l'identité aristocratique. Autrement dit, le voyage international serait la marque distinctive du véritable aristocrate, et par extension, de la véritable famille aristocratique. Le Grand Tour serait l'illustration la plus explicite de cette idée : le jeune homme part pour devenir ce à quoi sa naissance le destine, mais qu'il n'aurait pu devenir totalement en restant dans son pays ; quant à sa famille, et à ses parentes féminines en particulier, cette pérégrination les intègre indirectement à cet idéal aristocratique, comme l'illustrent à leur manière ces tableaux qui mettent en scène la lecture familiale des lettres reçues.

C'est également sous l'angle de l'identification de l'aristocratie au voyage que l'on peut envisager le cas de la Société des Dilettanti, immortalisée par le portrait de groupe peint par sir Joshua Reynolds. Elle est fondée en Angleterre dans les années 1730, pour réunir, dans une société à la fois mondaine et savante, des hommes ayant en commun d'avoir fait le voyage d'Italie, puis, plus tard, d'avoir fait le voyage d'un au moins des berceaux de la civilisation antique (Italie, Grèce, Levant). Si le recrutement n'est pas exclusivement aristocratique, il reste que la société attire quelques-uns des membres les plus prestigieux de la noblesse britannique, qui adhèrent au principe selon lequel le voyage culturel aux sources de la civilisation est un critère de goût et de distinction. Sur un plan moins éthéré, il est des nations, en particulier les scandinaves, où l'aristocrate a nécessairement été voyageur à un moment ou à un autre, parce que sa capacité à faire carrière au service de l'État en dépend. On peut encore invoquer la banalisation des voyages de princes héritiers ou régnants, spécialement des voyages effectués sous la fiction de l'incognito (le comte Dufour, futur Frédéric II ; le comte de Gothland, futur Gustave III ; le comte de Falkenstein, actuel Joseph II ; le comte du Nord, futur Paul I^{er}). Ces voyages peuvent être interprétés comme le signe que ceux mêmes qui sont les aristocrates par excellence éprouvent le besoin de passer par cette étape de construction de l'identité nobiliaire. Enfin, le fait qu'une série d'aventuriers, dont Casanova n'est que l'exemple le plus connu, s'efforcent, à travers l'Europe, d'adopter les modes de déplacement aristocratiques pour usurper cette qualité et pénétrer le grand monde, suggère à sa manière que la circulation internationale apparaît bel et bien comme un marqueur d'identité.

Si l'aristocrate accompli est bien un aristocrate voyageur, qui se sent toujours chez lui d'un bout à l'autre du continent grâce au partage d'un habitus européen, la redéfinition de l'aristocratie peut aussi s'accompagner, comme chez le prince de Ligne, d'une remise en question de l'appartenance nationale. On atteint ici au cosmopolitisme, au sens intellectuel du terme : des individus dont la vie se consume en incessantes pérégrinations en viennent à refuser les limites imposées par les frontières. Non pas qu'ils se pensent déliés de toute appartenance ou imaginent faire corps avec tous les habitants du continent : s'ils sont citoyens du monde, c'est au sens très étroit du *grand monde* ; s'ils s'affranchissent des frontières, c'est pour participer d'une solidarité de nature exclusivement sociale, mais à l'échelle internationale.

* À l'encontre de cette thèse –

Outre que les aristocrates sédentaires ne sont pas prêts à faire des voyages à l'étranger un facteur décisif de l'identité aristocratique, il faut garder présent à l'esprit que, même chez ceux qui bougent beaucoup, les facteurs d'identité traditionnels – au choix ou tout à la fois : le nom, le terre, la cour, les armes – demeurent autrement plus déterminants. Le voyage *accomplit*, mais ne *fait* pas l'aristocrate.

Au-delà de cette évidence de bon sens, il faut noter que des réactions d'anti-cosmopolitisme, tant au sens premier qu'au sens second du terme, se font jour ici ou là. Ainsi, les guerres contribuent parfois à réveiller des sentiments xénophobes. Certes, bien des aristocrates parviennent à concilier sans trop de difficulté cosmopolitisme et patriotisme en un siècle qui n'est pas encore celui des guerres nationalistes, mais il en est d'autres qui y parviennent moins bien : ainsi, à la fin de la Guerre de Sept Ans, le duc de Nivernais, en mission diplomatique à Londres, exprime une violente anglophobie dans sa correspondance avec son ministre de tutelle et en vient à demander son rappel en France avec insistance ; il faudra attendre le retour de la paix pour que cet aristocrate revienne à des sentiments d'anglomanie plus conformes aux usages de son groupe social. De la même manière, certains événements politiques exacerbent les réactions identitaires, à l'exemple de l'épisode Struensee au Danemark au tournant des années 1760-1770 : l'accession au pouvoir de ce médecin d'origine allemande, fraîchement titré, suscite l'opposition d'une bonne partie de l'aristocratie, qui mêle à des griefs politiques précis, une hostilité déclarée contre l'accession des étrangers à des carrières d'État. En dehors même des grands événements militaires ou politiques, des signes d'un repli aristocratique national sont perceptibles : ainsi, la Grande-Bretagne du Grand Tour et des *Dilettanti* est aussi celle de la valorisation alternative du

Domestic Tour, destiné à consolider la *britishness* par la découverte prioritaire de son propre pays.

Conclusion

L'étude des circulations aristocratiques internationales, principalement des voyages effectués par des aristocrates à l'étranger, démontre une véritable spécificité aristocratique, au sens où l'appartenance sociale détermine, dans une très large mesure, la nature comme les modalités de circulations : dans la plupart des cas, les circulations aristocratiques ne sont pas simplement des circulations auxquelles sont liés des aristocrates, mais bel et bien des circulations propres à l'aristocratie ; et dans tous les cas, elles sont marquées du sceau de l'aristocratie, qui constitue un élément de distinction nécessaire, parce que conçu pour réaffirmer constamment l'appartenance aristocratique, tant à l'intérieur du groupe qu'à l'égard du reste de la société.

Par ailleurs, il est clair que les circulations internationales ont une influence réelle sur l'histoire de cette élite, voire sur l'histoire générale de l'Europe : l'aristocratie est l'un des rares groupes sociaux de son temps susceptible, sous l'effet des circulations internationales, à la fois d'être transformé en profondeur au niveau continental et d'être lui-même un acteur de la transformation du continent. Toutefois, cette évolution historique ne doit pas être exagérée : non seulement l'Europe se transforme aussi par d'autres voies, mais, en dépit de certaines apparences, l'aristocratie elle-même ne parvient pas ou ne souhaite pas fondre totalement ses spécificités nationales dans un creuset commun.

En vertu d'un paradoxe qui n'est qu'apparent, c'est la Révolution qui poussera à son terme la spécificité des voyages aristocratiques en provoquant, d'abord en France, puis bientôt dans d'autres pays d'Europe, le phénomène de l'émigration, qui sera simultanément un aboutissement et un anéantissement des circulations aristocratiques, avant que le premier XIX^e siècle ne rétablisse les circulations aristocratiques sur un mode traditionnel.

Explication de texte (histoire contemporaine)

Durée : 7 heures

Sujet : **Premières impressions de Michel Leiris, membre de la mission ethnographique Dakar-Djibouti.**

« 31 mai [1931]

À 6 heures, arrivée à Dakar. Débarqué rapidement et trouvé du courrier.

Déjeuner avec Griaule¹⁵ chez des amis – qui m'attendaient – puis promenade à Rufisque avec eux, plus Larget¹⁶ dans la voiture de la Mission. Beau paysage, plutôt plat, à terre rougeâtre semée de roches volcaniques, avec baobabs et palmiers.

Dans les faubourgs indigènes de Dakar, grand grouillement humain bigarré. Rassemblement comportant des individus de tous âges, depuis des bébés portés sur le dos jusqu'à des vieillards, en passant par tous les degrés. Au point de vue européen, Dakar ressemble beaucoup à Fréjus, ou à ces plages du Midi dont une vague prétention essaye de masquer la pouillerie.

À Rufisque, un bistrot est intitulé « À la brise de mer ». Les femmes des bordels de Dakar y viennent passer leurs jours de sortie avec leurs amants et l'on y rencontre aussi les administrateurs ou fonctionnaires les plus bourgeois accompagnés de leurs épouses.

À Dakar, il y a une « Réserve » et une « Potinière ».

¹⁵ Marcel Griaule (1898-1956), ethnologue, chef de la mission ethnographique et linguistique Dakar-Djibouti (mai 1931 – février 1933) organisée par l'Institut d'ethnologie de l'université de Paris et par le Muséum national d'Histoire naturelle.

¹⁶ Marcel Larget, second de la mission Dakar-Djibouti.

Le soir, peu avant le dîner, vu le chat de nos hôtes jouer sur la terrasse avec un mille-pattes à peu près long comme la main. Il paraît que j'en verrai bien d'autres... En somme, très peu de différence entre la vie du fonctionnaire à Paris et sa vie à la colonie (j'entends : dans les grands centres) ; il a chaud et il vit au soleil au lieu d'être enfermé ; en dehors de cela, même existence mesquine, même vulgarité, même monotonie, et même destruction systématique de la beauté.

J'ai grand'hâte d'être en brousse. Cafard.

1^{er} juin [1931]

Démarches relatives à l'entrée en franchise des marchandises de la Mission. La direction des Douanes fait des difficultés, compare à la Mission à celle du prince N. qui est passé récemment et se trouve maintenant dans l'intérieur où il aurait vendu une partie de son matériel, introduit en franchise... Dans les bureaux, chaleur très supportable. Dactylos antillaises et huissiers africains. Conversation avec le directeur intérimaire des affaires économiques. Sur une question de Griaule, qui lui demande si, dans chaque colonie, nous pourrions avoir communication des archives judiciaires, il répond que des instructions très sévères ont été données aux administrateurs, depuis que des missions étrangères ont utilisé les documents dont on leur avait permis de prendre connaissance pour attaquer la politique coloniale de la France et soulever des incidents à la Société des Nations. Il parle aussi des sociétés secrètes et de l'impossibilité qu'il y a pour les Européens d'y pénétrer. Dans le Lobi, Labouret¹⁷ aurait réussi à recevoir le premier degré d'initiation d'une société ; mais l'homme qui l'aurait initié a disparu depuis, vraisemblablement châtié par les autres initiés. Griaule et moi sommes installés chez mes amis. Les autres sont logés à l'« Hôtel des Célibataires », bâtiment administratif réservé aux fonctionnaires non mariés. Les Noirs d'ici, malheureusement, ne sont pas plus sympathiques que les Européens. Je pense à un employé noir des docks, coiffé d'un casque colonial luxueux et revêtu d'un boubou immaculé, dont la conversation était émaillée d'expressions parisiennes telles que : « Laisse pisser le mérinos ! Ne t'en fais pas ! » ou : « Tu m'as fait un (*sic*) faux bond ! » Comme nous le disait le fonctionnaire des affaires économiques et comme le disent tant d'autres coloniaux, dans les lieux où le Noir est en contact direct avec la civilisation européenne, il n'en prend que les mauvais côtés.

Je pense tout de même à quelques Noirs évolués, mais sympathiques, rencontrés à bord, entre autres à Dya, que j'ai encore aperçu ce matin, cette fois non plus en bleu de mécano mais dans une tenue étonnante, composée d'un complet violacé, d'une chemise à grands dessins noirs et mauves, d'une cravate noire et mauve et de souliers éculés en cuir verni noir et daim gris. Il y a aussi une Nègresse très jolie qui est montée à bord, dans un grand manège de falbalas et de coquetterie sans doute professionnelle.

Dans les rues, les petites filles surtout sont ravissantes : elles ont le crâne tondu (exception faite de certains points déterminés) et portent de longues robes blanches ornées de dentelle à jour.

2 juin [1931]

Acheté quelques articles dans un magasin. Les patrons sont des Syriens, plusieurs frères. Pas une de leurs vendeuses qui n'aient couché avec au moins l'un d'entre eux. Beaucoup de clientes européennes couchent aussi, acquittant ainsi leurs factures.

Courses, visites administratives, etc.

Le soir, allant avec la voiture inspecter le garage qu'on a mis à notre disposition pour les camions, ensablé la voiture dans un raccourci sablonneux. Avec l'aide du boy laveur et repasseur qui est venu travailler pour Griaule et pour moi chez mes amis et celle d'un vieux Wolof qui garde le garage et semble spécialisé dans ce genre de dépannage (car beaucoup

¹⁷ Henri Labouret (1878-1959), ethnologue, administrateur colonial, professeur à l'École nationale des Langues orientales vivantes et à l'École coloniale.

de voitures s'ensablent à cet endroit) nous réussissons à en sortir. Rentrant la voiture, nous l'ensablons de nouveau à l'entrée du jardin. Cette fois, nous la laissons dans cette situation.

3 juin [1931]

La nuit a été agitée par des bruits divers : démarrages de moteurs, aboiements de la chienne, sortes de frôlements. Au matin, le boy Séliman et son aide laveur et repasseur constatent qu'une partie du linge qu'ils avaient mis à sécher a été enlevé : il manque 1 complet à B[aron], 1 complet à Griaule, 1 complet à moi, plus deux pantalons. Interrogatoire des boys, qui nient. Séliman répond à Mme B[aron] que ce ne peut être lui, attendu qu'il s'habille toujours en boubou et qu'il ne lui viendrait pas à l'idée de se mettre en pantalon pour autre chose que travailler. L'autre boy reste impassible. Il est entendu que les deux garçons seront conduits à la police, non en inculpés mais pour servir de témoins et raconter comment les choses se sont passées. Nous convenons aussi de ne les laisser seuls avec les policiers sous aucun prétexte, tenant à leur épargner un « grilling »¹⁸...

Au déjeuner, nous apprenons par le boy laveur et repasseur que Séliman est en train de sangloter dans la cuisine. Il vient de laisser brûler le gâteau, alors qu'il avait déjà oublié d'acheter du dessert, en plus de cette sacrée histoire de vêtements. Nos hôtes lui font dire de ne pas s'en faire à ce point.

Après déjeuner, nouvel interrogatoire de Séliman, qui ne pleure plus. Il répond avec netteté et semble bien être mis hors de cause. Seul, l'autre boy sera emmené à la police.

Visite à la police : l'inspecteur qui nous reçoit est une sorte de sous-officier rasé, qui prononce « collidor » et a les mains terriblement velues. Dans un coin, un vieux Nègre en uniforme kaki et mince collier de barbe blanche écoute silencieusement. Les B[aron] et moi sommes assis ; le boy, debout entre nous, son casque colonial à la main. L'inspecteur tape à la machine les déclarations de B[aron]. À la fin de l'entretien, nous apprenons avec plaisir que le boy est sûrement hors de cause, que beaucoup de vols semblables ont été commis dans le quartier et qu'il s'agit sans doute d'une bande organisée. Nous nous retirons, suivis du boy qui est resté toujours imperturbable et descend maintenant l'escalier majestueusement. Arrivés dehors, juste comme nous venons de franchir le seuil du commissariat, le boy sourit largement et dit à Mme B[aron] : « Séliman aussi, Madame, on lui a volé un costume. » Nous demandons au boy pourquoi il nous fait *maintenant* cette déclaration, mais il est impossible d'obtenir une réponse, et il est certain que nous ne le saurons jamais. Tout ce que nous pouvons apprendre, c'est que le voleur de Séliman est un Nègre par qui il avait fait porter son panier en revenant du marché.

Dans la soirée, faisant un tour en auto pour recharger les accus qui s'étaient déchargés à cause de l'humidité, tombé, en quartier indigène, sur un vaste rassemblement d'individus de tous âges en train d'écouter un griot. Il y a des femmes assises par terre avec leurs enfants sur le dos. Le conteur semble tenir son auditoire ; il est assis, le dos à un grand mur, et souligne sa diction par des gestes.

4 juin [1931]

Rencontré Séliman au marché. Il avait à sa bouche sa belle pipe en forme de revolver achetée de la veille. Ses larmes étaient enfin séchées, qu'avait produite cette accumulation de malheurs : vol des habits blancs, oubli d'acheter le dessert pour le déjeuner, et gâchage de la tarte qui avait brûlé.

Visite au chef de la collectivité des Lébou, pour être introduit auprès de ces constructeurs de pirogues. C'est un vieux nègre en chéchia et boubou, qui nous reçoit dignement, montre à notre interprète sa croix de la Légion d'honneur, nous donne quelques renseignements sur les Lébou, puis sort avec nous, armé de gants et d'une ombrelle.

¹⁸ Une mise sur le grill, c'est-à-dire un interrogatoire serré.

Passé l'après-midi avec Mouchet sur la plage, à flanc de coteau, à examiner des pirogues en interrogeant des pêcheurs, assistés de l'interprète de la circonscription, Mahmoud Kouloubali.

Dîné le soir avec les B[aron] et tous les membres de la Mission à l'« Hôtel des Célibataires », dont la grosse Mme Lecoq tient la pension, assistée de la Négresse Diminga, élève de la mission catholique, brave et intelligente fille, qui a « gagné petit¹⁹ » l'année dernière avec un des locataires.

Rentré le soir dans la Ford de la Mission conduite par mon ami B[aron]. Fait, comme font tous les soirs tous les Dakarois sortis en auto, un tour sur la corniche et apprécié un clair de lune complètement malsain en même temps que splendide, avec des nuages louches barrant l'astre et une lueur très étendue de marécage sur la mer.

Source : Michel Leiris, *L'Afrique fantôme*, Paris, Gallimard, 1934 (dans l'édition : Michel Leiris, *Miroir de l'Afrique*, Paris, Gallimard, « Quarto », 1996, p. 109-112.

Introduction

Ce récit de la « découverte » de la ville de Dakar et de ses habitants par Michel Leiris, en 1931, a été choisi parce qu'il permettait d'aborder des thématiques centrales de la question au programme : celles touchant aux spécificités des sociétés urbaines coloniales. La teneur du document ne pouvait dérouter un agrégatif bien préparé, tandis que la structure impressionniste et éclatée propre au journal offrait au candidat l'opportunité de prouver sa maîtrise de l'art du commentaire. Tout l'intérêt de l'exercice résidait dans l'identification, parmi les impressions éparses et parcellaires, parmi les anecdotes ou les notations non hiérarchisées de Leiris, d'axes d'analyse pertinents au regard de l'historiographie des sociétés coloniales. On soulignera que la nature particulière du document a heureusement évité à la plupart des candidats de tomber dans l'un ou l'autre des deux travers si fréquents dans les commentaires : la paraphrase ou la dissertation à propos du document.

Les éléments du présent corrigé ne cherchent pas à délimiter les contours intangibles d'un plan type ou à dresser une liste exhaustive des connaissances à mettre en avant, mais à proposer des orientations, à éclairer certaines allusions et, surtout, à signaler aux agrégatifs les fausses pistes et les impasses interprétatives auxquelles pouvait conduire une lecture simpliste et manichéenne du texte. Précisons encore que les notes se sont échelonnées de 0,5 à 18/20.

La présentation du document

Comme tant de rapports l'ont déjà souligné, la plupart des biais graves d'interprétation dans le corps du commentaire naissent de confusions sur l'auteur, la nature et le contexte de rédaction du document.

Auteur et nature

Michel Leiris (1901-1990) est, en 1931, membre de la mission ethnographique Dakar-Djibouti (mai 1931 – février 1933) mandatée par l'institut d'ethnologie de Paris et dirigée par l'ethnologue Marcel Griaule. Leiris, qui a alors trente ans, vit sa première expérience de l'« Afrique noire », comme on disait à l'époque. Un certain nombre de notations, et le titre même de l'ouvrage, permettaient d'établir la fascination de l'auteur pour l'Afrique, comme d'autres représentants de ces avant-gardes artistiques des années 1920, caractérisées par des formes affirmées de « négrophilie » : fascination pour le corps noir (féminin et masculin), pour les cultures noires telles qu'on se les représente à l'époque (elles sont principalement appréhendées à travers l'art nègre, les collections d'objets, le jazz, etc.). L'emploi récurrent du mot « nègre », dans le texte, procède d'ailleurs certainement de cette négrophilie

¹⁹ Eu un enfant.

affichée, tout autant qu'il renvoie à un usage encore banal tant en métropole que dans les territoires colonisés.

Leiris participe donc à cette grande mission de collecte d'objets ethnographiques, qui se double d'une série d'enquêtes de terrain. Jeune écrivain en devenir, il a officiellement été engagé comme secrétaire-archiviste ; il est également prévu qu'il se charge de quelques enquêtes au cours du voyage. Certains candidats se sont saisis de la supposée compétence disciplinaire de Leiris pour faire de son récit un archétype de la littérature ethnographique occidentale et des liens souvent ambigus de l'ethnographie avec la domination coloniale. C'était oublier qu'il est alors un ethnologue/ethnographe néophyte : auditeur libre des cours de Marcel Mauss en 1929-30, il n'a publié que quelques comptes rendus d'ouvrages savants et il n'a aucune formation scientifique solide à l'époque. Si Leiris adopte dans certains passages la posture de l'apprenti-ethnologue et s'il tient, comme Mauss le préconisait, un carnet de terrain, le document à commenter s'inscrit plutôt dans la longue tradition littéraire du journal de voyage qui, pour l'Afrique de l'Ouest, est assez prolifique. Leiris est alors avant tout un écrivain qui cherche sa voie dans l'introspection existentielle et dans le genre autobiographique : certaines copies ont fort justement rapproché ce texte de *L'Âge d'homme*, son œuvre majeure (1939), et l'ont aussi rattaché à la veine très ancienne du récit de voyage.

Trois années se sont écoulées entre la rédaction du journal et la publication finale (qui n'était d'ailleurs pas envisagée au départ), mais le texte n'a quasiment pas été retravaillé, justement pour conserver une forme d'authenticité au récit des « choses vues ». Précisons qu'aucune retouche du passage proposé n'a été effectuée lors des multiples rééditions de *L'Afrique fantôme* : le texte à commenter, tiré d'une excellente édition critique de 1988, est le même que celui rédigé en 1931.

Leiris n'est pas un « colonial » ou un « colonialiste » : au contraire, il est fortement influencé par l'anticolonialisme surréaliste et marxiste et a pris part, au long des années 1920, à la dénonciation des répressions coloniales. Leiris est anticolonialiste pour des raisons esthétiques autant que politiques, ce qui se perçoit assez aisément dans le texte (ce regard de dandy désabusé sur l'« œuvre coloniale » de la France valut d'ailleurs à *L'Afrique fantôme* d'être, plus tard, censuré sous Vichy). Néanmoins, le passage proposé contenait trop peu de notations pour qu'on puisse réellement le qualifier d'« anticolonial » ou d'« anticolonialiste » : on y perçoit malgré tout une désapprobation diffuse à laquelle les bonnes copies ont été sensibles.

Leiris n'est évidemment pas un observateur objectif et détaché : *L'Afrique fantôme* qu'il recherche, et qu'il ne connaît que de façon livresque et fantasmée, est celle de la magie du monde noir, de la fascination pour les peuples « purs », préservés de la souillure de la modernité occidentale, ce qui l'amène bien souvent à essentialiser l'Afrique, les Africains et leur(s) culture(s). Sa quête est donc placée sous le signe de la perte, du deuil puisqu'elle se base sur une illusion : la bigarrure du Dakar qu'il découvre en mai 1931 ne peut que le décevoir. Les meilleurs candidats – même s'ils connaissaient mal la biographie de Leiris, ce qui n'était pas un problème majeur – ont saisi le décalage entre les attentes de l'auteur et les réalités qu'il découvre à son arrivée. Cette sensibilité au ton désenchanté du récit interdisait alors toute grille de lecture réductrice et caricaturale : Leiris est certes blanc, métropolitain, d'origine bourgeoise et quelque peu obsédé par les questions de sexe, mais cela n'en fait pas pour autant un apologiste de la domination coloniale, un raciste invétéré et, encore moins, le porte-parole d'un supposé « regard métropolitain » sur les colonies françaises. Certains candidats ont justement noté que Leiris était un *outsider*, un observateur extérieur sans lien officiel avec les milieux coloniaux, ce qui lui permet de s'en moquer à bon compte et lui donne également la possibilité de naviguer avec une certaine fluidité d'un groupe à l'autre.

Ces caractéristiques d'ensemble confèrent aux notations de l'auteur une certaine fraîcheur : il capte en effet un ensemble de choses qu'un « vieux colonial » ne voit pas ou ne voit plus, son regard d'écrivain est souvent aiguisé et toujours curieux. Mais le récit est également entaché d'un certain nombre de stéréotypes et d'un paternalisme avéré – quand bien même Leiris prétend s'en libérer ! – et il reste myope sur bien des aspects de la société

coloniale qu'il découvre. Il fallait aussi lire le texte à « contre-grain » afin de traquer ses angles morts, mettre en évidence ses *a priori*. Une empathie excessive pour Leiris ou, à l'inverse, une animosité excessive vis-à-vis de l'auteur – rencontrées dans certaines copies – ne permettaient pas de trouver la bonne distance critique face au document.

Contexte

Pour éclairer le contexte propre à la mission Dakar-Djibouti (assez largement explicité dans les notes de bas de page), les candidats pouvaient éventuellement faire allusion aux grandes enquêtes de terrain qui deviennent la voie royale de l'ethnologie dans l'entre-deux-guerres. Cependant, les savoirs coloniaux n'étant centraux ni dans le texte ni dans la question au programme, il était beaucoup plus judicieux d'insister sur les données contextuelles propres à l'AOF et à la colonisation française en général au début des années 1930. Même si les termes d'« apogée colonial » ou d'« âge d'or de la colonisation » sont un peu galvaudés, 1931 correspond à un moment suspendu, où certes la crise mondiale commence à frapper les colonies, mais où l'on ne sait pas encore que le plus dur est à venir (à partir de 1932-33). Par ailleurs, sur le fond comme sur la forme, le journal de Leiris tranche avec le flot des ouvrages, souvent de commande, qui, en cette année 1931 – celle de l'Exposition internationale de Vincennes –, exaltent l'œuvre coloniale.

L'importance politico-administrative et économique de Dakar dans l'empire français devait être soulignée en quelques phrases, sans s'appesantir sur les conséquences sociales de cette multiplicité de fonctions urbaines, puisque ces aspects devaient constituer le cœur du commentaire. L'Afrique Occidentale Française, fédération créée en 1895 et comptant à terme huit colonies, est, au début des années 1930, intégrée économiquement dans l'espace impérial que s'est constitué la France. Tandis que Saint-Louis reste capitale de la colonie du Sénégal jusqu'en 1957, Dakar est capitale fédérale depuis 1902 et sa spectaculaire croissance des trois premières décennies du xx^e siècle lui a permis d'éclipser Saint-Louis. Dakar est aussi tête de pont et terminus du réseau de chemin de fer de l'AOF, et un grand port ouest-africain. Au Sénégal, la présence coloniale, déjà ancienne, a profondément transformé l'économie (développement d'une agriculture tournée vers les denrées d'exportation, arachide surtout, intégration dans l'« économie-monde ») et la répartition de la population (migrations de travail, urbanisation rapide...).

Dakar bénéficie en outre d'un statut juridique particulier, puisqu'elle fait partie des fameuses « Quatre communes » (Saint-Louis, Rufisque, Dakar et Gorée – qui est en fait intégrée à Dakar après 1929), que Leiris ne mentionne d'ailleurs jamais. Dans ces villes, les « originaires » (natifs) bénéficient depuis 1848 du statut de citoyens français. Ils ne sont donc pas des sujets et jouissent du droit de vote, d'abord sous conditions, puis avec la garantie qu'apportent les lois Diagne de 1915-1916. La figure de Blaise Diagne, premier député noir sénégalais à siéger au Palais-Bourbon en 1914, pouvait être mobilisée pour souligner le statut privilégié de cette partie de la population dakaroise qui, largement scolarisée et dotée d'une identité propre, fournit de nombreux cadres auxiliaires de la colonisation. Attention toutefois : seuls les Dakarois de naissance sont citoyens ; les très nombreux migrants installés en ville demeurent, en revanche, des sujets d'empire.

Problématique

Les observations de Leiris portent sur la société plurielle et complexe d'un grand port colonial. Elles devaient donc être confrontées, évaluées et critiquées à l'aune des connaissances historiques sur les villes coloniales. Pourtant, bien peu de candidats ont su mobiliser les ressources d'une histoire urbaine dynamique et facilement accessible, puisque publiée pour une large part en français. Les travaux des spécialistes des villes d'Afrique de l'Ouest (comme Catherine Coquery-Vidrovitch, Odile Goerg, Laurent Fourchard, Alain Sinou ou, pour les auteurs anglophones, Liora Bigon ou Myron Echenberg) pouvaient être cités pour souligner que les centres d'intérêt des chercheurs se sont déplacés de la morphologie de la ville coloniale et ses fonctions (une dimension d'ailleurs assez peu présente dans la

description de Leiris) vers l'étude des contacts et des interactions entre les groupes sociaux. Ces nouvelles préoccupations rejoignent celles de l'histoire des mobilités sociales, des élites locales, des transferts culturels et de la formation des intermédiaires, mais aussi de l'histoire de genre et de la sexualité (Balandier, Brunschwig, Furnivall, Stoler, Espagne, Taraud, Amselle, etc.) : toute l'historiographie afférente pouvait être mobilisée pour enrichir les analyses et les explications. Il est inutile de placer en introduction une mise au point complète et définitive sur l'état des lieux historiographiques : une allusion générale est souhaitable, mais il est préférable d'opérer au fil du commentaire les va-et-vient nécessaires entre analyse du texte et références aux travaux de recherche.

Les notations de Leiris, sans que cela soit son intention première, et même si son regard est rarement bienveillant, constituent donc un intéressant témoignage sur les groupes sociaux, sur les dynamiques et les formes de relations dans un contexte colonial précis : celui d'une société urbaine coloniale. Au-delà du cas d'espèce de Dakar, ces observations critiques pouvaient évidemment amener à comparer avec d'autres villes coloniales, à condition toutefois que la comparaison ne soit pas prétexte à de longs développements généraux sur « la ville coloniale », catégorie par ailleurs discutable.

La société dakaroise, telle qu'elle émerge des petites touches du récit de Leiris, est un espace de dynamiques sociales intenses, d'opportunités économiques, de brassages, de tensions, de côtoiements et d'évitements. Cette ville coloniale est un lieu des possibles, une fabrique d'hybridité mais, du fait du contexte de la domination coloniale, elle n'est pas pour autant le lieu de tous les possibles. Le plan que nous proposons permet d'ordonner le commentaire du texte en fonction de ces divers axes de réflexion. Pour autant, d'excellentes copies ont adopté d'autres plans tout à fait convaincants et pertinents.

I — DAKAR, CAPITALE ET PORTE D'ENTREE DE L'AOF

Il s'agit dans cette partie de regrouper les aspects les plus factuels et contextuels du document et de mettre en avant les connaissances indispensables sur la ville de Dakar. Nous le répétons, cette partie (comme les deux suivantes) doit être irriguée par des références à des recherches historiques : on pouvait mobiliser ici tout particulièrement les travaux d'Alain Sinou, Catherine Coquery-Vidrovitch, Odile Goerg.

A. Dakar, une capitale administrative et économique

L'arrivée des membres et du matériel de l'expédition ethnographique à Dakar – qui occupe plusieurs passages du texte – est on ne peut plus logique, puisque de nombreuses lignes maritimes (Le Havre-Dakar, Bordeaux-Dakar, etc.) relient ce port à la métropole qui constitue l'une des principales portes d'entrée de l'AOF. Les principales activités commerciales de Dakar sont décelables dans le texte (port, douanes, maisons de commerce, docker, etc.) et méritaient d'être explicitées : exportations de la production arachidière sénégalaise et de nombreuses denrées agricoles aofiennes, importations de produits manufacturés (d'où la mention des importantes maisons de commerce). Les allusions aux longues formalités douanières et la question du dédouanement permettaient d'évoquer les fonctions administratives de Dakar. Le caractère suspicieux des douaniers coloniaux s'explique par l'importance des recettes douanières dans le budget des colonies, soumises à l'autonomie depuis 1900.

Capitale fédérale depuis 1902, Dakar est la ville d'AOF qui regroupe les grandes administrations centrales : le gouvernement général, bien sûr (le texte ne le mentionne pas) mais également une nébuleuse de services fédéraux placés sous l'autorité directe du gouverneur général (en 1931, il s'agit de Jules Brévié), comme par exemple la direction des Douanes ou la direction des Affaires économiques, explicitement évoquées par Leiris.

Peu de candidats se sont risqués à quantifier la population dakaroise et les chiffres avancés dans les copies surévaluent pratiquement toujours le total, assez modeste, de 54 000 habitants en 1930 – la croissance urbaine ne s'emballe vraiment qu'à partir de 1932-33 du fait de la crise des campagnes (Dakar frôle les 100 000 habitants en 1936). Cette

population est cosmopolite, comme dans tous les grands ports coloniaux (nombreuses nationalités, nombreux groupes socio-culturels) ; à partir de l'entre-deux-guerres, les villes ouest-africaines attirent d'ailleurs des populations de plus en plus nombreuses, soit de façon saisonnière (arrivée en ville durant la saison sèche), soit de manière pérenne. L'expression de « grand grouillement humain bigarré » (l. 5), si elle est évidemment exotisante et réifiante, renvoie néanmoins à la multiplicité des origines des habitants de Dakar : plus de 40 langues y sont parlées par des groupes socioculturels variés. La plupart des habitants sont des ruraux fraîchement débarqués, dont les pratiques sociales et culturelles ne se sont pas encore complètement « citadinisées » (cf. anecdote du griot écouté en plein air, par exemple).

B. L'organisation de l'espace dakarois

La ville n'est pas à proprement parler un ancien comptoir, à la différence de Saint-Louis, Gorée ou Rufisque. À partir de quelques noyaux villageois dispersés dans la presqu'île du Cap-Vert – cadre naturel de l'agglomération –, elle a commencé son essor à partir des années 1850-1860 dans le cadre d'une politique coloniale volontariste (cf. le plan de lotissement du gouverneur Pinet-Laprade, en 1862). Leiris évoque divers éléments qu'il convenait d'identifier : corniches, plages, arsenal, port de commerce. Un croquis géographique était le bienvenu, mais seuls de très rares candidats s'y sont risqués. Le quartier administratif est installé au « Plateau », sur une hauteur agréablement ventée par la brise de mer. Le « Plateau » a été à l'origine le lieu de résidence des élites sociales, essentiellement européennes, mais pas uniquement ; comme dans la plupart des villes coloniales, les quartiers européens se sont implantés dans ce quartier central ou dans ses périphéries immédiates, ici notamment sur les corniches orientale et occidentale qui longent le Plateau (lieux de promenades des automobilistes européens, le soir venu). L'ancien comptoir de Rufisque, à 28 km à l'est, est aussi un lieu d'excursion. Quelques indices permettaient d'évoquer le zonage résidentiel marqué qui rejette les populations africaines défavorisées dans des quartiers mal équipés (cf. le quartier Médina, créé autoritairement à l'occasion de l'épidémie de peste de 1914), à la voirie défaillante où s'ensablent les automobiles.

Pourtant, la séparation entre « ville européenne » et « quartiers indigènes » n'est pas, à Dakar, aussi nette que dans d'autres villes coloniales, en particulier africaines ; on n'y trouve pas, par exemple, de zone *non ædificandi*. Quelques Africains, souvent des originaires-citoyens que leur statut protège des formes brutales de dépossession foncière, ainsi que des immigrés libanais ou lusophones (venus de la colonie portugaise du Cap-Vert) ou encore des membres de la bourgeoisie métisse, vivent dans les quartiers « européens ». Du fait de cette relative intrication des habitats dans les quartiers centraux, la ségrégation y apparaît donc presque davantage fondée sur des critères sociaux que sur des critères raciaux – la présence des citoyens, qui échappe totalement à Leiris dans sa perception de la ville, expliquant en partie cet état de fait. La lecture de trop nombreuses copies laisse à penser que certains candidats ont une vision caricaturale de la ségrégation dans les villes coloniales : les populations colonisées seraient parquées dans des quartiers réservés et « La Réserve », évoquée par Leiris pour se moquer des désirs mimétiques des colons, devient un ghetto noir alors qu'il s'agit, comme « La Potinière » ou « La Brise de mer », d'un café, d'un restaurant ou d'un hôtel... D'autres voient dans les quartiers indigènes des « bidonvilles », alors que le terme – et la réalité qu'il désigne – n'apparaissent qu'après la Deuxième Guerre mondiale en Afrique du nord.

C. L'« esthétique de la sous-préfecture »

La critique constante chez Leiris de l'« esthétique de la sous-préfecture » qui gâche les beaux paysages méritait commentaire. Ces moqueries soulignent la distance critique de l'auteur à l'égard du « colonial », caricature du petit-bourgeois parvenu et fat d'une métropole qu'il tente pathétiquement de reproduire sous les tropiques. De nombreux passages du

document évoquent la banalité des lieux notamment dans la partie européenne (allusion à Fréjus, à la vie de bureau en métropole, etc.) ; il était intéressant de souligner combien cette critique de Leiris renvoie à son aspiration à découvrir une Afrique authentique et intouchée, celle de la « brousse ».

Cependant, cette dénonciation de l'inauthenticité, de la banalité et de la prétention des quartiers européens des villes coloniales ou des bâtiments publics n'a rien, dans l'entre-deux-guerres, d'original et on la retrouve sous la plume de nombreux voyageurs en quête d'exotisme (Londres, Werth, Viollis, Weulersse, Orwell, etc.). De même, quelques copies ont remarqué l'ambivalence de Leiris, qui méprise tout particulièrement les fonctionnaires coloniaux tout en les ayant pour interlocuteurs principaux.

II — UNE SOCIÉTÉ PLURIELLE (*PLURAL SOCIETY*), LIEU DES OPPORTUNITÉS ET DES POSSIBLES ?

Comme beaucoup de ports coloniaux, Dakar est une ville cosmopolite au sens banal du terme, et Leiris, au hasard de ses notations, évoque les nombreuses catégories sociales qui s'y côtoient sans d'ailleurs vraiment se mêler (cf. J. Furnivall et son concept de *plural society*). À ce stade du commentaire, il s'agissait d'identifier les groupes en présence, d'expliquer leur présence à Dakar et, éventuellement, de repérer les groupes que Leiris a omis de mentionner, comme par exemple les métis (une seule allusion rapide), pourtant nombreux et influents au Sénégal. Il s'agissait également de saisir le caractère attractif de la ville qui, pour tous les groupes considérés, offre un large éventail de métiers et d'activités et la promesse, bien souvent, d'une vie meilleure.

A. Les colonisateurs

Le centre administratif et le port actif attirent des Européens (3 à 4 000 au début des années 1930) : fonctionnaires, militaires, entrepreneurs, représentants des maisons de commerce métropolitaines, bordelaises en particulier. Les administrations coloniales sont surreprésentées dans le texte parce que Leiris doit entrer en contact avec elles pour régler les préparatifs de l'expédition ou l'affaire, anecdotique mais très révélatrice, du vol.

Les professions de ces « Blancs » sont très diverses, du haut-fonctionnaire des administrations centrales du gouvernement général (le « directeur des affaires économiques ») à l'inspecteur qui roule les R (peut-être un Corse, comme il y en a tant aux colonies ? cf. les travaux de Vanina Profizi...), en passant par Madame Lecoq, patronne d'hôtel, ou Madame Baron, « épouse de » et maîtresse de maison. On pouvait s'appuyer ici sur de multiples travaux consacrés à ces Européens aux colonies, que ce soit en Afrique subsaharienne ou dans d'autres espaces coloniaux, sur leurs modes de sociabilité, sur l'arrivée des femmes (ex. Francis Simonis, Yvonne Knibiehler, Frances Gouda, etc.).

B. Les intermédiaires de la colonisation

De nombreuses copies ont évoqué de façon pertinente, à propos des intermédiaires de la colonisation abondamment évoqués par Leiris, les travaux de Thomas Metcalf et son concept de « sous-impérialisme ». On pouvait aussi renvoyer aux travaux d'Henri Brunschwig, de Benjamin Lawrence, de Georges Balandier, etc.

Dans tous les secteurs d'activité, Leiris mentionne cette catégorie née du contact colonial : les huissiers des administrations ; le « vieux Nègre en uniforme kaki » ; l'employé des docks ; Dya, le mécano ; Diminga, l'aide de la tenancière de l'Hôtel des Célibataires ; l'interprète du chef lébou... Ce sont les Noirs « évolués, mais sympathiques » que mentionne l'auteur dans une expression qui appelait un commentaire. Il fallait relever le paternalisme de Leiris mais également expliquer dans le détail ce que recouvre le terme d'« évolués » dans le monde colonial – en termes d'éducation, de compétences linguistiques et professionnelles, de capacité à naviguer entre deux mondes. Le rôle des missionnaires dans la formation de ces intermédiaires pouvait d'autant plus être évoqué qu'il était fait directement allusion à une mission catholique et à son œuvre d'éducation des filles. On

pouvait noter aussi que les préjugés négatifs de Leiris sur ces « évolués », liés à son appétit d'authenticité africaine, rejoignent sur bien des points la vision critique des colonisateurs eux-mêmes, méfiants vis-à-vis des élites nouvelles, vues comme un réservoir d'aigris, de « semi-civilisés » et d'opposants potentiels. On pouvait élargir à la question plus générale des élites, en soulignant au passage que Leiris ne s'appesantit guère sur la description de membres éminents des élites sénégalaises (intellectuels, enseignants, avocats, hommes politiques, grandes familles métisses, etc.) qu'il n'a visiblement pas rencontrés durant son bref séjour.

Leiris mentionne des ressortissants d'autres colonies françaises qui occupent des niches fonctionnelles bien particulières. La figure de la « dactylo antillaise » correspond à une réalité sociale : les Antillais ont été nombreux, dans l'administration, la magistrature et plus largement dans la fonction publique coloniale, à faire carrière en AOF et en AEF. Citoyens français depuis 1848, ils avaient accès à des postes à responsabilité au sein de cette administration et ils étaient, de ce fait, utilisés comme des intermédiaires noirs, censément plus proches des Africains, et sur lesquels les critiques des colonisés pouvaient se focaliser.

Quant aux « Syriens » (parfois qualifiés de « Levantins » ou de « Syro-Libanais »), même si certains sont arrivés avant les années 1920, ils sont pour beaucoup originaires des deux territoires sous mandat confiés à la France par la SDN en Syrie et au Liban. Majoritairement chrétiens, ils sont environ un millier à Dakar dans les années 1930. Ils ont souvent d'abord été recrutés comme intermédiaires dans les maisons de commerce européennes puis, à partir des années 1920, ont commencé à créer de petites entreprises commerciales indépendantes. En revanche, Leiris ne dit mot des Maghrébins présents dans le commerce de la ville.

C. Des milieux populaires aux contours incertains

La plupart des Dakarois sont des migrants ouest-africains venus chercher en ville du travail et de meilleures conditions de vie. Leiris énumère, au hasard des rencontres, quelques types sociaux à peine esquissés, comme hors-champ, dans ce texte qui surreprésente les Africains salariés. Mères de famille avec un bébé dans le dos, boys, gardiens, piroguiers, pêcheurs : autant de catégories d'origine modeste dont on n'apprend pas grand chose en lisant ce passage de Leiris. Comme leur nom l'indique, les *boys* sont des hommes souvent jeunes, employés comme domestiques : cuisiniers, hommes de ménage souvent affectés également à l'entretien du linge. Cette spécificité de genre qui persiste encore aujourd'hui dans de nombreuses villes africaines méritait d'être comparée à d'autres contextes coloniaux.

Les pêcheurs lébous constituent un groupe typiquement dakarois, de langue wolof et de religion musulmane, qui occupait le site originel de la ville. Partiellement dépossédés par l'installation des colons, ils maintiennent des liens communautaires forts. Leur « collectivité » est officiellement dotée d'une chefferie intégrée dans l'administration coloniale, et son chef, le *grand serigne*, est sans doute celui que va interroger un des membres de la mission Dakar-Djibouti. Lorsque Georges Balandier débute ses recherches à Dakar après 1945, c'est aux Lébous qu'il les consacre...

En revanche, les Lobis dont Henri Labouret est à l'époque l'ethnographe, ne sont pas une composante de la population dakaroise mais un peuple de Haute-Volta, archétype de la « société primitive » pour les amateurs d'authenticité comme Leiris. Les « sociétés secrètes » mentionnées ici sont animistes et non, comme certains agrégatifs l'ont avancé, des confréries musulmanes ou... des loges maçonniques.

D. Des mobilités sociales dans un cadre colonial contraignant

Dakar offre, en termes d'emploi, une palette d'opportunités nouvelles pour tous les groupes sociaux et le texte regorgeait d'exemples nombreux : carrières outre-mer pour les fonctionnaires ; espaces ouverts à l'entrepreneuriat pour les commerçants et les colons ; métiers salariés pour les jeunes Africains scolarisés et occidentalisés ; des gisements

d'emplois subalternes pour des ruraux fraîchement arrivés (domestiques, manœuvres sur le port, etc.). La profession de « mécano » (le jeune homme rencontré sur le navire), les compétences du « vieux Wolof » gardien de garage sont par exemple liées au développement des moyens de transport, aux aménagements portuaires, et à l'augmentation du nombre des voitures particulières dans les colonies dans l'entre-deux-guerres.

Pour les Européens ou du côté des Africains, la ville offre donc à certains des possibilités d'ascension sociale. Il fallait cependant insister sur le « plafond de verre » de la société coloniale. Les non-Européens restent en position subordonnée : les membres des forces de l'ordre, la jeune Diminga, les plantons des administrations, les gardiens, le boy « repasseur et laveur », etc., fournissent de bons exemples de ces positions modestes et parfois précaires. Quant aux marchands syro-libanais, certains peuvent effectivement faire fortune dans le commerce de détail, mais le grand négoce demeure la chasse gardée des maisons de commerce européennes.

III — ENTRE COTOIEMENT ET CLOISONNEMENT, UNE SOCIÉTÉ DAKAROISE EN MUTATION

A. *Les manifestations de l'hybridation*

Les notions de « métissage », d'« hybridation », de « branchement », de « transfert culturel » – et les débats afférents à ces termes – étaient bienvenues pour traiter de cet aspect particulièrement riche du document. Les multiples notations fournies par le texte pouvaient être analysées à la lumière des travaux de Balandier, par exemple, ou de recherches plus récentes sur les élites et les transferts culturels.

Leiris évoque à plusieurs reprises les questions linguistiques et les usages différenciés des différentes langues. Le français de l'employé des docks est émaillé de parisianismes mal dominés, alors que seul le truchement de l'interprète permet d'échanger avec le chef des Lébous.

Les savoureuses notations sur la culture matérielle de certaines catégories de colonisés devaient être relevées. Leiris est particulièrement sensible au vêtement : l'influence des modes européennes (les techniques de broderie comme la « dentelle à jour » des petites filles sont diffusées par les religieuses ; le port du casque colonial par le boy), la différenciation des tenues en fonction des contextes professionnels et sociaux (le boubou du boy troqué au travail contre un pantalon, le mécano « évolué » qui échange son bleu contre une « tenue étonnante » ne correspondant évidemment pas aux canons du bon goût occidental, le curieux costume du chef lébou). La réaction de Leiris est étonnée et amusée, mais il ne tourne pas totalement en dérision ces assemblages vestimentaires originaux, à la différence de l'immense majorité des observateurs occidentaux. D'autres notations pouvaient être commentées (la pipe, la tarte brûlée, les horaires de déjeuner, les décorations du chef lébou) et, surtout, il fallait relever que les colons, au contraire, cherchent à se conformer aux codes culturels européens : ni relâchement (cf. les complets), ni hybridations vestimentaires (voir infra sur les vêtements volés).

B. *Dakar, un « creuset » colonial ?*

Les réticences des coloniaux ou de Leiris lui-même à propos de ces mélanges (discours péjoratif sur les Noirs dépréciés par « le contact direct avec la civilisation européenne », « Noirs évolués, mais sympathiques ») devaient être relevées et commentées : sous la plume de Leiris ces notations ne renvoient sans doute pas à un discours colonial condescendant et méfiant à l'égard de frustrés potentiels, mais plutôt à l'idéal de l'Africain non corrompu par la civilisation occidentale. Les formes d'hybridation n'abolissent pas les barrières et de nombreuses formes de cloisonnement sont observables : hiérarchies et barrières sociales, incompréhension des codes culturels de l'autre, différence de statuts, évitement spatial.

En s'appuyant sur les nombreux travaux des *postcolonial studies*, on pouvait souligner l'importance de la sphère domestique et des relations entre maîtres (maîtresse dans ce cas)

de maison et domestiques, dans la confrontation et l'assimilation – toujours partielle et majoritairement à sens unique – des pratiques et des comportements de l'autre. Les stéréotypes à l'égard des colonisés, qui naissent et se transmettent dans cette sphère domestique, sont en général très négatifs, mais le texte de Leiris permet de souligner qu'il a pu exister des exceptions à cette règle.

La question de la sexualité et du genre devait être également abordée. L'« Hôtel des Célibataires » est un logement de fonction offert aux fonctionnaires européens non mariés, encore nombreux dans les années 1930, notamment en début de carrière. Au Sénégal comme dans bien d'autres colonies, il s'agit d'éviter les fréquentations entre fonctionnaires coloniaux et femmes colonisées, unions potentiellement préjudiciables à l'ordre social, racial et moral – ce qui n'exclut pas les très fréquentes rencontres sexuelles, comme celle évoquée par le texte. À Dakar comme ailleurs, la domesticité est encore dans les années 1930 en grande majorité masculine, dans la mesure où l'on limite l'accès à la ville des femmes migrantes, et notamment des femmes seules, soupçonnées *illico* de se livrer à la prostitution. Leiris, pour des raisons qui relèvent sans doute en grande partie de ses fantasmes personnels, semble partager ce stéréotype colonial. Presque toutes les femmes qu'il mentionne, à part Madame Baron, sont soupçonnées de prostitution ou de légèreté : les femmes des bordels (Européennes et Maghrébines en majorité, dans les bordels du port), les jeunes femmes trop avenantes pour être complètement honnêtes (la coquette « Nègresse très jolie » est sans doute, assure Leiris, une prostituée occasionnelle ; de même, la catholique Diminga a « gagné petit » en fréquentant un des clients célibataires de l'hôtel). Si la prostitution est une réalité dakaroise – et plus globalement des grandes villes coloniales (cf. travaux de Ch. Teraud) – il semble bien que Leiris exagère le phénomène : les femmes, qui viennent déjà travailler en ville comme cuisinières ou commerçantes, ne font pas toutes commerce de leur corps. De même, Leiris, lorsqu'il affirme que « beaucoup » d'Européennes règlent leur facture en nature, colporte sans doute une de ces nombreuses rumeurs malveillantes qui courent dans le petit monde mesquin des coloniaux.

C. L'affaire des habits volés, symptôme de la complexité de la « situation coloniale » et de ses crispations ?

Plusieurs indices ténus peuvent inciter à repérer, dans le texte, des formes de crispation coloniale propres aux années 1930 – en faisant toutefois attention de ne pas céder à la surinterprétation : le refus des autorités aofiennes de laisser un large accès aux archives judiciaires, les allusions voilées aux condamnations de la SDN (rôle du Bureau international du Travail dans la dénonciation du travail forcé) suggèrent le souci de défendre à tout crin les prérogatives des colonisateurs français. À ce titre, l'arrivée d'une mission scientifique métropolitaine est même perçue comme potentiellement hostile ou propice à perturber l'ordre public, sans qu'aucune distinction ne soit faite entre une mission scientifique (celle de Dakar-Djibouti) et des entreprises plus mercantiles.

L'anecdote des habits volés est à replacer sur cette toile de fond, où se manifestent une volonté constante de contrôle des colonisés et des crispations manifestes autour du maintien de l'ordre colonial. Cet épisode longuement narré dans le journal de Leiris devait donner lieu à un paragraphe sur les formes de contrôle et de répression en situation coloniale : sur les méthodes policières vis-à-vis des indigènes, sur la présence de colonisés dans les forces de police, sur les violences des interrogatoires de suspects placés « sur le gril », sur le silence de principe de celui qui est interrogé, sur la volonté des colonisés de régler leurs affaires entre eux. On pouvait noter que, dans la mesure où les victimes du vol sont ici européennes, l'affaire est prise en charge par le commissariat de police de Dakar (Direction de la Police et de la Sûreté) et qu'elle aurait relevé, en cas de procès, de la justice française (et non de la justice indigène, et encore moins du régime de l'indigénat).

Cet épisode du vol des vêtements, somme toute mineur, ne peut être mis en avant comme la preuve absolue de l'existence de graves tensions entre colonisés – mais au mieux de formes de résistances « à bas bruit » des colonisés. Son analyse serrée permettait néanmoins de lier ensemble tout un faisceau de questions tournant autour de la montée de

la délinquance en ville (cf. travaux de Laurent Fourchard, d'Ibrahima Thioub), de l'horizon répressif et de la violence toujours latente. Il permettait aussi, peut-être, de nuancer quelque peu le tableau : certes, la volonté des Barons de ne pas accabler leurs domestiques africains est sans doute le reflet d'un attachement paternaliste ; certes, la mise en scène, par Leiris, d'un Séliman larmoyant et puéril, relève du même paternalisme, et du même racisme inconscient de lui-même ; mais l'affaire montre aussi que les rapports de domination en contexte colonial ne peuvent être réduits à une vision caricaturale.

Conclusion

La conclusion est l'occasion de proposer une évaluation critique du document (intérêt et limites, originalités et *topoi*, observations aiguës et angles morts du texte) et de revenir sur sa nature : les petites touches de Leiris, apposées à chaud dans la quête utopique et égotiste d'une *Afrique fantôme*, peignent au bout du compte un tableau de la société dakaroise qui ne peut laisser l'historien indifférent.

Ce document pouvait aussi être replacé dans le contexte plus large de la crise de l'exotisme qui touche toutes les métropoles. Les vieux clichés de la littérature d'aventure, si populaire au XIX^e siècle, ont lassé la critique et les lecteurs – au moins les plus avertis. De nombreux auteurs, comme Leiris, prétendent désormais décrire sans fard, mais sans forcément remettre en cause la légitimité de la domination, les « réalités coloniales » dans toute leur petitesse. Le pacte de véridicité induit par le genre diaire autorise ici l'historien à accorder un crédit certain à des récits comme celui de Michel Leiris, mais l'écriture de l'histoire sociale des villes coloniales doit bien évidemment mobiliser des sources d'autre nature.

La portée et la réception du texte ne constituaient pas un enjeu central de la conclusion. Sans nul doute, le lectorat de Leiris a été pour l'essentiel métropolitain et, du fait même de sa nature, il n'a pu avoir d'influence directe sur les rapports sociaux outre-mer. *L'Afrique fantôme* a d'ailleurs eu fort peu de succès à sortie. L'étoile littéraire de Leiris ayant monté après-guerre, elle ne sera redécouverte qu'avec la nouvelle édition de 1951, l'année même de la publication du célèbre texte de Georges Balandier sur la situation coloniale. Le rapprochement entre les deux textes pouvait d'ailleurs être intéressant : bien des notations de Leiris sur les transformations sociales en ville sont centrales dans l'article de Balandier. Pour autant, reprocher à Leiris de n'avoir pas, en 1931, la clairvoyance de Balandier vingt ans plus tard constitue un mauvais procès rétrospectif. Lorsque ce dernier publie sa *Sociologie des Brazzavilles noires* (1955), les observateurs des transformations de l'Afrique sont désormais bien plus sensibles aux formes de la modernité urbaine coloniale que ne pouvait l'être Michel Leiris au début des années trente.

Dissertation de géographie

Durée : 7 heures

Sujet : « Villes et mobilités en France » (avec un fond de carte de la France)²⁰
--

Comme la question sur la France urbaine n'est plus au programme 2014 de l'agrégation externe d'histoire, on se propose pour ce rapport sur l'écrit 2013 de partir des copies elles-mêmes pour en souligner d'abord les qualités puis en relever les principales insuffisances

²⁰ Le corrigé a été élaboré par les membres de la commission de Géographie et rédigé par Guy Baudelle, vice-président du jury.

généralement constatées avant de proposer un corrigé du sujet accompagné de conseils pour les croquis et d'exemples de plans.

Un concours de haut niveau et des devoirs de qualité dans l'ensemble

Soulignons d'abord, malgré une moyenne générale qui pourra apparaître relativement faible, combien l'agrégation externe d'histoire est un concours de haut niveau, désormais accessible aux seuls titulaires d'un master. La plupart des devoirs sont de très bonne tenue, confirmant le sérieux de la préparation et l'attrait persistant du concours.

Rien d'étonnant en conséquence si l'immense majorité des copies sont en général claires, bien présentées et écrites dans un style de qualité, expression et orthographe étant tout à fait correctes. Cela dessert d'autant plus les très rares copies à l'orthographe indigente ou au registre familier ou journalistique.

Beaucoup de dissertations se caractérisent également par un effort de problématisation et de structuration du propos. La plupart optent pour un plan en trois parties souvent relativement équilibrées. L'art de la dissertation est le plus souvent maîtrisé.

Les candidats avaient manifestement travaillé la question au programme, de sorte qu'ils ont été en mesure de citer des auteurs ou des références traduisant ces lectures. Ils ont pu illustrer leurs devoirs d'exemples précis, variés et de qualité, suivant en cela les recommandations des rapports précédents, ce dont le jury se réjouit. L'essentiel des candidats s'est ainsi efforcé de sortir des généralités vagues non illustrées (au propre comme au figuré).

Ces exemples ont été appuyés dans beaucoup de copies sur des schémas et des illustrations variées, à l'échelle locale notamment, d'assez bonne qualité, à la fois utiles au raisonnement et bien réalisés et dans une bonne moitié d'entre elles sur des croquis cartographiques thématiques intéressants car en relation directe avec le sujet et l'argumentation du devoir. C'est une autre évolution positive.

Le traitement du sujet de 2013 a donné lieu à un certain nombre d'excellents devoirs et à des développements quelquefois remarquables si bien que le jury n'a pas hésité à mettre des notes très élevées. Cela devrait inciter les candidats à se consacrer particulièrement la géographie dont l'écart-type de l'écrit est le plus élevé, ce qui fait de cette épreuve l'une des plus discriminantes du concours.

Concernant le sujet de cette année, les copies présentant à juste titre les mobilités dans toutes leurs dimensions et comme une ressource, une injonction et ou une contrainte ont été valorisées. La diversité des références dans certains devoirs évoquant « les classes mobiles », « la motilité », « la connectivité » ou encore « la ville à trois vitesses » a été appréciée. Pratiquement tous les candidats ont bien articulé les échelles géographiques, ce qui a été apprécié. Rares sont ceux qui ont totalement raté une échelle d'analyse ou sont restés confinés à une seule. Les rares copies qui ont très habilement su présenter les mobilités comme élément central de la dynamique de re-hiérarchisation du réseau urbain ou ont démontré une sensibilité aux pratiques sociales et spatiales ont été récompensées, notamment celles qui abordaient la question de l'enclavement et étaient sensibles aux apports de la géographie sociale. Il y a également eu de très bonnes analyses de situations concrètes révélant une aptitude remarquable à procéder à des analyses spatiales personnelles dépassant la seule restitution des exemples tirés de la bibliographie ou des cours. La question de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes (Aéroport du Grand Ouest) a par exemple donné lieu à d'excellentes réflexions sur l'opposition entre deux conceptions de la ville et de ses mobilités qui mobilisent chacune des priorités, des valeurs urbaines et des échelles différentes.

Les insuffisances d'ordre général

Il n'en demeure pas moins qu'on retrouve un certain nombre de défauts déjà relevés dans les rapports précédents. Rappelons que l'introduction doit s'attacher à définir soigneusement

et précisément les termes du sujet et les interroger de manière à définir une problématique argumentée qui débouche sur un plan permettant d'y répondre. Or, aussi étonnant que cela puisse paraître, trop de copies se dispensent encore de définir les termes du sujet au départ, ce qui est lourdement sanctionné car cela rend impossible la construction d'une démonstration répondant à une problématique en rapport avec le sujet. Les termes du sujet doivent donc non seulement être définis mais aussi discutés et questionnés de manière à faire émerger une problématique. Cette dernière reste souvent artificielle, faute d'avoir été amenée par une réflexion préalable de quelques lignes. L'introduction se contente parfois de reformuler le sujet sous forme de question, ce qui ne saurait suffire. On doit éviter aussi bien l'accumulation d'une série de questions qui partent dans toutes les directions sans hiérarchisation qu'une approche univoque enfermant excessivement le traitement du sujet dans une démonstration étroite. Une problématique solide doit permettre la justification effective et logique du plan adopté, l'introduction ne pouvant se contenter de l'annoncer sans le motiver par le raisonnement qui le sous-tend. De façon similaire, la typologie doit énoncer les critères qui la guident faute de quoi elle reste purement formelle et discutable. Elle doit aussi éviter d'être redondante avec le reste du devoir.

Ainsi, une dissertation ne peut se composer d'une juxtaposition de développements. Il faut veiller aux transitions entre chaque grande partie, à l'enchaînement des idées et à la logique démonstrative, le lecteur devant toujours savoir où il se trouve dans le plan annoncé. Certains candidats ont tendance à privilégier la longueur plutôt que la pertinence de l'analyse, ce qui conduit à des notes très décevantes. Mieux valait par exemple ici questionner de front les relations entre villes et mobilités dans une copie de dix pages que rédiger vingt, voire trente pages de généralités sur les transports et l'urbanisation.

Les plans catalogues (notamment dans les sous-parties), sans progression argumentative ni problématique, sont sanctionnés tout autant que les plans « causes/conséquences », non pertinents, ne serait-ce que parce qu'ils exposent à d'inévitables redites. Une démarche historique, commençant par les causes ou ordonnée selon une forme de périodisation, ne peut davantage convenir en géographie où l'on doit partir de la situation présente ou au moins récente (pour souligner par exemple les dynamiques intervenues depuis une date charnière). La conclusion doit rappeler les principales idées du devoir, apporter une réponse à la problématique et s'achever sur une ouverture mettant la question en perspective à une échelle plus large ou pour une thématique connexe.

Les correcteurs ont relevé le souci louable des candidats de manipuler les concepts de la discipline, avec un succès toutefois inégal par manque de rigueur suffisante dans leur emploi, ce qui a nui à la clarté des problématiques. Il est par exemple inutile de truffer les copies de références à la métropolisation, à l'archipel mégapolitain mondial, à l'urbanité ou à la citadinité si de toute évidence ces notions ne sont pas maîtrisées. Cela a sur le correcteur l'effet inverse à celui recherché.

Trop de copies se contentent de grandes généralités non illustrées (certaines copies n'ayant pas le moindre exemple) tandis que d'autres versent dans le défaut inverse d'une succession d'exemples parfois très développés mais non reliés à des considérations générales, peu hiérarchisés et non exploités en vue d'une démonstration. Chaque idée doit être développée de manière précise et si possible illustrée par un exemple qui ne peut se réduire à un nom de lieu entre parenthèses. L'exemple doit être représentatif du phénomène général ou du processus spécifique abordé, il convient d'en montrer l'exemplarité ou la particularité.

Au niveau des contenus, on est frappé par le caractère trop souvent daté des connaissances en géographie, comme si rien n'avait évolué depuis Jean-François Gravier et le désert français. Alors que le territoire français a quelque peu changé depuis 1960, une archéo-géographie à peine située historiquement, souvent liée à l'aménagement du territoire des années 1960, continue à se déployer : métropoles d'équilibre –quelquefois présentées comme une politique toujours en vigueur–, plan Bretagne, enclavement des villes de

l'Ouest... Inversement, le propos est parfois excessivement influencé par la seule actualité immédiate, à l'image de descriptions de certains projets (Grand Paris ou site de Lyon Confluence) manquant en outre de recul critique. Les copies qui ont su faire preuve d'une connaissance des dynamiques intervenues depuis une génération et démontré une culture actualisée et maîtrisée en géographie s'en sont trouvées d'autant plus valorisées. Dans la perspective de la nouvelle question au programme sur la France, on ne saurait trop recommander aux candidats de travailler sur des manuels récents et à jour, la géographie des systèmes productifs restant certes marquée par les héritages des révolutions industrielles successives et par l'aménagement du territoire des décennies 1950 et 1960 mais néanmoins très différente un demi-siècle plus tard. Les candidats devront veiller à acquérir une connaissance fine de la mosaïque productive de l'espace français dont leur vision demeure trop schématique et globale, témoignant d'un déficit de connaissance des moteurs et des dynamiques de la structuration actuelle du territoire national.

Trop peu de copies donnent des points de repères chiffrés, en l'occurrence sur les populations des grandes agglomérations, les mobilités ou les distances-temps. On n'exige pas des candidats de mémoriser toutes sortes de données, mais on attend d'eux qu'ils soient capables d'indiquer quelques ordres de grandeur élémentaires.

Trop rares aussi sont les copies en mesure d'introduire des éléments théoriques. Ainsi, les observations sur la congestion urbaine ou sur le gradient social des villes n'ont guère fait référence aux modèles susceptibles de les expliquer.

Côté illustration, et même si le libellé n'indiquait pas son caractère obligatoire, le jury attend un croquis de synthèse qui permet d'analyser spatialement les composantes principales du sujet et de les comparer visuellement. Cela facilite le questionnement et permet de justifier la problématique. En raison de la difficulté de l'exercice mais aussi par ce qu'elle révèle en termes d'aptitudes, de problématisation et de connaissances, la carte de synthèse est une pièce majeure du devoir. Le candidat aurait tort de s'en dispenser car l'absence de carte générale est souvent interprétée comme une esquivance permettant de faire un développement plus long et évitant tout risque (erreurs de localisation, maladroites de construction de légende, déficiences graphiques...). Inversement les devoirs étayés d'une carte de qualité seront très fortement valorisés.

De nombreuses copies ont éprouvé des difficultés à élaborer une telle carte de synthèse à l'échelle nationale. La quasi totalité des devoirs en comportait une, mais d'une qualité insuffisante voire inquiétante. Des erreurs de localisation grossières (Paris sur la Loire, Lyon à la frontière suisse) trahissent une trop faible familiarité avec les cartes de France. Trop de candidats ne sont pas parvenus à placer convenablement les dix ou douze premières villes du pays ou, plus rarement, à les orthographier correctement.

D'une façon générale, répétons que titre problématisé (pointant ce qu'on cherche à montrer), légende (organisée en rubriques aux titres également explicites et idéalement articulées aux parties du devoir), échelle, orientation et toponymes (pas de carte muette) sont indispensables à toute production cartographique. La maîtrise minimale des règles de sémiologie graphique ne saurait nuire.

Les croquis intermédiaires ont été de qualité très variable. Il faut éviter des copiés-collés de cours ou de manuels sans lien réel avec le sujet et savoir retravailler ces schémas pour les articuler avec la problématique. De préférence inclus dans le corps du devoir sauf s'ils servent à plusieurs titres, ces croquis doivent être articulés au texte et commentés ; ils n'ont pas une valeur purement illustrative. Dans l'idéal, on doit s'efforcer d'en varier les échelles et les localisations de manière à donner une idée de l'ensemble du territoire d'étude.

Rappelons enfin que les correcteurs ont des fiches de notation à remplir, qui servent à harmoniser les notes entre membres d'un même binôme de correction puis à répondre aux sollicitations des candidats lors des confessions ou pour les demandes écrites adressées au président du jury à l'issue du concours. En voici les rubriques : « appréciation générale, appréhension du sujet, plan et logique argumentaire [dont : introduction, conclusion],

contenus, expression (lisibilité, syntaxe et style, orthographe), croquis géographique, analyse critique (indiquez les thèmes du plan, les principales qualités, erreurs et lacunes...) ».

Les lacunes et erreurs relatives au sujet de 2013

Le sujet, classique et sans piège particulier si ce n'est son étendue, a souvent été traité de manière partielle faute justement d'une analyse rigoureuse des mots clés de son énoncé, à commencer par « mobilités ». De nombreuses dissertations ont cru contourner la difficulté en lui substituant « flux » ou « axes de transport », ce qui conduisait inévitablement non seulement à un traitement lacunaire mais à deux types de hors sujet : d'une part, la notion de mobilité a été très largement confondue avec celle de transport de sorte qu'énormément de copies ont traité comme sujet « villes et transports » voire « ville et transports urbains », le concept de « mobilité » disparaissant même souvent très vite dans ces copies ; d'autre part, des devoirs ont rapidement dérivé vers une description du réseau urbain français et des hiérarchies urbaines, sans la relier à la question des mobilités qui n'était alors plus qu'une toile de fond. Certains candidats se sont contentés de faire une géographie des villes françaises, insérant plus ou moins habilement le terme « mobilité », mais sans véritablement traiter le sujet. L'inventaire des modes de déplacements ou d'infrastructures de transport, si complet soit-il, ne pouvait pas davantage tenir lieu de réflexion. En tout état de cause, on a sanctionné ceux qui n'ont nullement interrogé la notion de *mobilité(s)* au départ ou qui ont traité globalement des transports.

En tout état de cause, infrastructures de transport et mobilités devaient être plus clairement dissociées. Si les secondes empruntent le plus souvent les premières, elles ne s'y réduisent pas. Des infrastructures peuvent ne pas être utilisées et donc ne connaître aucune mobilité ! Décrire dans un inventaire fastidieux les voies routières, ferrées, aériennes ou même fluviales qui relient les villes ne permettait pas de véritablement traiter des mobilités entre ces villes. Elles ne sont tout au plus qu'un indicateur qui peut être trompeur.

Le jury n'est pas dupe de développements prétextes dérivant vers une thématique proche mais sans lien direct avec le sujet. Les mobilités varient en fonction de la taille de la ville, ce n'est pas une raison pour développer longuement une analyse du réseau urbain français sans la relier aux mobilités. On est en droit d'attendre à ce niveau une maîtrise des concepts de base de la discipline. Or, la notion de mobilité a posé problème à nombre de candidats, la plupart se contentant de traiter les migrations de travail ou les surévaluant quasi systématiquement alors qu'elles ne pèsent que pour un tiers dans le total des mouvements. Certains ont ignoré parfois purement et simplement les autres motifs de déplacement et notamment les loisirs-achats, désormais en tête. On a valorisé les copies abordant les différentes facettes de la mobilité urbaine et, inversement, pénalisé celles n'évoquant que certains types de mobilité (déplacements quotidiens, déplacements motorisés ou en transports collectifs) ou certains types de villes (les grandes agglomérations) voire seulement leur propre ville de résidence, aussi importante soit-elle.

D'autres concepts comme la « métropolisation » ou la « mondialisation », souvent utilisés mais peu définis, ne peuvent être invoquées à tout propos d'autant qu'il ne fallait pas réduire le sujet aux « métropoles », terme au demeurant utilisé le plus souvent pour désigner simplement les grandes villes sans autre souci de définition. D'autres notions (enclavement, développement durable) ont été employées avec trop peu de rigueur.

Sur le fond, le sujet nécessitait une problématique interrogeant les relations entre les deux notions centrales du sujet. Pratiquement tous les candidats ont tenté de les articuler. Même si l'interaction entre les termes ne se retrouve pas toujours dans la conduite du plan et du devoir, la problématisation a été correctement appréhendée, du moins dans sa formulation, en faisant apparaître les enjeux des mobilités qui dépendent de la configuration des espaces urbains mais les structurent et les organisent tout autant. Ces efforts dialectiques n'ont pas toujours été peu concluants quand ils ne permettaient pas de préciser le contenu et la nature exacte de l'articulation. Cela a donné des développements un peu mous là où l'on attendait des analyses concrètes et précises. Certains ont privilégié l'un des versants ou même traité

de manière successive l'un et l'autre terme sans faire apparaître la complexité des enjeux et des interdépendances. Trop de candidats ont par ailleurs ignoré les pluriels du libellé tout comme ils ont négligé la conjonction de coordination « et » pourtant fondamentale dans l'analyse du sujet.

Les villes ont pour leur part été trop souvent définies selon l'angle exclusivement statistique et un peu court du nombre d'habitants agglomérés ou pire sous l'angle administratif de la commune, sans envisager leur spatialité ni leur dimension sociale.

Un nombre non négligeable de copies a manqué de rigueur comme d'écrire que « les mobilités créent l'étalement urbain » ou qu'elles « fragmentent » l'espace. Ces raccourcis ne permettent pas de penser les acteurs dont on ne saurait trop rappeler l'importance dans un raisonnement géographique alors qu'on est frappé par leur faible présence dans les copies. Beaucoup adoptent une vision essentialiste de la ville, vue comme un acteur en soi ou comme un organisme agissant. On a pourtant noté avec satisfaction une sensibilité aux acteurs de l'aménagement et à l'action publique, Lorsque les candidats ont réussi à relier ces réalisations à d'autres enjeux urbains (marketing, reconversion de friches industrielles ou portuaires, cohésion de l'agglomération par désenclavement de quartiers périphériques, limitation des effets négatifs de l'automobile en matière environnementale), cela a donné lieu à de belles analyses articulant des niveaux de complexité intéressants. Mais l'action publique a été souvent réduite à quelques réalisations emblématiques (tramway surtout) et les acteurs correspondants ont été rarement identifiés clairement. Parfois leur présentation est malvenue, quelques copies présentant des propos de café du commerce, fustigeant l'incapacité des élus ou l'immobilisme des collectivités sans autre forme de procès. Les candidats doivent adopter une posture « scientifique » qui objective leur objet d'étude sans quoi on peut être inquiet sur le type d'enseignement qu'ils seront amenés à dispenser.

Quelques rares copies ont comparé la mobilité, les représentations que s'en font les individus et les différences dans la manière d'aborder l'espace urbain selon le lieu de résidence (grande ville/petite ville ; centre-ville/banlieue/périurbain).

Au niveau des connaissances, on a toutefois relevé un certain nombre de lacunes. Les villes petites et moyennes ont été largement ignorées ou très peu abordées malgré la formulation du sujet au pluriel. Certaines copies vont jusqu'à ignorer la fin de l'exode rural en France. Les références aux principaux outils de gestion ou de planification territoriale sont soit incomplètes soit totalement occultées, les candidats ayant semblé méconnaître des sigles devenus banals qui devaient faire partir de leur bagage (SCOT, PDU, PLU, AOT, EPCI...).

L'immense majorité des copies ont grandement sous-estimé un certain nombre de dynamiques et de faits d'importance. Mentionnons le caractère de plus en plus polycentrique des villes, opposant de manière caricaturale un centre unique paré de tous les atouts à des périphéries aux fonctions limitées et supposément de moindre urbanité, sans argument à l'appui ; l'importance des mobilités transversales de périphérie à périphérie en raison même des activités et des équipements présents ; les processus de densification des premières et secondes couronnes dans les villes grandes et moyennes ; les stratégies foncières de différents acteurs ainsi que les choix résidentiels (qui ne se limitent pas à la périurbanisation, à la gentrification et aux *gated communities*) ; l'intercommunalité.

Les copies ont été assez aisées à discriminer en fonction de leur capacité à mettre les connaissances au service de l'analyse et de la précision des exemples. Les études de cas ne faisaient souvent référence qu'à la seule région du candidat, révélant une insuffisance de lectures et une difficulté à généraliser. Les exemples devaient en effet refléter la variété des situations et des enjeux mais aussi leur hiérarchie. Les pics de circulation quotidiens ou hebdomadaires par exemple posent plus de problèmes que les heures creuses sauf dans le périurbain éloigné mal desservi par les transports collectifs. Beaucoup d'exemples vécus ont été utilisés : sur le principe, ce n'est pas un problème, à condition de les analyser réellement. Protester contre le prix d'un ticket de transport en commun ou contre la politique de tel élu révèle une absence de hauteur de vue.

Etonnamment, très peu de croquis ont fait apparaître des mobilités (donc des flèches dans une sémiologie classique), représentant les seules infrastructures. Compte tenu de la dimension locale d'une large partie des mobilités, des schémas à plus grande échelle étaient indispensables pour compléter une carte générale qui ne pouvait faire figurer que les flux d'importance à longue ou moyenne distance et les nœuds majeurs.

Corrigé de la dissertation

Définir les termes du sujet pour en cerner les limites

Le terme de « ville(s) » était à définir brièvement sans s'étendre outre mesure. Il était possible de partir de la définition morphologique de l'unité urbaine de l'INSEE (2000 habitants agglomérés) mais sur un tel sujet il fallait faire référence à une définition plus géographique (l'agglomération) sans faire l'économie du zonage fondé sur les migrations alternantes (les aires urbaines). On pouvait même retenir tout espace sous influence urbaine sans se limiter en tout cas aux villes-centres et encore moins aux centres-villes.

Le pluriel du libellé devait être questionné. Appliqué à « ville », il invitait à un traitement différencié (c'était l'une des principales difficultés du sujet). Il convenait de distinguer au moins les mobilités intra-urbaines (y compris à l'intérieur de l'aire urbaine) des mobilités interurbaines, sans oublier le transit voire les mobilités villes-campagnes, tout en différenciant les pas de temps et les échelles.

« Mobilité » n'était assimilable ni à « transport » ni à d'autres concepts proches (communication, circulation, déplacement, accessibilité, migration...). Dans la littérature, le terme renvoie aux déplacements des individus d'un point vers un autre. Les Enquêtes Ménages Déplacements (EMD) de l'INSEE auxquelles les candidats pouvaient faire référence portent sur les mobilités des personnes. C'est une pratique spatiale de la part d'agents qui agissent en fonction de stratégies individuelles mais aussi sous contraintes (budget, temps, desserte), ce qui renvoie aux conditions techniques (infrastructures, moyens de transport, horaires) et éventuellement politiques, économiques ou culturelles, notamment pour les migrations résidentielles et le navettage quotidien. Les catégories sociales ou les individus sont en effet plus ou moins mobiles géographiquement.

Une grande diversité de mobilités

Le choix du pluriel s'explique par la très grande variété des formes de mobilité. Le sujet impliquait de traiter les mobilités non quotidiennes, de week-end (loisirs en ville ou pour sortir de la ville), de vacances. Paris et la plupart des grandes agglomérations sont ainsi dépeuplées le 14 août –les arrivées touristiques ne compensant pas les départs– tandis que les stations balnéaires enregistrent alors leur pic annuel. Le sujet englobait aussi les mobilités entre villes ou de transit et supposait d'aborder l'exode urbain. On devait évoquer la mobilité résidentielle, le ramassage scolaire, les déplacements touristiques, les voyages d'affaires, voire les pèlerinages...

Les mobilités pouvaient être différenciées en fonction de toutes sortes de critères : la motivation, comme on vient de le suggérer ; l'origine-destination (entre centre-ville et périphéries, de périphérie à périphérie, entre villes...) ; la distance (avec une infinie diversité), sachant que la distance parcourue chaque jour a tendance à croître (par déplacement et en trajets quotidiens cumulés) bien que la durée soit stable ; le mode de locomotion (marche, TC, automobile à essence ou électrique, 2 roues motorisé, trains de différents types, avion, divers modes doux...) avec différentes combinaisons intermodales éventuelles ; le rythme (heures de pointe, etc.).

Les facteurs généraux des mobilités et de leurs variations devaient être mentionnés : cycle résidentiel, taux de motorisation, distances et durées des déplacements vers le travail et l'école, nouvelles technologies (GPS, téléphones mobiles). S'y ajoutent des facteurs propres

aux individus : nombre et taille des ménages, structures d'âge, niveau d'éducation (plus on est diplômé, plus on est mobile), statut professionnel, revenus, type de logement, accès aux transports en commun, permis de conduire, difficultés physiques de mobilité (handicaps divers). Cette grande variété compliquait le traitement général du sujet mais devait aider à l'établissement d'une typologie.

La problématique : interroger les liens entre villes et mobilités

Au-delà de l'évocation des différentes formes de mobilités en ville ou vers la ville, le sujet supposait fondamentalement d'interroger les interactions entre un type d'espace (l'urbain) et un type de pratique spatiale (le déplacement). Le libellé donnait aussi priorité à la ville. Les mobilités constituent un facteur très structurant de l'espace urbain et réciproquement. On a donc affaire à un système qu'il convenait d'éclairer. Outre une définition claire du sujet, on attendait ainsi une réflexion pertinente sur les relations entre villes et mobilités.

La problématique a été laissée à l'appréciation du candidat. Elle pouvait par exemple être la suivante : en quoi les mobilités façonnent-elles les villes et en quoi inversement la forme et la hiérarchie des villes influencent-elles les mobilités à différentes échelles ? Ou encore : en quoi les villes, lieux de polarisation des mobilités, voient-elles leur organisation spatiale et sociale modifiée par elles ?

Il est d'usage de définir les « incontournables » d'un sujet (à défaut de grille de correction systématique). Il fallait ici être en mesure de caractériser les mobilités. Rien que pour les mobilités quotidiennes, on pouvait évoquer la dimension socio-spatiale des déplacements (nombre de mouvements, distance, durée, budgets en temps et argent, différenciations sociales et démographiques, différences entre jours travaillés/ouvrés ou non...), les variations dans le temps (heures de pointe, conditions météorologiques, déplacements dans la semaine, l'année...), les modes de déplacement et leurs déterminants (modes principaux et secondaires, variables selon les groupes, le jour, la distance, la motorisation, l'accès aux TC et selon les motifs, eux-mêmes différents selon la résidence, l'âge, le sexe, l'activité, la profession...), les comportements de mobilité (personnes captives ou pas, reports modaux, déplacements multi-objets (boucles), dimension anthropologique et culturelle).

Cela supposait d'aborder différents types d'enjeux :

- le dispositif technique permettant la mobilité, autrement dit l'offre globale de transport, sachant qu'en aménagement on est passé d'une politique *de mobilité* prédominante dans les années 1960 et 1970 (faciliter les déplacements) à une politique *d'accessibilité* (limiter les déplacements par une réduction des distances et une offre alternative tels que le télétravail ou l'e-administration en cherchant à mieux assurer l'accès aux services et aux biens) ;
- les coûts de la mobilité (collectifs et individuels, monétaires ou sociaux) en introduisant quelques éléments chiffrés sur les coûts des infrastructures de transport et de leur fonctionnement et sur les budgets-temps des individus ;
- l'utilité sociale de la mobilité, notamment pour l'appariement entre offre et demande d'emploi, alors que l'aptitude à la mobilité varie selon les groupes sociaux (CSP, âge...) ;
- les enjeux de développement et d'aménagement associés à la mobilité urbaine ;
- la gouvernance (autorités organisatrices des transports, versement transport des entreprises ; LOTI (Loi d'orientation sur les transports intérieurs) de 1982 toujours en vigueur énonçant le droit au transport pour tous, le libre choix de l'utilisateur entre modes, la mission de service public des TC) ;
- les interactions entre formes de mobilités (internationale, nationale, régionale, locale... ; résidentielle et quotidienne) et les jeux d'échelles en résultant (pôles d'échanges multimodaux : PEM) ;

- l'accessibilité différenciée des villes, des quartiers et des secteurs de l'aire urbaine (voire au-delà).

Il était aussi envisageable d'introduire des éléments théoriques en distinguant par exemple la mobilité comme flux effectif ou comme potentiel (virtualité). Des auteurs ont proposé le terme de *motilité* pour désigner l'aptitude à se mouvoir, élément du *capital spatial* de chacun.

Quels cartes et croquis ?

Pour la carte principale, il convenait de faire figurer par exemple : les flux migratoires (migrations résidentielles) et d'autres flux (affaires internationales et nationales, congés, week-ends...) selon leur rythme ; la hiérarchie urbaine en lien avec la typologie des villes selon leur profil de mobilité ; la part des TC dans les déplacements (incluant le rôle des TSCP : métro, tram, RER, TER...) et celle des modes doux (Strasbourg et La Rochelle vs Marseille et Nice) ; les volumes de déplacements (itinéraires majeurs interurbains, flux intra-urbains) ; les limites des AOT, des EPCI et des aires urbaines ; les grands équipements et hubs (aéroports, gares TAGV, PEM).

Les croquis particuliers devaient varier les échelles et les thèmes : un exemple régional, un exemple départemental (cars, TER, connexions/offre urbaine, ramassage scolaire...), une aire urbaine (réseaux, flux, PEM, nœuds...), un TCSP et les aménagements en résultant, un cas de déplacement multi-objets (échelle de l'individu), un exemple de requalification urbaine en lien avec une politique de mobilités.

Quel plan ?

Il fallait par-dessus tout bannir le plan binaire suivi de la fausse synthèse (1) mobilités ; 2) villes ; 3) villes et mobilités). Un plan dialectique (A agit sur B puis B sur A, puis synthèse des effets) était difficile à tenir. Compte tenu des échelles différentes en jeu, on pouvait concevoir un plan par échelle mais l'appliquer de manière intégrale était artificiel et exposait à des répétitions. Le plan usuel (les faits, les facteurs, typologie) n'était pas non plus commode à mettre en œuvre en raison des différentes échelles auxquelles se déploient les mobilités. On propose ici deux exemples de plan pour montrer que le jury accepte tous les choix pourvu qu'ils soient clairement motivés et animés par un questionnement en rapport avec le sujet.

Deux exemples de plan

Premier exemple

I. Des mobilités multiples, fonction des réseaux urbains

A. Définition et caractérisation

Définitions ; ampleur des mobilités ; tendances (quantitatives, qualitatives (modes), distances, temps, motifs) ; différenciations par catégorie de population ; question des rythmes

B. Mobilités résidentielles et réseau urbain

Mobilité résidentielle en hausse mais diminuant avec l'âge ; Nord-est répulsif vs Sud-ouest attractif ; bilan migratoire de l'Ile-de-France positif pour les seuls 20-29 ans ; attrait des métropoles et des technopoles

C. Réseau urbain et structuration des mobilités interurbaines

Flux internationaux surtout à destination de l'Ile-de-France ; mobilités d'affaires en lien avec aéroports et TGV ; mobilités touristiques et villégiature (week-end) ; un système d'offre et de demande

II. Mobilités et organisation de l'espace urbain

A. Des villes historiquement structurées par l'offre de transport

Des cycles d'équipement prioritaire : gares de chemin de fer ; 1890s-1960s : trams, bus, vélos, vélomoteurs ; 1950s-1980s : automobile ; depuis 1980s : TCSP, modes doux

B. Transformation de l'espace physique des villes et aménagement

Périmètres des AOT et offre de TC : un enjeu de 1^e ordre (cohésion sociale, espace public, gouvernance) ; « la ville au péril de l'automobile » (G. Dupuy) ; enjeux d'environnement et de cadre de vie ; enjeux d'intégration (lien entre politiques du logement et de transport)

C. Les outils et leurs limites

EPCI et versement transport ; dotations gouvernementales aux collectivités territoriales ; Loi SRU (PDU, PLH, PLU, urbanisme commercial...) ; inégalités sociales des mobilités ; inégalités spatiales (centre-ville & ville-centre vs périphéries ; grands ensembles et périurbain ; espace sous influence urbaine hors AOT ; dépendance automobile & exclusion sociale) ; évolution et prospective (nouveaux modes, nouveaux comportements, transferts modaux...)

III. Des profils de mobilités urbaines différenciés

Profils d'accessibilité et de mobilité différents selon l'ampleur des flux, leur nature, leur rythme, les distances moyennes (largement mais non exclusivement corrélées au poids démographique des aires urbaines), les parts modales, l'offre de transport, les politiques urbaines, les populations résidentes, l'intensité de la congestion routière

A. L'Ile-de-France, un cas à part

B. Les métropoles régionales : TCSP et intercommunalité

C. Villes moyennes et petites villes : des enjeux différents

Deuxième exemple

I. La ville, espace privilégié des mobilités en France

A. Des mobilités particulièrement intenses à toutes les échelles

- 1) Intensité et variété des mobilités entre les différentes parties des aires urbaines
- 2) Les aires urbaines au cœur des mobilités interrégionales, touristiques, professionnelles et résidentielles
- 3) Villes françaises et mobilités internationales

B. Les mobilités au cœur des dynamiques constitutives de la ville en France

- 1) Les mobilités, déterminant majeur de la définition INSEE de la ville et de ses évolutions récentes (aires urbaines)
- 2) Un développement spatial de la ville étroitement corrélé aux vitesses des mobilités

De la ville concentrée (marche à pied, vélo) à l'urbanisation en doigt de gant (train) et à la tâche d'huile de l'étalement urbain (voiture) ; simultanéité actuelle de l'étalement et de la densification du cœur des aires urbaines comme témoins d'une phase nouvelle de la dynamique de l'espace urbain inscrite dans une évolution des mobilités (changement modal, voire diminution des déplacements dans un contexte de renchérissement du prix du transport)

- 3) Des mobilités déterminant les aires d'influence des villes et l'organisation hiérarchisée du réseau urbain

C. Le lien intime entre paysages, organisation spatiale des villes et mobilités

1) Les paysages urbains, organisés par et pour les mobilités

Réseaux viaires de différentes générations et tailles, emprise spatiale des infrastructures, ville souterraine et mobilités ; place des différents modes de transport, organisation d'espaces multimodaux et de l'intermodalité

2) Mobilités et mutations de la localisation des activités

Desserrement urbain et émergence du polycentrisme dans les grandes aires urbaines ; autonomie croissante des banlieues et couronnes périurbaines par rapport à la ville-centre du fait de la mobilité généralisée ; uniformisation implacable des paysages: zones d'activités à proximité des échangeurs, entrées de villes...

3) Mobilités et fragmentation sociale et spatiale de l'espace urbain

II. Citadins et aménageurs, acteurs centraux des transformations des villes et des mobilités

Les uns comme les autres ont largement contribué à l'organisation des relations entre villes et mobilités mais sont aujourd'hui confrontés aux problèmes et conflits qu'elles génèrent

A. Le citoyen, au cœur des mobilités en ville

1) La diffusion du modèle de la ville anglo-saxonne

Attrait croissant du modèle « Atlantique Nord » (Jean-Marie Halleux) (maison individuelle avec jardin, lotissement à l'américaine...) dans un contexte d'accès généralisé à la voiture individuelle : rôle central dans les mobilités résidentielles internes à l'aire urbaine et dans les mobilités pendulaires en découlant

2) Résistance ou retour du modèle latin

Promotion de la ville dense entraînant retours résidentiels au centre et densification

3) Une grande diversité

Lieu de résidence et rapport à la mobilité : diversité des citoyens et des mobilités à diverses échelles spatiales et temporelles

B. Le rôle des aménageurs

1) Des choix favorables à l'étalement urbain

Primauté du tout routier et politiques d'accession à la propriété : un effet décisif sur l'étalement périphérique, la périurbanisation et le navettage corrélatif

2) La gouvernance urbaine à l'épreuve des mobilités

Une intercommunalité toujours plus nécessaire pour gérer les mobilités résidentielles et alternantes à l'échelle des aires urbaines

3) Les outils de la maîtrise des mobilités urbaines : SCOT & PDU

C. Des aménageurs et citoyens confrontés aux problèmes générés par l'intensité des mobilités en ville

1) Des situations conflictuelles et des choix difficiles

Des aménageurs face à des arbitrages délicats susceptibles de heurter les désirs des citoyens ; une collision de mobilités d'échelles variables difficile à gérer : mobilités quotidiennes vs accessibilité externe de la ville

2) Mobilités vs durabilité ?

Une intensité exceptionnelle des mobilités dans les aires urbaines incompatible avec leur durabilité économique, sociale et environnementale ?

3) Des mutations des espaces urbains et des pratiques de mobilités au cœur des évolutions actuelles des villes

III. Villes et mobilités : une géographie différenciée

A. Selon le rang de la ville dans la hiérarchie urbaine

- 1) Les petites aires urbaines
- 2) Les aires urbaines moyennes
- 3) Les capitales régionales

B. Selon les régions françaises

- 1) L'Ile-de-France, un cas à part
- 2) Les régions attractives pour les mobilités résidentielles interrégionales et touristiques : le croissant périphérique
- 3) Les mobilités spécifiques des villes frontalières

- 4) Les villes des régions peu attractives et de la France de faible densité

Épreuves orales

Leçon d'histoire générale

Par Michel CASSAN^{*21} et Yves PONCELET^{22}**

Le présent rapport est ordonné en trois parties : un rappel des finalités et de la définition de l'épreuve, un bilan des leçons présentées, la liste des sujets sur lesquels ont travaillé les candidats.

1. Finalités et définition de l'épreuve

L'ensemble de la leçon d'histoire générale est conçu afin d'expertiser les qualités intellectuelles, la maîtrise scientifique et les aptitudes pédagogiques des candidats. Au premier rang figurent l'esprit de synthèse, la capacité à s'informer en un temps limité et à exposer un sujet dans ses différentes dimensions, la maîtrise des concepts historiques et des lignes de force des grandes périodes, l'effort de cohérence entre ce que l'on a choisi de dire et les documents que l'on mobilise, la capacité à remplir le rôle de passeur culturel auprès d'auditoires que l'on souhaite attentifs.

La culture historique générale est au cœur de la réussite : dominer la chronologie, avoir mémorisé la carte de quelques espaces essentiels à des moments décisifs de leur histoire, s'être donné une idée claire de ce que sont des éléments structurants des quatre grandes périodes et conduire un effort bibliographique en continu – qui permettra d'aller rapidement à l'essentiel – représentent un effort à long terme qui commence au minimum dès le début des études supérieures

Sujet

Le candidat tire au sort le sujet commun aux deux séquences de l'épreuve : la leçon proprement dite et une présentation de document.

Temps de préparation

²¹ Michel Cassan, président du jury, professeur d'histoire moderne à l'Université de Poitiers

²² Yves Poncelet, vice-président du jury, Inspecteur général de l'Éducation nationale, Paris

Six heures, au cours desquelles les candidats disposent d'importantes ressources bibliographiques.

Première séquence

Elle dure 45 minutes : 25 minutes pour la leçon des candidats proprement dite puis 20 minutes pour l'entretien. Elle est notée sur 15 points.

Seconde séquence

Elle est séparée par un intervalle de quelques minutes de la première séquence.

Elle dure 15 minutes : 5 minutes pour la présentation du document par les candidats puis 10 minutes d'entretien. Elle est notée sur 5 points.

Durant cette seconde séquence, les candidats sont amenés à s'interroger sur la façon dont leur compétence professionnelle orientera leur activité de professeur dans l'étude de documents historiques (niveau de référence : les classes de lycées). Ils adossent leur réflexion à une étude de cas : l'exploitation d'un document – et d'un seul – choisi par leurs soins en relation avec le sujet de la leçon d'histoire générale mais qui n'a pas été utilisé durant celle-ci.

Le jury évalue les motifs du choix du document et leur pertinence – à commencer évidemment par la relation entre le sujet de la leçon et le document –, l'exploitation des différentes dimensions du document et de ses divers usages.

Le présent rapport est ordonné en trois parties : un rappel de la définition et des finalités de l'épreuve, un bilan des leçons présentées, la liste des sujets sur lesquels ont travaillé les candidats.

2. Bilan des leçons présentées

On se reportera avec profit au *Rapport 2012*, dont les constats et conseils généraux demeurent utiles :

- SIAC 2 <http://www.education.gouv.fr/cid59200/sujets-des-concours-de-l-agregation-de-la-session-2012.html>

- *Historiens & Géographes* n° 421 de janvier-février 2013

- *Remarques portant sur l'ensemble de l'épreuve*

*Durant l'année de préparation du concours

Un entraînement régulier est nécessaire et doit prendre en compte l'organisation de l'épreuve en deux séquences. Il y a encore en 2013 des candidats qui se présentent sans la moindre préparation aux deux séquences et n'affectent qu'une portion congrue de leur temps de travail au choix et à l'analyse du document de la seconde séquence.

** La veille de l'épreuve

Les candidats peuvent accéder à la salle de préparation et à la bibliothèque du concours. Cette visite est très vivement recommandée ; elle permet de prendre connaissance des instruments de travail, des ouvrages et des revues en accès libre, des modalités d'utilisation de la banque de cartes et de documents iconographiques numérisés et des modalités d'accès au catalogue Sudoc.

Cette visite aide notamment à ne pas manquer durant la préparation les livres majeurs en accès libre facilitant le traitement du sujet et à prendre la mesure de la richesse de la banque documentaire numérisée, et insuffisamment utilisée en 2013.

*** Le début de la préparation

L'expérience enseigne que le caractère supposé « classique » ou « inédit » d'un sujet n'a pas d'incidences sur la qualité des prestations. Aucun sujet n'est donc joué d'avance : il n'en est pas qui puissent se traiter sans réflexion et il n'en est pas non plus qui doivent

décourager. En revanche, il est patent que sans préparation solide, les candidats sont déroutés par n'importe quel objet d'étude, tandis qu'aucun sujet ne peut durablement surprendre les candidats qui se sont sérieusement préparés et se sont entraînés à organiser leurs six heures de préparation.

Au début de son travail, le candidat doit impérativement prendre du temps afin de réfléchir à l'intitulé et au sens du sujet. Il ne faut point se précipiter sur les monographies disponibles dans la bibliothèque ou les rechercher dans le catalogue Sudoc pour constituer une bibliographie. Si le sujet n'éveille pas suffisamment de souvenirs pour mener cette réflexion personnelle préalable, le recours à un manuel général la rend possible. Durant cette phase, il faut se fonder strictement sur l'intitulé du sujet, sans rien en retrancher et sans lui ajouter *a priori* des dates, un sous-titre, etc. L'absence de réflexion préalable et approfondie sur le sens du sujet est vraisemblablement à l'origine des leçons partiellement hors-sujet ou ne traitant qu'une partie du sujet.

Toute leçon appelle une réflexion sur les concepts majeurs du sujet, ses bornes chronologiques, ses repères spatiaux et elle exige une problématisation adossée à des positions historiographiques. Cette présentation doit être posée et justifiée brièvement dans l'introduction ; elle annonce une argumentation inscrite dans un plan équilibré et abordant tous les aspects majeurs.

**** Au fil de la préparation

Ce temps de préparation inclut notamment une réflexion sur la liste des quelques notions qu'il faudra bien maîtriser ; sur le petit nombre d'articulations chronologiques, d'exemples de situations, de données chiffrées et de localisations qui seront utiles à l'exposé ; sur le petit nombre de sources narratives et iconographiques qui seront intégrées à la démonstration, et dont la nature, les auteurs et le contexte d'élaboration doivent donc faire l'objet d'une brève recherche ; sur les noms propres ou communs qui seront écrits sur un transparent avant l'exposé ou au tableau durant l'exposé.

*****Au début de la première séquence, la liste des livres et articles utilisés pour préparer les deux séquences (et éventuellement ceux qui auraient été demandés à cause de leur importance sans avoir cependant pu être utilisés faute de temps ou d'accessibilité) est remise au jury. Cette bibliographie est ordonnée, lisible et donne autant que de besoin une place aux sources. Une liste limitée à des manuels et ouvrages généraux suggère la difficulté à repérer les travaux portant directement la question ; à l'inverse, une liste trop longue invite les examinateurs à vérifier la maîtrise effective du contenu des titres cités.

• *Remarques portant sur la leçon proprement dite*

Comme cela avait été le cas durant les précédentes sessions, la quasi-totalité des candidats a respecté le temps imparti pour l'exposé, ce qui témoigne d'un entraînement efficace sur ce point et d'une capacité bienvenue pour l'avenir professionnel. De même les plans sont-ils présentés et les conclusions sont-elles très majoritairement rédigées d'avance, ce qui évite de conclure en catastrophe. Il reste cependant des progrès à opérer :

- veiller à la longueur de l'introduction, qui a souvent duré 20 % du temps imparti : cela est excessif et une introduction de 3 à 4 minutes suffit ;
- mieux équilibrer la durée attribuée à chacune des parties : la dernière est trop sacrifiée – elle a le plus souvent duré moins de 6 mn et assez fréquemment de 3 à 5 mn – ce qui induit un déséquilibre de la démonstration ;
- faire l'effort de se détacher de la lecture de l'exposé, au moins lors de l'introduction et de la conclusion ;
- choisir les termes et les noms propres qui doivent être écrits au tableau.

Le développement doit être structuré en trois ou deux parties mises au service d'une démonstration : des développements consistant en récits événementiels ou en considérations générales non incarnées et non évolutives sont à écarter. La qualité du plan

compte significativement dans l'évaluation : il faut donc le soigner et le présenter en ouverture de manière argumentée, brève et convaincante.

La plupart des candidats, attentifs aux recommandations formulées dans les rapports précédents, ont présenté les sources, au moins en histoire ancienne et médiévale, généralement durant l'introduction, en empruntant à des corpus variés tels que l'épigraphie, l'archéologie, la numismatique, les sources littéraires... Le jury a apprécié cet effort et encourage les futurs candidats à persévérer dans cette voie et à l'étendre à d'autres périodes historiques. De même, il incite vivement les candidats à intégrer des documents iconographiques – indispensables pour les objets d'étude ayant un rapport étroit avec l'archéologie et l'histoire de l'art – et narratifs à leur démonstration.

La conclusion doit répondre aux interrogations initiales et tenir compte des interprétations historiques et historiographiques du sujet. Cette dernière remarque vaut d'ailleurs pour l'ensemble de l'épreuve : les débats historiographiques majeurs (et les avancées permises par de grands noms de l'historiographie) doivent être plus que mentionnés distraitement car leur exposition contribue à l'intérêt et au sens de la prestation. Par conséquent, les conclusions se limitant à un résumé du développement sont inutiles et se révèlent contre-productives.

La leçon appelle l'usage de cartes et croquis ; les candidats peuvent les élaborer sur les transparents qui leur sont fournis ; ils peuvent également les sélectionner dans la base de cartes numériques mises à leur disposition en salle de préparation et dont ils retrouvent une version identique dans les salles de passage. Une arborescence précise et détaillée du corpus cartographique est fournie aux candidats. Elle permet de repérer très facilement et rapidement les cartes et croquis contenus dans la base que les candidats peuvent visualiser sur un poste informatique en salle de préparation.

Cartes et croquis doivent être intégrés dans le cours de la leçon et utilisés de manière intensive et précise, de même que l'ensemble des documents mobilisés. Rappelons que :

- indiquer un territoire d'un mouvement vague de la main ou sur une carte inadaptée n'est d'aucun apport ou contre-productif : il faut indiquer précisément ce que l'on pense utile de localiser ou de mettre en valeur. Il en va de même pour le recours à des chronologies, à des graphiques, notamment.
- illustrer un exposé grâce à des documents impose de les maîtriser, d'en connaître l'origine, l'auteur, les dimensions, la datation au moins approchante.

À l'issue de l'exposé du candidat, un entretien de 20 minutes a lieu. La capacité du candidat à faire retour sur son propos pour l'argumenter, le nuancer, l'explicitier ou le compléter, son emploi d'un vocabulaire historique précis, sa maîtrise des repères chronologiques et spatiaux fondamentaux sont appréciés.

À la fin de ce premier entretien, un petit nombre de questions sont posées au candidat afin de sonder sa culture historique : elles portent sur des thèmes en lien avec le sujet de la leçon mais hors de la période historique du sujet.

Quatre faiblesses obèrent un nombre encore trop élevé de prestations: -

- une expression fautive avec un usage de mots et de formules impropres (à la base, suite à, quelque part...) ou malencontreuse : « convoquer un auteur, une source » ; « faire la sociologie de » ... ; « la forte charge mémorielle »...)
- des méconnaissances historiographiques étendues et fâcheuses pour des candidats qui ont effectué cinq années d'études supérieures ; la question du genre au sens de l'anglais *gender* demeure méconnue ;

- des lacunes conceptuelles marquées et une absence de réflexion sur des questions tels que l'écriture de l'histoire, la composition d'une biographie, la notion de construction d'un personnage et de ses représentations ;
- une maîtrise insuffisante et fragile des grandes synthèses et des questionnements structurant l'histoire, ce qui contribue à un appauvrissement de la réflexion et à une incapacité à mobiliser des bibliographies et des références extérieures à une période historique donnée ;
- l'évacuation, trop systématique des aspects concrets de l'histoire, de la part qui tiennent des hommes, au profit de considérations théoriques approximatives et/ou d'une approche étroitement politico-événementielle de l'Histoire
- l'usage encore trop répandu du futur historique, les effets de mode lexicaux (« prégnance », « convoquer une source »,
- une expression fautive avec un usage de mots et de formules impropres (à la base, suite à, quelque part...) ou malencontreuse : « convoquer un auteur, une source » ; « faire la sociologie de » ... ; « la forte charge mémorielle »...)
- l'approche de la conclusion avec des expressions de piètre qualité telles que : « en guise de conclusion », « pour conclure » qui prolongent souvent une annonce assez lourde des articulations du développement en indiquant « en grand I, je vais traiter..., puis dans le grand A de mon grand I, puis dans le grand B de mon grand I, etc. ».

- *Remarques portant sur la présentation d'un document (seconde séquence)*

Le jury rappelle une nouvelle fois aux candidats qu'il s'agit d'un document et d'un seul.

- *Remarques portant sur la présentation d'un document (seconde séquence)*

Les performances des candidats peuvent être regroupées en trois ensembles inégaux selon la pertinence de la source ou du document sélectionné et de son commentaire.

- Premier cas, le plus fréquent : le document est pertinent mais son analyse et sa présentation sont lacunaires, cursives, insuffisamment articulées avec le sujet de la leçon ;
- Second cas : le choix de la source ou du document est excellent ; le commentaire est de qualité, dense, informatif, problématisé, en lien avec l'exposé ; l'exercice est très abouti et les commissions ont attribué les notes de 4/5 ou 5/5 à ces prestations ;
- Troisième cas, rare : le choix du document est inadéquat par rapport à la leçon ; son explication est inexistante, erronée, très superficielle ; l'entretien ne permet pas de pallier les faiblesses de l'exposé et la note est extrêmement faible.

Pour réussir cette partie de l'épreuve, il est nécessaire :

- de lui accorder un temps significatif durant les six heures de préparation, à la mesure de son poids relatif au sein de la note globale ;
- de choisir un document en rapport explicite et nodal avec le sujet de la leçon, en expliquant brièvement d'emblée les raisons de son choix et en lui attribuant un titre qui synthétise ce rapport ;
- de choisir un document maîtrisable en fonction de son temps, de sa culture. Il faut écarter un document que l'on ne peut commenter, parce qu'on ne le comprend pas bien, parce qu'il présente des difficultés d'interprétation considérables ou qu'il nécessite une recherche trop ample sur son contexte pour être bien exploité ;
- d'avoir une attitude ouverte quant au choix du document : il n'est pas interdit d'utiliser un document élaboré par des historiens (tableaux et courbes statistiques par exemple) ;
- d'en faire une présentation brève mais rigoureuse, inscrivant le document dans le type auquel il appartient, le datant, donnant ses dimensions ;
- d'effectuer une analyse précise, renvoyant à telle ligne numérotée d'un texte, à tel plan d'une peinture, d'une fresque ;
- d'éviter un rattachement artificiel du document aux programmes d'enseignement : le faire sobrement est intéressant et cohérent avec le concours, mais donner à penser qu'un document peut à lui-seul permettre l'appropriation de nombreuses attitudes intellectuelles, de

compétences et de savoirs, tant en histoire qu'en éducation civique, juridique et sociale, est à éviter.

3. Liste des sujets d'histoire générale de la session 2013

- *Remarques portant sur l'ensemble de l'épreuve*

* Durant les mois précédant les épreuves du concours

Un entraînement régulier à l'oral est nécessaire. Il permet de s'approprier une manière méthodique de s'informer, allant du plus général au plus précis : les outils de travail – dont les *Dictionnaires* – ; les synthèses appartenant souvent à de grandes collections qui permettent de connaître le cadre d'ensemble, de dominer les faits et éventuellement de repérer de grands débats historiographiques ; enfin les études spécialisées. Il doit aussi prendre en compte l'organisation de l'épreuve de leçon d'histoire générale en deux séquences : trop de candidats n'ont affecté qu'une portion congrue de leur temps de préparation (six heures au total) au choix et à l'analyse du document de la seconde séquence.

Cinq faiblesses ont obéré un assez grand nombre de prestations, et leur correction requiert un travail important en amont de l'épreuve :

- des lacunes historiques et historiographiques, trop amples pour des candidats qui ont effectué cinq années d'études supérieures (la question du genre au sens de l'anglais *gender* est par exemple fort méconnue) ;
- des lacunes conceptuelles marquées et une absence de réflexion insuffisante sur des questions telles que l'écriture de l'histoire, la composition d'une biographie, la notion de construction d'un personnage et de ses représentations ;
- une trop faible maîtrise des grandes synthèses historiques, ce qui engendre une réflexion appauvrie et parfois des difficultés à construire des bibliographies ;
- l'évacuation, trop systématique des aspects concrets de l'histoire, de la part qui tiennent des hommes, au profit de considérations théoriques approximatives et/ou d'une approche étroitement politico-événementielle de l'Histoire
- une expression fautive avec un usage de mots et de formules impropres (à la base, suite à, quelque part...) ou malencontreuse : « convoquer un auteur, une source » ; « faire la sociologie de » ... ; « la forte charge mémorielle »...)

** La veille de l'épreuve

Les candidats peuvent accéder à la salle de préparation et à la bibliothèque du concours. Cette visite est très vivement recommandée ; elle permet de prendre connaissance des instruments de travail, des ouvrages et des revues en accès libre, des modalités d'utilisation de la banque de cartes et de documents iconographiques numérisés et des modalités d'accès au catalogue Sudoc.

Cette visite aide notamment à ne pas manquer durant la préparation les livres majeurs en accès libre facilitant le traitement du sujet et à prendre la mesure de la richesse de la banque documentaire numérisée, et insuffisamment utilisée en 2013.

*** Le début de la préparation

L'expérience enseigne que le caractère supposé « classique » ou « inédit » d'un sujet n'a pas d'incidences sur la qualité des prestations. Aucun sujet n'est donc joué d'avance : il n'en est pas qui puissent se traiter sans réflexion et il n'en est pas non plus qui doivent décourager. En revanche, il est patent que sans préparation solide, les candidats sont déroutés par n'importe quel objet d'étude, tandis qu'aucun sujet ne peut durablement

surprendre les candidats qui se sont sérieusement préparés et se sont entraînés à organiser leurs six heures de préparation.

Au début de son travail, le candidat doit impérativement prendre du temps afin de réfléchir à l'intitulé et au sens du sujet. Il ne faut point se précipiter sur les monographies disponibles dans la bibliothèque ou les rechercher dans le catalogue Sudoc pour constituer une bibliographie. Si le sujet n'éveille pas suffisamment de souvenirs pour mener cette réflexion personnelle préalable, le recours à un manuel général la rend possible. Durant cette phase, il faut se fonder strictement sur l'intitulé du sujet, sans rien en retrancher et sans lui ajouter *a priori* des dates, un sous-titre, etc. L'absence de réflexion préalable et approfondie sur le sens du sujet est vraisemblablement à l'origine des leçons partiellement hors-sujet ou ne traitant qu'une partie du sujet.

Toute leçon appelle une réflexion sur les concepts majeurs du sujet, ses bornes chronologiques, ses repères spatiaux et elle exige une problématisation adossée à des positions historiographiques. Cette présentation doit être posée et justifiée brièvement dans l'introduction ; elle annonce une argumentation inscrite dans un plan équilibré et abordant tous les aspects majeurs.

**** Au fil de la préparation

Ce temps de préparation inclut notamment une réflexion sur la liste des quelques notions qu'il faudra bien maîtriser ; sur le petit nombre d'articulations chronologiques, d'exemples de situations, de données chiffrées et de localisations qui seront utiles à l'exposé ; sur le petit nombre de sources narratives et iconographiques qui seront intégrées à la démonstration, et dont la nature, les auteurs et le contexte d'élaboration doivent donc faire l'objet d'une brève recherche ; sur les noms propres ou communs qui seront écrits sur un transparent avant l'exposé ou au tableau durant l'exposé.

*****Au début de la première séquence, la liste des livres et articles utilisés pour préparer les deux séquences (et éventuellement ceux qui auraient été demandés à cause de leur importance sans avoir cependant pu être utilisés faute de temps ou d'accessibilité) est remise au jury. Cette bibliographie est ordonnée, lisible et donne autant que de besoin une place aux sources. Une liste limitée à des manuels et ouvrages généraux suggère la difficulté à repérer les travaux portant directement la question ; à l'inverse, une liste trop longue invite les examinateurs à vérifier la maîtrise effective du contenu des titres cités.

- *Remarques portant sur la leçon proprement dite*

Comme cela avait été le cas durant les précédentes sessions, la quasi-totalité des candidats a respecté le temps imparti pour l'exposé, ce qui témoigne d'un entraînement efficace sur ce point et d'une capacité bienvenue pour l'avenir professionnel. De même les plans sont-ils présentés et les conclusions sont-elles très majoritairement rédigées d'avance, ce qui évite de conclure en catastrophe. Il reste cependant des progrès à opérer :

- veiller à la longueur de l'introduction, qui a souvent duré 20 % du temps imparti : cela est excessif et une introduction de 3 à 4 minutes suffit ;
- mieux équilibrer la durée attribuée à chacune des parties : la dernière est trop sacrifiée – elle a le plus souvent duré moins de 6 mn et assez fréquemment de 3 à 5 mn – ce qui induit un déséquilibre de la démonstration ;
- faire l'effort de se détacher de la lecture de l'exposé, au moins lors de l'introduction et de la conclusion ;
- choisir les termes et les noms propres qui doivent être écrits au tableau.

Le développement doit être structuré en trois ou deux parties mises au service d'une démonstration : des développements consistant en récits événementiels ou en considérations générales non incarnées et non évolutives sont à écarter. La qualité du plan compte significativement dans l'évaluation : il faut donc le soigner et le présenter en ouverture de manière argumentée, brève et convaincante.

La plupart des candidats, attentifs aux recommandations formulées dans les rapports précédents, ont présenté les sources, au moins en histoire ancienne et médiévale, généralement durant l'introduction, en empruntant à des corpus variés tels que l'épigraphie, l'archéologie, la numismatique, les sources littéraires... Le jury a apprécié cet effort et encourage les futurs candidats à persévérer dans cette voie et à l'étendre à d'autres périodes historiques. De même, il incite vivement les candidats à intégrer des documents iconographiques – indispensables pour les objets d'étude ayant un rapport étroit avec l'archéologie et l'histoire de l'art – et narratifs à leur démonstration.

La conclusion doit répondre aux interrogations initiales et tenir compte des interprétations historiques et historiographiques du sujet. Cette dernière remarque vaut d'ailleurs pour l'ensemble de l'épreuve : les débats historiographiques majeurs (et les avancées permises par de grands noms de l'historiographie) doivent être plus que mentionnés distraitement car leur exposition contribue à l'intérêt et au sens de la prestation. Par conséquent, les conclusions se limitant à un résumé du développement sont inutiles et se révèlent contre-productives.

La leçon appelle l'usage de cartes et croquis ; les candidats peuvent les élaborer sur les transparents qui leur sont fournis ; ils peuvent également les sélectionner dans la base de cartes numériques mises à leur disposition en salle de préparation et dont ils retrouvent une version identique dans les salles de passage. Une arborescence précise et détaillée du corpus cartographique est fournie aux candidats. Elle permet de repérer très facilement et rapidement les cartes et croquis contenus dans la base que les candidats peuvent visualiser sur un poste informatique en salle de préparation.

Cartes et croquis doivent être intégrés dans le cours de la leçon et utilisés de manière intensive et précise, de même que l'ensemble des documents mobilisés. Rappelons que :

- indiquer un territoire d'un mouvement vague de la main ou sur une carte inadaptée n'est d'aucun apport ou contre-productif : il faut indiquer précisément ce que l'on pense utile de localiser ou de mettre en valeur. Il en va de même pour le recours à des chronologies, à des graphiques, notamment.
- illustrer un exposé grâce à des documents impose de les maîtriser, d'en connaître l'origine, l'auteur, les dimensions, la datation au moins approchante.

À l'issue de l'exposé du candidat, un entretien de 20 minutes a lieu. La capacité du candidat à faire retour sur son propos pour l'argumenter, le nuancer, l'explicitier ou le compléter, son emploi d'un vocabulaire historique précis, sa maîtrise des repères chronologiques et spatiaux fondamentaux sont appréciés.

À la fin de ce premier entretien, un petit nombre de questions sont posées au candidat afin de sonder sa culture historique : elles portent sur des thèmes en lien avec le sujet de la leçon mais hors de la période historique du sujet.

- *Remarques portant sur la présentation d'un document (seconde séquence)*

Le jury rappelle une nouvelle fois aux candidats qu'il s'agit d'un document et d'un seul.

Les performances des candidats peuvent être regroupées en trois ensembles inégaux :

- dans le premier cas, rare (ce qui est bon signe), le choix du document est inadéquat par rapport à la leçon ; son explication est inexistante, erronée, très superficielle ; l'entretien ne permet pas de pallier ces faiblesses et la note est extrêmement faible.
- dans le deuxième cas, nettement le plus fréquent, le document est pertinent mais son analyse et sa présentation sont lacunaires, cursives, insuffisamment articulées avec le sujet de la leçon ;
- dans le dernier groupe, le choix de la source ou du document est excellent et son commentaire est de qualité, dense, informatif, problématisé, en lien avec l'exposé. L'exercice est donc très abouti et les commissions ont attribué les notes de 4/5 ou 5/5 à ces

prestations. Ces dernières pourraient aisément avoir été plus nombreuses si un temps un peu plus important avait été accordé à cette seconde séquence.

Pour réussir cette partie de l'épreuve, il est nécessaire :

- de lui accorder un temps significatif durant les six heures de préparation, à la mesure de son poids relatif au sein de la note globale ;
- de choisir un document en rapport explicite et nodal avec le sujet de la leçon, en expliquant brièvement d'emblée les raisons de son choix et en lui attribuant un titre qui synthétise ce rapport ;
- de choisir un document maîtrisable en fonction de son temps, de sa culture. Il faut écarter un document que l'on ne peut commenter, parce qu'on ne le comprend pas bien, parce qu'il présente des difficultés d'interprétation considérables ou qu'il nécessite une recherche trop ample sur son contexte pour être bien exploité ;
- d'avoir une attitude ouverte quant au choix du document : il n'est pas interdit d'utiliser un document élaboré par des historiens (tableaux et courbes statistiques par exemple) ;
- d'en faire une présentation brève mais rigoureuse, inscrivant le document dans le type auquel il appartient, le datant, donnant ses dimensions ;
- d'effectuer une analyse précise, renvoyant à telle ligne numérotée d'un texte, à tel plan d'une peinture, d'une fresque ;
- d'éviter un rattachement artificiel du document aux programmes d'enseignement : le faire sobrement est intéressant et cohérent avec le concours, mais donner à penser qu'un document peut à lui-seul permettre l'appropriation de nombreuses attitudes intellectuelles, de compétences et de savoirs, tant en histoire qu'en éducation civique, juridique et sociale, est à éviter

3. Liste des sujets d'histoire générale de la session 2013

Histoire ancienne

Les conditions de vie dans la ville de Rome (I^{er} s. av. J.-C.- II^e s. ap. J.-C.)

La bataille d'Actium

La religion publique dans la Rome républicaine

Les Nabatéens (IV^e s. av. J.-C.-II^e s. ap. J.-C.)

La vie d'esclave dans le monde romain (II^e s. av. J.-C.-II^e s. ap. J.-C.)

Délos de 166 à 69 av. J.-C.

L'empereur Gallien

L'année 238 dans le monde romain

L'ordre équestre à l'époque républicaine

La Maurétanie sous les règnes de Juba II et de Ptolémée

Les chrétiens et l'Empire romain jusqu'en 313

Ostie, port de Rome (I^{er} s.-II^e s. ap. J.-C.)

Les débuts du Christianisme en Gaule des origines au début du V^e siècle

L'armée romaine de Septime Sévère à Julien l'Apostat

La vie rurale en Afrique romaine de la fin du I^{er} s. au II^e s. ap. J.-C.

Constantinople, de sa fondation à l'avènement de Justinien

Les Scipions : une famille de la noblesse romaine (III^e s.-II^e s. av. J.-C.)

Hérode le Grand

Dioclétien

Sylla

Les invasions barbares en Occident au V^e s. ap. J.-C.

Rome et l'Italie, de la fin du III^e s. au début du I^{er} s. av. J.-C.

Le médecin Galien, de Pergame à Rome

Les Romains et le commerce au long cours (I^{er} s.-II^e s. ap. J.-C.)

Les usages de l'écrit dans la civilisation romaine

L'œuvre de Constantin I^{er}

La fondation de Rome : entre légende et histoire
 Cléopâtre VII, dernière reine d'Égypte
 Augustin, évêque d'Hippone
 L'Afrique romaine sous les Sévères
 Les crises de l'empire romain au III^e s. de notre ère (235-284)
 L'éphébie athénienne des origines à la basse époque hellénistique
 Théodose I^{er}
 La violence politique à Rome (133-43 av. J.-C.)
 Pompéi en 79 ap. J.-C.
 Mithra et le mithriacisme dans le monde romain (I^{er} s. –IV^e s. ap J.-C.)
 L'affaire des Bacchanales et ses répercussions (186 av. J.-C.)
 Les empereurs romains et l'Orient au II^e s. de notre ère
 Palmyre aux II^e et III^e s. ap. J.-C.
 L'année 146 av J.-C. dans le monde méditerranéen
 Athènes de 229 à 86 av J.-C.
 Septime Sévère
 Rome et la Judée de Pompée à Hadrien
 La révolte des Maccabées
 Rome et la Méditerranée orientale de 197 à 129 av. J.-C.
 L'Égypte sous l'Ancien Empire
 Le vin romain antique (II^e s. av. J.-C.-II^e s. ap. J.-C.)
 La bataille de Carrhes, 53 av. J.-C.

Histoire médiévale

La première croisade (1095-1099)
 Alphonse X le Sage, roi de Castille (1252-1284)
 Les royaumes francs, de Clovis à la mort de Dagobert I^{er} (639)
 Rome au XV^e s.
 Les foires et le commerce européen, XII^e s. -XV^e s.
 Le royaume des Wisigoths jusqu'en 711
 Villes et vie urbaine en Gaule (VI^e s.-IX^e s.)
 Le roi Roger II de Sicile (1130-1154)
 Les Carolingiens en Italie (751-877)
 Ibn Battûta
 Les épidémies aux XIV^e s. et XV^e s. dans l'Europe latine
 Les Italiens hors d'Italie à la fin du Moyen-Âge (XIV^e s. et XV^e s.)
 L'affrontement du monde latin par les Musulmans, du milieu du X^e s. au milieu du XIII^e s.
 La crise byzantine et la IV^e croisade (1180-1204)
 Le culte des saints dans l'Empire byzantin (VI^e s.-IX^e s.)
 La querelle averroïste à l'université de Paris (XIII^e s.)
 Les Berbères dans les débuts de l'histoire de l'Islam (670-1090)
 Les empereurs germaniques et l'Italie (1152-1250)
 Paris au XIII^e s.
 Le Cid
 L'organisation militaire et la défense de l'empire Byzantin (VII^e s.-X^e s.)
 La Germanie, VI^e s.-X^e s. (jusqu'à la mort d'Otton III en 1002)
 L'enseignement supérieur à Paris (XIII^e s.-XV^e s.)
 Le Haut Moyen-Âge, une pause dans l'histoire urbaine ? (Europe occidentale, VI^e s.-X^e s.)
 Le califat d'Ali et la « grande discorde » (656-661)
 Les Vénitiens en Méditerranée Orientale (1261-1453)
 Charlemagne
 Saint Colomban (540-615) et le monachisme d'origine irlandaise
 Les Juifs dans les royaumes chrétiens de la péninsule ibérique (milieu XII^e s.-1482)
 Le livre manuscrit en Europe occidentale (XII^e s.-XV^e s.)
 Les premières Russies (X^e s.-milieu XIII^e s.)

Tamerlan (1336-1405)
 Le régime des Mamelouks du Caire (entre 1250 et 1350)
 La méditerranée au VI^e s.
 Les papes au VIII^e s.
 Chypre au temps des Lusignan (1191-1472)
 L'essor urbain en Europe occidentale (X^e s.-XIII^e s.)
 Les villes ibériques (XIV^e s.-XV^e s.)
 Les États mongols (1227-1368)
 Al-Momsour, hajib de Cordoue (976-1002)
 Itinéraires, produits et moyens du commerce en Occident (VI^e s.-VII^e s.)
 L'artisanat dans les villes d'Europe occidentale (XII^e s.-XIII^e s.)
 Pépin le bref et son monde
 La population européenne (X^e s.-XIII^e s.)
 L'assistance aux pauvres en Europe occidentale (XIII^e s.-XV^e s.)
 Les États de la Couronne d'Aragon (1276-1412)
 Les villes et la vie urbaine dans l'Italie des communes (XII^e s.-XIII^e s.)
 La Chine des Tang (618-907)

Histoire moderne

Léopante
 Le jansénisme en France
 Le roi Soleil
 Être noble dans la France d'Ancien Régime
 Les élections sous la Révolution française
 Le Japon des Tokugawa (fin XVI^e s. - mi-XIX^e s.)
 Le Saint Empire germanique de Maximilien I^{er} à Ferdinand II
 Les monarchies française et espagnole en 1598
 L'année 1793 en France
 Les Européens et le commerce de l'Océan Indien au XVIII^e s.
 Jean Calvin
 Les Papes au XVI^e s.
 Vivre au village dans la France moderne (XVI^e s.-XVIII^e s.)
 La nouvelle Espagne (XVI^e s.-XVIII^e s.)
 Les femmes dans la société d'Ancien Régime
 Charles Quint
 Caravage et peintres caravagesques en Europe
 Les royaumes sahéliens de l'Afrique occidentale et centrale (XVI^e s.-XVIII^e s.)
 Criminalité et répression dans les villes d'Ancien Régime
 Les communautés paysannes et la terre en France
 Érasme et son temps
 Paris, une capitale de la Renaissance
 Louis XIV, Versailles et la Cour
 Galilée
 Les Portugais, l'Afrique et l'Asie, du milieu du XV^e s. à la fin du XVI^e s.
 La guerre de Trente-Ans
 Indiens et Européens en Amérique du Nord aux XVII^e s. et XVIII^e s. (Mexique exclu)
 Le Brésil colonial XVI^e s.-XVIII^e s.
 La Compagnie de Jésus et la Contre-Réforme catholique (XVI^e s.-XVII^e s.)
 Les Balkans sous la domination ottomane (XVI^e s.-XVIII^e s.)
 Le sucre à l'époque moderne (mi XV^e s.-1789)
 Philippe II d'Espagne
 La Saint Barthélémy
 Les Pays-Bas espagnols (1506-1715)
 Le gouvernement du royaume sous Louis XIV : l'exercice d'un pouvoir absolu ?
 La république de Venise à l'époque de la Renaissance

Les Français en Amérique (du XVI^e s. à 1713)
 Serviteurs et administrateurs dans la monarchie catholique (XVI^e s.-XVII^e s.)
 La noblesse en France de François I^{er} à Louis XIV
 Les Médicis et Florence de Laurent le Magnifique à Gian Gastone
 Les guerres « de religion » en France (1562-1598)
 « Grandes découvertes » et « invention » du nouveau monde (fin XV^e s.- mi XVI^e s.)
 Les missions jésuites d'Orient (1542-1744)
 La Cour des Habsbourg de Madrid (XVI^e-XVII^e s.)
 Le mécénat dans l'Italie de la Renaissance
 La famille paysanne en France (XVI^e s.-XVIII^e s.)
 La naissance des États-Unis, 1763-1789
 La Grande peur (1789)
 Conquêtes et conquistadors de l'Amérique espagnole (1493-1570)
 Humanisme et humanistes en Europe (vers 1470- fin XVI^e s.)

Histoire contemporaine

Crise et chute de l'URSS (1982-1991)
 Se divertir à Paris sous le Second Empire
 De Karol Wojtyła à Jean-Paul II (1920-2005)
 La Commune de Paris
 Édouard VIII
 Le *Kaiser* Guillaume II
 Être républicain aux États-Unis (1920-2012)
 Louis Napoléon Bonaparte, Prince Président (1848-1852)
 Anticléricalisme et libre-pensée en France au XIX^e s.
 La crise du 16 mai 1877 en France et ses conséquences
 Deux expériences travaillistes en Grande-Bretagne : 1945-1951 et 1964-1970
 Le chemin de fer en France des origines à 1937
 Mikhaïl Gorbatchev, dernier dirigeant de l'URSS
 Le socialisme dit utopique en France de la Restauration à la Commune de Paris
 L'industrialisation de l'Allemagne au XIX^e s.
 Villes et guerres mondiales en Europe au XX^e s.
 L'Église catholique face aux totalitarismes (1922-1945)
 Mao Zedong « Grand timonier » (1949-1976)
 La République de Weimar
 Louise Weiss, femme de convictions et d'influences
 La fin des Romanov en Russie (1905-1917)
 L'après-Napoléon I^{er}. Rétablir la paix en Europe et la maintenir (1814-1823)
 Louis XVI, roi des Français (octobre 1789-août 1792)
 L'année 1793 en France
 La Révolution française et l'esclavage dans les colonies (1789-1804)
 La France à la fin du Premier Empire et au début de la Restauration (1814-1815)
 Le pontificat de Paul VI
 Les États-Unis au temps du président Ronald Reagan
 Londres, Paris, Berlin : 3 capitales dans les années 1920
 La Chine des révolutions (1911-1949)
 Les Républicains en France dans la deuxième moitié du XIX^e s.
 Les villes d'Amérique du Nord à la fin du XIX^e s.
 La bataille de Stalingrad (1942-1943)
 La présidence des États-Unis au XX^e s.
 Jules Ferry, un homme engagé (1832-1893)
 Les transitions démocratiques des années 1970 en Europe méditerranéenne
 Le patronat paternaliste en France du XIX^e s. à 1914
 L'Europe bismarckienne (1871-1890)
 Staline et le Stalinisme (1922-1953)

Unité allemande et unité italienne
La Seconde Guerre mondiale en Europe centrale et orientale
L'urbanisation de l'Europe au XIX^e s.
La République radicale en France et la montée des tensions (1899-1914)
Margaret Thatcher
Les campagnes françaises de 1815 à 1871
Crime, société et culture en France à la Belle Époque
« L'affirmative action » ou la discrimination positive aux États-Unis de 1965 à nos jours

Explication de documents historiques

Par Christophe CHANDEZON²³ et Jean-Louis GAULIN²⁴

La maîtrise de la technique de l'explication de documents est un préalable à la pratique du métier d'historien. Progressivement acquise au cours de la formation scolaire et universitaire – en particulier durant les trois années de la Licence – cette technique doit être perfectionnée lors de la préparation au concours par de nombreux entraînements. Pour réussir l'épreuve du commentaire de documents historiques sur programme, il faut aussi utiliser judicieusement le temps de préparation disponible (6 heures) et faire montre de qualités d'exposition indispensables à de futurs enseignants. Les candidats – qui consulteront avec profit les rapports des années précédentes – trouveront dans les lignes qui suivent le rappel des attentes du jury ainsi que des conseils pour mobiliser le jour J des connaissances dont – sauf rares exceptions – ils disposent déjà au moment des épreuves écrites.

On ne saurait trop recommander de prendre le temps d'une ou plusieurs lecture(s) attentive(s) du document avant de constituer la bibliographie. En comprendre le sens littéral, percevoir sa singularité et le situer dans le cadre du programme ne nécessitent pas d'autres instruments que des dictionnaires et encyclopédies. Partir du document et l'analyser avec précision évite la tentation funeste de plaquer sur lui des idées générales. Dans un deuxième temps, le candidat s'aide des très nombreux ouvrages généraux ou plus spécialisés qui se trouvent dans la salle de préparation. Il peut, en sus des ouvrages en libre accès, demander jusqu'à cinq ouvrages ou/et articles, pendant les trois premières heures de leur préparation (dans les conditions du concours 2013). Il faut être attentif à la référence mise à la suite du texte pour indiquer la source : par exemple *Le Jouvencel*, t. I, deuxième partie, chapitre 9, renvoie à un passage du tome I de l'édition, et non du tome II. Demander communication de la source (cette demande n'est pas comptabilisée) permet de tirer partie des informations qu'elle fournit et de situer le passage à commenter dans son contexte. En revanche, si la source est signalée comme « non communicable », il est inutile de s'en inquiéter : cela signifie seulement que sa consultation ne serait qu'une perte de temps pour le candidat. Il faut aussi être attentif aux titres des documents, qui ont été choisis par le jury pour aider les candidats dans leur commentaire, et non pas pour les fourvoyer. Ainsi le titre « Sauver l'artisanat en Algérie en 1902 » indique-t-il clairement que le texte ne traite pas de l'industrie en Algérie coloniale - malgré l'emploi, par l'auteur du document, de l'expression datée « industries d'art ».

De nombreuses cartes (murales ou numérisées) sont à la disposition des candidats qui n'en n'ont pas suffisamment fait usage lors de la session 2013. Par ailleurs, plutôt que de

²³ Professeur des universités, Université Paul-Valéry Montpellier III

²⁴ Professeurs des universités, Université Lumière Lyon II.

photocopier des cartes ou de les reproduire sur transparent, il vaut mieux que les candidats créent eux-mêmes des cartes adaptées aux documents mis à l'explication, c'est-à-dire centrées sur les lieux et les phénomènes (les flux par exemple) qu'ils souhaitent éclairer. Ces cartes faites pendant les six heures de préparation sont toujours appréciées du jury, non qu'il considère que leur réalisation est un exercice qui serait tacitement imposé aux candidats, mais parce qu'il y voit souvent un moyen dynamique d'expliquer le document, de le faire comprendre. Les bonnes cartes ont souvent permis d'asseoir de solides commentaires.

Un oubli fréquent est celui de la contextualisation du document qui doit pourtant être perçue comme un préalable indispensable dès le début de l'explication et que l'on ne peut pas repousser au développement, à la conclusion ou même oublier tout à fait, situations qui se sont produites. Comment évoquer une chevauchée en Aquitaine, ou des opérations militaires en Écosse ou en Irlande sans montrer que l'on maîtrise les principales évolutions politiques et militaires de ces régions ?

Une bonne contextualisation comporte plusieurs étapes. Son premier aspect est historique. L'établissement d'une courte chronologie, qui sera rapidement présentée au cours de l'introduction, permettra d'évoquer les événements majeurs, notamment en vue des questions qui suivent le commentaire lui-même. La contextualisation est aussi souvent prosopographique. Qui sont les personnages que le document met en scène ? Dans la salle où les candidats se préparent à leur explication de document, ils trouveront à leur disposition tous les outils nécessaires, à commencer par les encyclopédies généralistes (*l'Encyclopaedia Universalis*, notamment avec son « Thesaurus ») et d'autres spécialisées (par exemple la traduction anglaise de la *Neue Pauly*, pour l'histoire ancienne). Ces recherches prosopographiques doivent être faites avec d'autant plus de soin qu'elles concernent l'auteur du document. Commenter une description d'Alger au début des années 1850 par Eugène Fromentin exige de se documenter sur Fromentin comme peintre orientaliste et comme romancier. La contextualisation a souvent aussi une dimension de géographie historique. Où sont situés les lieux dont il est question ? Quels en sont les noms actuels, s'ils ont changé ? Un candidat a ainsi commenté un document sur le trafic du port de Christiania sans jamais avoir compris qu'il s'agissait de l'ancien nom d'Oslo. Il suffit souvent de consulter de simples dictionnaires pour régler ces problèmes, mais des atlas historiques et géographiques sont mis à la disposition des candidats dans la salle de préparation, comme le *Westermann Atlas zur Weltgeschichte*. Là encore, tout candidat doit s'attendre à ce que l'on demande, lors de la reprise, de préciser ces questions de géographie historique, si cela n'a pas été fait pendant l'explication elle-même. Il est donc très imprudent de ne pas s'y préparer.

Se poser des questions sur la nature du document est une autre étape essentielle du travail d'explication historique. Trop souvent définis comme « littéraires » les documents produits aux différentes époques historiques doivent faire l'objet d'une définition intrinsèque rigoureuse. Dire d'un document d'histoire ancienne : « c'est une inscription » ne suffit pas. S'agit-il d'un décret ? D'une loi sacrée ? D'une dédicace ? On doit aussi se demander si le document a un caractère unique ou s'il est exemplaire d'une série. Dans les deux cas, la position du commentateur ne saurait être la même.

Il faut se préparer à expliquer des documents de nature très variée, non seulement des textes, mais aussi des données statistiques, des plans de ville (restitués ou non), des documents iconographiques etc. (voir liste des sujets *infra*). Les candidats peinent encore à présenter de manière synthétique et à commenter des données statistiques et se réfugient trop vite dans la bibliographie. Il est souhaitable qu'ils s'entraînent à travailler sur ce type de document. Il faut aussi apprendre à exploiter correctement les documents de type iconographique, essentiel dans la pédagogie d'un(e) enseignant(e) du second degré. Certains commentaires d'images, en association avec des textes, ont donné d'excellents résultats, preuve que l'investissement mérite d'être fait. Un texte à caractère littéraire, et plus encore quand il est tiré d'une œuvre de fiction, appelle les candidats à des réflexions

critiques sur l'usage de ce type de sources par l'historien. Il ne peut pas être pris comme un simple reflet du réel ou, à l'inverse, être rejeté sans examen dans la catégorie des œuvres de pure invention, déconnectées des réalités historiques de leur temps.

Quel que soit le type du document, il faut aussi se poser la question des destinataires du document et des objectifs poursuivis par son auteur. L'explication d'une description sur le vieil Hanoi par un auteur vietnamien des années 30, destinée à un public de lecteurs comprenant le vietnamien, juxtaposée à un plan de cette ville tiré d'un guide touristique de l'entre-deux-guerres aurait gagné à ce que cette question soit formulée.

Les candidats doivent aussi se saisir de la dimension parfois anecdotique des textes, et de leurs aspects humains qui possèdent une valeur heuristique pour l'historien. Il peut, par là, rendre l'histoire vivante, ce qui est en soi une source de satisfaction et d'intérêt, mais aussi et surtout en faire une clé de compréhension des grands phénomènes historiques et s'en servir pour mesurer la part d'exemplarité ou de singularité des faits étudiés.

Passons maintenant à des aspects techniques d'exposition, même si sur ce point, des maladroites récurrentes lors des oraux antérieurs semblent avoir nettement reculé. Ainsi, en 2013, le jury n'a-t-il eu à déplorer que de rares cas de très mauvaise gestion du temps, d'exposés interrompus en plein développement, même si souvent la 3^e partie a été traitée de manière rapide. Les conseils que l'on pourrait donner aux candidats touchent à d'autres points pratiques.

Les candidats doivent veiller à proposer des plans de commentaire simples mais pertinents, inclusifs, et découlant d'une problématique d'ensemble qui lie entre eux les différents éléments du texte ou du dossier documentaire. Si, par exemple, le document est composé de plusieurs éléments distincts, il n'est pas recevable de retrouver cette structure dans le plan proposé, sans effort de reconstitution et sans problématisation d'ensemble. Si l'originalité d'un plan n'est pas une caractéristique attendue du jury, on soulignera néanmoins la réussite de quelques exposés où le plan introduisait une forme de « suspense » (ex. le plan du commentaire sur « L'impôt de capitation selon La Voix du Dahomey », qui répondait à une problématique efficace sur les élites dahoméennes, a été conçu par le candidat comme une enquête historique sur l'auteur du texte et son identité sociale).

Il est nécessaire de montrer clairement la progression dans le plan par une gestuelle ou une rhétorique appropriée qui prend appui sur le plan affiché. On recommandera aux candidats de privilégier des titres courts, de ne pas écrire de manière trop petite, et d'éviter les problématiques qui se scindent en trois membres de phrase, chacun correspondant à un titre de grande partie. Si l'usage du tableau est recommandé, il est inutile d'écrire les noms propres présents dans le texte ou les noms trop connus (comme Jean-Jacques Rousseau).

Dans cette épreuve qu'est l'explication de documents, il n'est pas indispensable que les candidats viennent avec d'autres documents que ceux qu'ils ont à commenter. Si cela est fait, ces compléments documentaires doivent servir à éclairer des points des documents proposés par le jury. Il serait grave en revanche de leur consacrer trop de temps et de donner l'impression aux examinateurs qu'on en fait un commentaire indépendant qui relègue au second plan les documents à expliquer.

Certaines fautes de langage sont déplorables dans un concours comme l'agrégation et dans une épreuve comme l'oral où l'élégance de la langue est aussi l'un des moyens d'obtenir l'adhésion du public. Le jury souhaiterait la disparition de quelques expressions à la mode ou fautives : on ne dit pas « suite à » ; « voire même » est un pléonasme, et « au final » un barbarisme. On ne peut, dans une explication, répéter sans cesse que les documents « donnent à voir » tel ou tel phénomène sans que l'auditoire ne finisse par s'irriter de ces formulations. On attendra aussi que les noms inhabituels (grecs par exemple) ne soient pas écorchés et estropiés, ce qui, lorsque c'est le cas, traduit souvent un certain amateurisme dans la préparation.

L'usage métaphorique de notions comme celles de réseau ou de circulation n'est pas judicieux lorsqu'il est répétitif et sans recul critique et, pour l'ensemble des périodes, un effort particulier dans l'emploi des termes essentiels doit être fait.

Enfin, et même si le jury comprend que la fatigue gagne le candidat à la fin des 25 minutes d'exposé, il faut conserver suffisamment d'énergie et de lucidité pour répondre pendant 20 autres minutes aux questions. L'entretien permet de compléter, de préciser, voire de rectifier les propos tenus précédemment. Il est dans l'intérêt des candidats de se préparer sérieusement à cette dernière séquence du commentaire.

Plusieurs excellentes explications de documents ont valu à leurs auteurs des notes élevées et le jury tient à féliciter ces jeunes historiens et historiennes dont la culture, la méthode et les qualités d'exposition font honneur à la profession.

Liste des documents proposés

Histoire ancienne

À quoi bon partir ?

Hésiode, *Les Travaux et les Jours*, 618-694.

Décret de Cyrène et « serment » des fondateurs

SEG, IX, 3.

La fondation de Cyrène

Hérodote, *Histoires*, IV, 150-158.

L'occupation de la Sicile selon Thucydide

Thucydide, *Histoire de la guerre du Péloponnèse*, VI, 2.3-6.1.

La fondation de Tarente

1. Strabon *Géographie* VI, 3, 2 ; 2. Statère de Tarente, vers 480 av. J.-C. 3. Coupe laconienne venant de la nécropole de Tarente.

Les voyages de Solon

Plutarque, *Solon*, 26,5-27.

Histoire de Démokédès de Crotone

Hérodote, III, 129-132.

Regards grecs sur l'empire perse

Hérodote, I, 131-136 et 140 ; V, 25 ; VIII, 118-119. Plutarque, *Vie d'Artaxerxès*, 16 et 19,9.

Les rivalités entre cités grecques en Sicile et la destruction de Sybaris

Diodore, XII, 8-10,3.

Sélinonte

1. Plan urbain restitué n° 1 (R. Martin, *CRAI*, 121, 1977, p. 47) ; 2. Plan urbain n° 2, D. Mertens, dans *Grecs en Occident*, Milan, 1996, p. 281. 3. Evolution de l'aire du temple C sur l'Acropole (*ibid.*, p. 286-287).

Étude comparée de plans urbains de quelques colonies de Grande Grèce.

1. Poseidonia. 2. Métaponte. 3. Tarente. 4. Élée. 5. Locres, *Grecs en Occident*, Milan, 1996, p. 248-250.

Les Grecs en Égypte à l'époque archaïque

1. Hérodote, *Histoires*, II, § 178-182 2. Les mercenaires de la campagne nubienne de Psammétique II (591 av. J.-C.), éd. A. Bernand et O. Masson, « Les inscriptions grecques

d'Abou-Simbel », *Revue des Etudes Grecques* 70 (1957), p. 5, n° 1. 3. Décret de Lindos (Rhodes) pour Damoxénos, résident en Égypte, vers 440-430 av. J.-C., Chr. Blinkenberg, *Lindos II. Inscriptions*, app. au n° 16, Berlin, 1941.

Le périple d'Hannon

J. Desanges, *Recherches sur l'activité des Méditerranéens aux confins de l'Afrique (VI^e siècle av. J.-C.-IV^e siècle ap. J.-C.)*, 1982, p. 392-396.

Chersonèse taurique et son territoire rural

1. Serment des Chersonésitains, Chr. Müller, *D'Olbia à Tanaïs*, Bordeaux, 2010, Dossier épigraphique, n° 10. 2. Chersonèse taurique : le parcellaire rural, A. N. Shcheglov, *Polis et chôra. Cité et territoire dans le Pont Euxin*, Besançon, 1992, p. 80-81 et 92. 3 Parcellaire de la presqu'île d'Héraclée, *Crimean Chersonesos. City, Chôra, Museum and Environs*, Austin-Texas, 2003, p. 120.

Miltiade l'Ancien et la colonisation de la Chersonèse de Thrace

Hérodote, VI, 34-39.

Ostracisme et fuite de Thémistocle

Plutarque, *Thémistocle*, 22, 4 ; Thucydide, I, 135-137.

Ostracisme et ostracisés à Athènes

AP, 22, 1-6 ; Plutarque, *Aristide*, 7-8,1 ; *ostraka* de l'Agora.

Loi sur la colonie de Naupacte (v. 460 a. C.)

IG, IX, 1², 3, 718 (H.Van Effenterre et Fr. Ruzé, *Nomima I*, n° 43).

La fondation de Thourioi

1. Diodore, *Bibliothèque historique*, XII, 10.3-11.4. 2. Plan de Thourioi, G. Pugliese Carratelli, dir., *Grecs en Occident. De l'âge mycénien à la fin de l'hellénisme*, Venise, 1996.

Le départ de l'expédition de Sicile

Thucydide, VI, 30-32.

Mouvements de troupes : l'occupation de Décélie

Thucydide, 17 et 27-29, 1.

Portraits de chefs, portraits de mercenaires

Xénophon, *Anabase*, II, 6.

La présence athénienne chez ses alliés à l'époque classique

1. Décret athénien en l'honneur d'Oiniadès de Palaikiathos en 408/7 av. J.-C., IG I³ 110. 2. Décret athénien sur la seconde Ligue athénienne (377 av. J.-C.), IG II², 43.

Athènes, ses colons, ses clérouques et ses alliés à l'époque classique

1. Athènes et Bréa, IG I³, 46. 2. Athènes et les clérouques à Potidée, IG II², 114. 3. Les Athéniens et les réfugiés olynthiens, IG II², 211, et IG XII 8, 4. 4. Stèle funéraire trouvée à Thasos, IG XII 8, 434). IV^e s. av. J.-C.

Lysias, portrait d'un métèque

Ps.-Plutarque, *Vies des dix orateurs*, « Lysias » (*Œuvres Morales*, 835c-836b).

Errances et errements d'une courtisane au IV^e s. av. J.-C.

Ps.Démosthène, *Contre Néaira*, § 35-45.

Retour d'expérience : le domaine de Xénophon à Scillonte

Xénophon, *Anabase*, V, 3, 7-13.

L'accueil des exilés à Athènes au IV^e s. av. J.-C.

1. Décret des Athéniens en l'honneur du roi molosse Arybbas, *IG II³/1*, 411. 2. Décret des Athéniens pour deux Acarnaniens, *IG II³/1*, 316.

Douleur de l'exil : « discours » et appel à l'aide des Platéens réfugiés à Athènes

Isocrate, *Plataïque*, 46-52.

Les difficultés d'un triérarque

Démosthène, *Contre Polyclès*, 4-16.

Un contrat de prêt maritime

Ps.Démosthène, *Contre Lacritos*, 10-13.

Relations diplomatiques et commerciales d'Olbia pontique à l'époque classique

1. Décret d'Olbia sur le monnayage, L. Dubois, *Inscriptions grecques dialectales d'Olbia du Pont*, 1996, n°14. 2. Décret d'Olbia octroyant la proxénie à deux Athéniens. L. Dubois, *Inscriptions grecques dialectales d'Olbia du Pont*, 1996, n°21. 3. Décret d'isopolitie entre Milet et Olbia. A. Cassayre, *La justice sur les pierres*, n° 5, 2010.

La Scythie, les Scythes et les autres à l'époque classique

1. Hérodote, *Histoires*, extraits du livre IV, § 24-25 : l'arrière-pays de la mer Noire ; § 46 : les peuples du Pont-Euxin ; § 101 : le carré scythe. 2. Hippocrate, *Airs, eaux, lieux*, 18-19. 3. Objets de l'art « gréco-scythe » (IV^e s. av. J.-C.), catalogue de l'exposition *Or des Scythes*, Paris, 1975 ; élément d'un pectoral trouvé dans le kourgane de Tolstaja Mogila (act. Ukraine) ; vase trouvé dans le kourgane de Kul-Oba (act. Crimée, Ukraine) et « illustrant » la vie des Scythes.

Mobilités marchandes entre Athènes et Chypre

1. Deux décrets athéniens pour les marchands de Kition, *IG II³/1*, 337. 2. Deux décrets athéniens pour Héracléides de Salamine de Chypre, 325/4 av. J.-C., *IG II³/1*, 367.

Isocrate invite Philippe de Macédoine à prendre la tête d'une expédition contre les Perses

Isocrate, *Philippe*.

La fondation d'Alexandrie

1. Diodore, *Bibliothèque historique*, XVII, 52, 1-7. 2. Plutarque, *Vie d'Alexandre* XXVI, 4-11. 3. Plan de la ville, Chr. Jacob et Fr. de Polignac, *Alexandrie III^e siècle av. J.-C.*, Collection Autrement, 1992, p. 135.

Une expédition athénienne en Adriatique (325/4)

IG, II², 1629 = *IG*, II³, 2, 370.

Discours d'Alexandre à ses soldats révoltés

Arrien, *Anabase*, VII, 8-10.

Le *diagramma* de Cyrène

SEG, IX, 1.

Lettre d'Antigone le Borgne à Téos sur un projet de synoecisme avec Lébédos

A. Cassayre, *La justice sur les pierres*, 2010, n°8.

Décret d'Athènes pour le poète comique Philippiidès (283 av. J.-C.)

IG II², 657 ; [J. Pouilloux, *Choix d'inscriptions grecques*, Paris, 2003², n° 1.

Décret d'Érythrées pour Polykritos (vers 277-261 av. J.-C.)

A. Bielman, *Retour à la liberté*, Athènes-Lausanne, 1994, p. 80-85 n° 21.

Le médecin Hermias de Cos

Décret d'Halicarnasse et réponse de Cos, *IG*, XI, 4, 1, 142 ; lettre de Cnossos à Cos, *IG*, XI, 4, 1, 247 ; lettre de Gortyne à Cos, *IG*, XI, 4, 1, 248 ; extrait d'un catalogue de donateurs de Cos, Paton-Hicks, *ICos*, 404, B, 3 ; extrait d'une souscription publique de Cos, Paton-Hicks, *ICos*, 10 ; extrait d'une liste de citoyens du dème d'Halassarna, Paton-Hicks, *ICos*, 368, B, 26-27 ; Base de statue dans l'Asklépieion, K. Höghammar, *Sculpture and Society*, 1993, p. 174, n° 64.

Heurs et malheurs du système clérouchique en Égypte

Dikaiomata, 166-179. P. *Enteuxeis*, n° 11, 12 et 55. P. Petrie, II, 12.

Un cas exemplaire de sympolitie : Smyrne et les colons de Magnésie-du-Sipyle à l'époque de Séleucos II, vers 241 av. J.-C.

Th. Ihnken, *Die Inschriften von Magnesia am Sipylos : mit einem Kommentar zum Sympolitievertrag mit Smyrna*, IK 8, Bonn, 1978, n°1.II.

Décret de la cité d'Antioche de Perside répondant à une ambassade de la cité de Magnésie du Méandre. 205 av. J.-C.

G. Rougemont, *Inscriptions grecques de l'Iran et de l'Asie centrale, Corpus Inscriptionum Iranicarum*, II.1., Londres, 2012, n° 53.

L'association des technites de l'Isthme et de Némée

1. Décret des Delphiens pour l'association des technites de l'Isthme et de Némée, Br. Le Guen, *Les associations de technites dionysiaques à l'époque hellénistique*, Nancy, 2001, vol. I, n°17). 2. Décret des Amphictions de Delphes sur les privilèges à accorder aux technites de l'Isthme et de Némée ainsi qu'aux Thébains, Fr. Lefèvre, *Corpus des Inscriptions de Delphes*, IV, 2002, n°70 et 71.

Décrets pour des juges étrangers. Vers 200 av. J.-C.

A. Cassayre, *La justice sur les pierres*, 2010, n°33-35, 1. Décret d'Antioche du Méandre pour le juge Pythodotos de Magnésie du Méandre. 2. Décret d'Antioche du Méandre pour des juges d'Érythrées. 3. Décret d'Antioche du Méandre pour un juge d'Érythrées.

Histoire médiévale

Le droit de guerre d'après Philippe de Beaumanoir (1283)

Philippe de Beaumanoir, *Coutumes de Beauvaisis*, éd. A. Salmon, nouvelle édition, Paris, 1970, vol. 2, p. 354-362 (extraits du chapitre 59).

Épisodes de la guerre entre les comtes de Gloucester et de Hereford dans les marches du pays de Galles (1291)

Rotuli Parliamentorum [1278-1503], t. I, p. 70-76 (extraits).

Les mœurs de la guerre en Irlande : les décisions du parlement de Dublin de 1297 (extraits)

Dublin, Representative Church Body Library, ms. C 6. i. i, f. 6-8, éd. dans *Law and Disorder in Thirteenth-Century Ireland. The Dublin Parliament of 1297*, dir. J. Lydon, Dublin, Four Courts Press, 1997, p. 147-161.

Châteaux d'Édouard I^{er} d'Angleterre au pays de Galles (fin XIII^e-début XIV^e s.) Source : *Castles of Edward I* – Cadw Office (Welsh Government's Historic Service), 2010 – cadw.wales.gov.uk.

La bataille de Mons-en-Pevèle et ses suites (1304-1305)

Récits d'un bourgeois de Valenciennes (XIV^e siècle), éd. J. Kervyn de Lettenhove, Louvain, 1877, p. 119-122.

Le procès et l'exécution de William Wallace (1305) d'après les *Annales de Londres*

Annales Londonienses, dans *Chronicles of the Reigns of Edward I and Edward II*, éd. W. Stubbs, 2 volumes, Londres, Rolls Series, 1882-1883, vol. 1, p. 139-142.

Les préparatifs anglais pour la rescousse de Stirling (1314)

John Barbour, *The Bruce*, éd. A. A. M. Duncan, Édimbourg, Cannongate Classics, 1997, livre 11, vers 1-218, p. 404-415.

Le siège de Carlisle (juillet-août 1315)

1°) *Chronique de Lanercost, 1201-1346*, éd. J. Stevenson, Édimbourg, 1839, p. 230-231 ;
2°) initiale ornée de la Charte accordée à la ville de Carlisle par le roi Édouard II, 12 mai 1316, d'après M. Prestwich, *The Three Edwards: War and State in England 1272-1377*, Londres, 1980, entre les p. 176 et 177.

Le combat de Morgarten (15 novembre 1315)

1°) Jean de Winterthur, *Chronica*, MGH, *Scriptores*, nouv. série, III, 1924, p. 77-81; 2°) illustration tirée de la *Berner Chronik* de Diebold Schilling l'Ancien – v. 1480.

Remontrance des chefs irlandais au pape Jean XXII (1317)

John Fordun, *Scotichronicon*, éd. W. Goodall, 2 volumes, Édimbourg, 1759, vol. 2, p. 259-267.

La guerre civile en Angleterre (1322)

Vita Edwardi Secundi monachi cuiusdam Malmesberiensis. The Life of Edward the Second by the So-called Monk of Malmesbury, éd. N. Denholm-Young, Londres, Thomas Nelson & Sons, 1957, p. 122-125.

Conseils sur la guerre adressés au jeune Édouard III

Walter Milemete, *De nobilitatibus, sapientiis et prudentiis regum (De la noblesse, de la sagesse et de la prudence des rois)*, Oxford, Christ Church College, ms. 92, f. 47^r-49^v et 60^v-62^v.

À la poursuite des Écossais : les difficultés de l'armée d'Édouard III en 1327

Chronique de Jean le Bel, éd. J. Viard et E. Déprez, Paris, Société de l'Histoire de France, t. I, 1904, p. 53-75 (extraits).

Statuts de l'ordre de Sainte-Catherine en Dauphiné (v. 1335) C.-U.-J. Chevalier, *Choix de documents inédits sur le Dauphiné (Collection de cartulaires dauphinois, t. VII)*, Lyon, 1874, p. 35-39.

La chevauchée d'Henry de Grosmont en France, 1346 (dossier)

Chronique de Jean le Bel, éd. J. Viard et E. Déprez, Paris, Société de l'Histoire de France, 1904, t. II, p. 120-125.

Robert de Avesbury, « Des faits merveilleux du roi Édouard III », dans *Adae Murimuth continuatio chronicarum, Robertus de Avesbury, De gestis mirabilibus regis Edwardi III*, éd. E. M. Thompson, Londres, Rolls Series, 1889, p. 372-376.

Les différents faits d'armes d'après Geoffroi de Charny

Geoffroi de Charny, *Le Livre de chevalerie : The Book of Chivalry of Geoffroi de Charny. Text, context, and translation*, éd. R. W. Kaeuper et E. Kennedy, Philadelphie, 1996, p. 84-94 (extraits).

Les paysans français face aux Anglais : les hauts faits de Guillaume l'Aloue et du Grand Ferré (1359)

Chronique dite de Jean de Venette, éd. et trad. du latin par C. Beaune, Paris, Le Livre de Poche, « Lettres Gothiques », 2011, p. 207-213.

Mise en défense du duché et du comté de Bourgogne (1359-1360)

1°) *Mandement de Jeanne de Boulogne, reine de France, à Jacques de Vienne, seigneur de Longwy, « capitaine des guerres du pays de Bourgogne » (8 janvier 1359 n. st.)*. Arch. dép. Côte-d'Or (Dijon), B 11 844 ; 2°) *Mandement du duc Philippe de Rouvres au bailli d'Amont (13 février 1360 n. st.)*. Ibid. ; 3°) *Mandement de Philippe de Rouvres au bailli de Dijon et au bailli du comté de Bourgogne (4 mars 1360)*. Ibid.

Guerres et violences nobiliaires dans le bailliage de Mâcon (1367-1368)

1°) *Lettre de rémission donnée par Charles V en faveur de Robert de Beaujeu, seigneur de Joux (mars 1367)*. Archives nationales, JJ 97, f° 159 v° ; 2°) *Lettre de rémission accordée à Renaud de La Tour, seigneur de Joncy (28 avril 1368)*. Archives nationales, JJ 99, f°161 v°.

Contrôle et paiement des troupes (février-mars 1369)

1°) *Montre d'armes de la compagnie de Noli Pavalhon (15 février 1369 n. st.)*. Bibl. nat. de France, nouv. acq. fr. 8603, n° 60 ; 2°) *Mandement du duc d'Anjou au trésorier des guerres (4 mars 1369 n. st.)*. Bibl. nat. de France, Pièce originale 2809, Terride, n° 13 ; 3°) *Mandement des maréchaux en Languedoc adressé au trésorier des guerres (12 mars 1369 n. st.)*. Bibl. nat. de France, Pièce originale 2809, Terride, n° 15.

Accord entre la cité de Metz et Yvain de Galles, 8 juillet 1371

Metz, Archives Municipales, EE 3/6/8, édité dans *Histoire de Metz*, éd. J. François et N. Tabouillot, Metz, 1769-1787, t. IV, *Preuves*, p. 270-275.

Une requête adressée au duc de Bourgogne par son maréchal (1372)

Publ. dans Gabriel Dumay, « Guy de Pontailler, sire de Talmay, gouverneur et maréchal de Bourgogne (1364-1392) », *Mémoires de la Société bourguignonne de Géographie et d'Histoire*, tome XXIII, 1907, p. 137-140.

Extraits de l'ordonnance de Charles V sur l'amirauté (7 décembre 1373)

V. Bessey (éd.), *Construire l'armée française. Textes fondateurs des institutions militaires*, I, *De la France des premiers Valois à la fin du règne de François I^{er}*, Turnhout, 2006, p. 68-74.

Règlement de Charles V pour la cavalerie, 13 janvier 1374 (extraits)

Construire l'armée française. Textes fondateurs des institutions militaires, t. I, *De la France des premiers Valois à la fin du règne de François I^{er}*, éd. V. Bessey, Turnhout, Brepols, 2006, p. 75-79.

Attaque de la flotte de Flandre par les Anglais (mars 1387)

Jean Froissart, *Chroniques*, éd. L. et A. Mirot, XIII, Paris, Société de l'Histoire de France, 1957, p. 137-141

La confession de Mériqot Marchès, juillet 1391 (extraits)

Registre criminel du Châtelet de Paris, du 6 septembre 1389 au 18 mai 1392, éd. H. Duplès-Agier, 2 volumes, Paris, Société de l'Histoire de France, 1861-1864, vol. 2, p. 177-213 (extraits).

Extrait d'un traité conclu entre l'évêque de Metz, le duc de Lorraine, le duc de Bar et la cité de Metz (17 mars 1392)

Chronique de Philippe de Vigneulles, éd. Ch. Bruneau, II, Metz, 1929, p. 147-161.

Une expédition contre les Frisons (1396)

Jean Froissart, *Chroniques*, éd. P. Ainsworth et A. Varvaro, *Livre III (du Voyage en Béarn à la campagne de Gascogne) et Livre IV (années 1389-1400)*, Paris, Le Livre de Poche, « Lettres Gothiques », 2004, Livre IV (1396), p. 573-596 (extraits).

Extraits des statuts de la confrérie des arbalétriers de Termonde (septembre 1398)

Publ. dans : *Ordonnances de Philippe le Hardi et de Marguerite de Male (1381-1405)*, P. Bonenfant, J. Bartier et A. Van Nieuwenhuysen (éd.), 2 vol., Bruxelles, 1965-1974, II, p. 296-300.

La bataille de Shrewsbury (21 juillet 1403)

Jean de Wavrin, *Anchiennes croniques d'Engleterre*, éd. Mlle Dupont, 3 vol., Paris, 1858-1863, I, p. 183-188.

Achat d'artillerie en vue du siège de Calais (1406)

Arch. nationales (Paris), J 919, n° 24.

Les réactions anglaises aux victoires d'Henri V en France, octobre-novembre 1415 (dossier)

Chronicle of the Grey Friars of London, éd. J. G. Nichols, Camden Society, Old Series, vol. 53, 1852, p. 12-15.

The Historical Collections of a Citizen of London in the Fifteenth Century, éd. J. Gairdner, Camden Society, New Series, vol. 17, 1876, p. 112.

Rotuli Parliamentorum [1278-1503], t. IV, p. 63-64.

Statut des trêves passé dans le Parlement anglais (1414)

Black Book of the Admiralty, éd. T. Twiss, 4 volumes, Londres, Rolls Series, 1871-1876, vol. 1, p. 414-419.

Deux endentures de guerre anglaises (avril-juin 1415)

Publ. dans Th. Rymer, *Foedera, conventiones, litterae et cuiuscunque generis acta publica*, IX, Londres, 1729, p. 233-234 et 258-259.

Capitulation du château de Falaise (1^{er} février 1418)

Publ. dans A.-L. Léchaudé-d'Anisy (éd.), *Rotuli Normanniae ab anno MCCCCXVII ad annum MCCCCXXII Henrico quinto Angliae rege*, dans *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, XV, 1846, p. 271-272.

La discipline de l'armée d'après les ordonnances militaires d'Henri V, dites « de Mantes » de 1419 (extraits)

Londres, British Library, ms. Lansdwone 285, f. 141r-147r, éd. T. Twiss, *The Black Book of the Admiralty*, 4 volumes, Londres, Rolls Series, 1871-1876, vol. 1, p. 459-472 (extraits).

Lettre de rémission donnée au nom d'Henri VI, roi de France et d'Angleterre, à Gilet de Lointren, « pauvre gentilhomme » du pays de Verneuil (avril 1424)

Publ. dans P. Le Cacheux (éd.), *Actes de la chancellerie d'Henri VI concernant la Normandie sous la domination anglaise (1422-1435)*, 2 vol., Rouen et Paris, 1907-1908, I, p. 82-87.

Siège et bataille de Haarlem (août 1426)

Le livre des trahisons de France, dans J. Kervyn de Lettenhove (éd.), *Chroniques relatives à l'histoire de la Belgique sous la domination des ducs de Bourgogne*, II, Textes français, Bruxelles, 1873, p. 184-187.

Extraits d'un mémoire de sir John Fastolf touchant la conduite de la guerre en France (septembre 1435)

J. Stevenson (éd.), *Letters and Papers illustrative of the Wars of the English in France during the Reign of Henry the sixth, King of England*, Londres, 1861, II, 2^e partie, p. 575-585.

Requêtes du seigneur de Haubourdin et du seigneur de L'Isle-Adam présentées lors du chapitre de l'ordre de la Toison d'or de 1435

Publ. dans S. Dünnebeil (éd.), *Die Protokollbücher des Ordens vom Goldenen Vlies*, I, *Herzog Philipp der Gute, 1430-1467*, Stuttgart, 2002, p. 65-69.

La carrière de « l'échelleur » Johannes de Gajan d'après son interrogatoire (avril 1452)

Bibl. nat. de France, Collection Lorraine 9, f° 110 v-113 r.

Extrait du Débat des hérauts d'armes de France et d'Angleterre (v. 1460)

Le débat des hérauts d'armes de France et d'Angleterre, éd. L. Pannier et P. Meyer, Paris, 1877, p. 20-34.

L'expulsion des Anglais (v. 1450-v. 1470)

1°) La chanson *Le roy englois* (v. 1470), publ. dans *Le manuscrit de Bayeux. Texte et musique d'un recueil de chansons du x^v siècle*, éd. T. Gerold, Strasbourg–Paris–Oxford–New York, 1921, p. 103, chanson n° 87; 2°) Extrait de Gilles Le Bouvier, dit le héraut Berry, *Le livre de la description des pays*, éd. E.-T. Hamy, Paris, 1908, p. 119-121; 3°) Extrait de Robert Blondel, *Œuvres*, éd. A. Héron, Rouen, 1891, I, p. 456; 4°) *Deux médailles frappées pour célébrer les victoires de Charles VII sur les Anglais* (collections particulières); 5°) Miniature illustrant le manuscrit des *Vigiles de Charles VII* de Martial de Paris, dit d'Auvergne (v. 1480). Bibl. nationale de France, manuscrit français 5054, folio 183; 6°) Tapisserie des Cerfs ailés (v. 1460-1470). Musée départemental des Antiquités Rouen.

Les conseils donnés par le Jouvencel pour le combat (1461-1468)

Jean de Bueil, *Le Jouvencel*, éd. L. Lecestre, Paris, Société de l'Histoire de France, t. I, 1887, deuxième partie, chapitre IX, p. 153-158.

Les démêlés d'une famille de la gentry avec ses voisins (1465-1469)

The Paston Letters, éd. N. Davis, Oxford, Oxford University Press, 1983, lettres n° 60, 70, 71, 81, 82 et 87.

La restauration d'Édouard IV (1471)

Philippe de Comynnes, *Mémoires*, III, 7, adaptation en français moderne par J. Blanchard, Paris, 2004, p. 222-225.

Adresse au Parlement anglais pour demander le renouvellement de la guerre contre la France (1474) (extraits)

Literae Cantuarienses : The Letter Books of the Monastery of Christchurch, Canterbury, éd. J. B. Sheppard, 3 volumes, Londres, Rolls Series, 1889, vol. 3, p. 274-285.

Nomination du « conducteur » d'une compagnie d'ordonnance par Charles le Téméraire (7 janvier 1475)

1°) Texte publ. dans J. de La Chauvelays, « Mémoire sur la composition des armées de Charles le Téméraire dans les deux Bourgognes », dans *Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon*, 3^e série, V, 1878-1879, p. 338-341 ; 2°) Frontispice d'un manuscrit de l'ordonnance militaire de Charles le Téméraire de novembre 1473 – British Library, manuscrit Add. 36 619.

Histoire moderne

Instructions pour M. le comte de La Vauguyon, ambassadeur de Louis XIV en Espagne, Fontainebleau, 29 septembre 1681

Archives étrangères, BI 766, CC Madrid, folios 311-315, 29 septembre 1681.

Extraits de la correspondance du médecin et antiquaire lyonnais Jacob Spon (22 novembre 1681 ; 7 mars 1683)

Bibliothèque nationale de France, Département des manuscrits, Nouvelles acquisitions françaises 24171, folio 78.

L'édit de Potsdam donné par l'électeur de Brandebourg en faveur des réfugiés huguenots (1685)

[Jean Pierre] Erman et [Pierre Christian Frédéric] Reclam, *Mémoires pour servir à l'histoire des réfugiés français dans les États du Roi*, Berlin, 1782-1794, 8 vol., t. I, p. 129-141.

Lettres envoyées de Londres par Henri Justel à Pierre Bayle à Rotterdam (1685-1686)

Correspondance de Pierre BAYLE, éditée par † Elisabeth Labrousse, Antony McKenna, Laurence Bergon, Hubert Bost, Wiep van Bunge et alii, tome VI : août 1685-fin juin 1686 (Lettres 451-587), Oxford, Voltaire Foundation, 2008, lettre 487 ; lettre 575.

Une campagne de la frégate française *La Serpente* dans les mers Baltique et du Nord (1691)

Journal du corsaire Jean Doublet de Honfleur, lieutenant de frégate sous Louis XIV, éd. Charles Bréard, Paris, 1887, p. 166-171.

Le séjour viennois du boyard Cheremetiev, au cours de son voyage de Moscou à Malte (1697-1698)

Journal du boyard Boris Petrovitch Chérémétef à Cracovie, Venise, Rome et Malte, 1697-1699, Paris, 1859, p. 45-51, 52-53, 55-61 et 64-65.

Diélette, un petit port du Cotentin au XVIII^e siècle

Lepetit, « Mémoire en vue d'obtenir l'ouverture du port de Diélette adressé au ministre Amelot », 25 septembre 1717. Source : Archives départementales du Calvados, C 1708 ; Mémoire sur le port de Diélette, du 24 juillet 1731, par le sieur PICARD. Source : Archives du Ministère de la Marine, D 2. 50 ; Réponse de l'intendant, M. de Vastan, à la demande du marquis de Flamanville d'exporter des grains depuis le port de Diélette. Source : Archives départementales du Calvados, C. 2612 ; mémoire sur le service de la brigade de maréchaussée de Valognes (1748). Source : Archives départementales du Calvados, C 2165 ; Extrait du registre des congés délivrés en 1787 dans le port de Diélette. Source : Archives nationales, G5 [Amirauté de France], 67.

Observations d'un voyageur sur le péage du Sund et la liberté des mers (1702)

Relation en forme de journal d'un voyage fait en Danemark, à la suite de Monsieur l'Envoyé d'Angleterre, Rotterdam, 1706, p. 174-175, 185-188, 194-200, 202-204 et 207.

Un corsaire français justifie la prise d'un navire gênois faisant route entre l'Angleterre et l'Italie (1704)

Archives nationales, AE, B^{III} 482, pièce non numérotée.

Le commerce international à Dantzig dans les années 1716-1718

Archives Nationales, A.E. B^I 474, Dantzig, Correspondance consulaire, folios 18-19 v. Lettre éditée dans Edmund Cieślak et Jozef Rumiński, *Les rapports des résidents français à Gdansk au XVIIIe siècle*, tome I, 1715-1719, Gdansk, 1964, p. 18-19 ; p. 83-88.

Extrait des Mémoires de David-François de Merveilleux sur Cadix (1720-1726)

David-François de Merveilleux, *Memoires instructifs pour un voyageur dans les divers Etats de l'Europe : Contenant des anecdotes curieuses, très propres à éclaircir l'histoire du temps avec des remarques sur le commerce & l'histoire naturelle*, tome second, *Contenant un Voyage dans l'intérieur de l'Espagne et autour des Côtes de ce Royaume....*, Amsterdam, chez H. Du Sauzet, 1738, p. 183-198.

Extrait de Joachim Christophe Nemeitz, Séjour de Paris, c'est à dire, instructions fidèles pour les voyageurs de condition, comment ils se doivent conduire, s'ils veulent faire un bon usage de leur tems et argent, durant leur séjour à Paris (1727)

Séjour de Paris, c'est à dire, instructions fidèles pour les voyageurs de condition, comment ils se doivent conduire, s'ils veulent faire un bon usage de leur tems et argent, durant leur séjour à Paris..., par le sieur J. C. Nemeitz, conseiller de S.A.S. Monseigneur le prince de Waldeck, Leyde, chez Jean van Abcoude, 1727, tome I, p. 48-55.

Décret de la République de Gênes contre Théodore de Neuhoff, 9 mai 1736

Turin, Archivio di Stato, Materie politiche, Conti stranieri, Corsica, copie du décret traduite de l'italien par Antoine-Laurent Serpentine, *Théodore de Neuhoff roi de corse. Un aventurier européen du XVIIIe siècle*, Ajaccio, Albiana-Università di Corsica, Bibliothèque d'histoire de la Corse, 2011, p. 111-113.

Lettres du consul de Suède à Marseille au conseil royal de la Chancellerie à Stockholm sur « l'état présent du commerce » suédois à Marseille (5 et 29 septembre 1738)

Riksarkivet (Stockholm), Diplomatica, Gallica 509.

Ferdinand Philip, 6^e prince Lobkowitz (1724-1784) à Londres dans les années 1740

West Sussex Record Office, Goodwood MS. no fol.93, Lettre de John Lindsay, 20^e comte de Crawford, introduisant Ferdinand Philip, 6^e prince Lobkowitz auprès de Charles Lennox, 2^e duc de Richmond (Bruxelles, 12 janvier 1744 – nouveau style) ; Giovanni Antonio Canal, dit Canaletto, *Londres : la Tamise et la Cité de Westminster vue de Lambeth* (1746), toile 118 par 238 cm, Collections Lobkowitz, Musée des princes Lobkowitz, Prague) ; Giovanni Antonio Canal, dit Canaletto, *Londres : la Tamise et la Cité vue de Richmond House*, 1746-1747, toile de 106 sur 117,4 cm (collection Goodwood, Goodwood house) ; Lettre adressée par Horace Walpole à Henry Seymour Conway, Strawberry Hill le 27 juin 1748 in S. LEWIS et al., eds.: *Horace Walpole's Correspondence*, London and New Haven, 1974, XXXVII, p. 288-289.

Réception du marquis de Paulmy à l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Berlin (1747)

[Johann Heinrich Samuel Formey], *Histoire de l'Académie royale des sciences et belles-lettres depuis son origine jusqu'à présent*, Berlin, 1752, p. 118-127.

Lettres de Jean-François Séguier au marquis Michele Enrico Sagramoso datées du 15 juillet 1748

Vérone, Biblioteca Capitalore, *Scipione Maffei*, b. DCCCCLXXVII, f. VI, lettres publiées par Eros Maria Luzzitelli, *Ippolito Pindemonte e la Fratellanza con Aurelio de' Giorgi Bertola tra*

Scipione Maffei e Michele Enrico Sagrarnoso..., Foggia, Bastogi, 1987, p. 163-164 ; p. 166-167.

Mobilisation du réseau consulaire français au sujet d'un commis accusé de vol et passé de Grèce en Italie (1753)

Archives nationales, AE, B¹ 167, f° 182-184, 188, 190 et 192-193.

Un plan français de débarquement en Angleterre (1756)

Correspondance inédite du général-major de Martange, aide de camp du prince Xavier de Saxe, lieutenant-général des armées (1756-1782), éd. Charles Bréard, Paris, 1898, p. 4-8, 12, 14-16, 19-20.

Circulations militaires et diplomatiques dans le Saint-Empire et en Europe, au lendemain de la bataille de Hastenbeck (1757)

Souvenirs du marquis de Valfons, 1710-1786, éd. marquis de Valfons, Paris, 1860, p. 290-297.

Quelques observations du brigadier de Zurlauben au sujet des soldats suisses au service de la France (1758)

Baron de Zurlauben, *Code militaire des Suisses, pour servir de suite à l'Histoire militaire des Suisses au service de la France*, Paris, 1758-1764, 4 vol., t. I, p. 16-18, 20-24, 117-122, 129-132, 171-173 et 178-179.

Les troupes françaises de théâtre en Allemagne dans les années 1760-1770

Reproduction d'une affiche de théâtre bilingue, Francfort-sur-le-Main, 7 mai 1760 ; Les troupes françaises en Europe en 1762 d'après *L'Observateur des spectacles* ; Brandenburg-Preußischen Hausarchivs zu Berlin-Charlottenburg, Acta betr. Theater-Angelegenheiten, F. 96 Uu, cité par Jean-Jacques OLIVIER, *Les Comédiens français dans les cours d'Allemagne au XVIII^e siècle*, 2^e série, *La Cour royale de Prusse 16.-1786*, Paris, Société française d'imprimerie et de librairie, 1902, p. 146-150.

Le consul de France dresse un état des lieux du commerce international de Hambourg (1763)

Archives nationales, AE, B¹ 610, f° 227-233.

Buttafoco demande à Rousseau de rédiger une constitution pour la Corse et de faire le voyage de l'île (1764)

Correspondance complète de Jean-Jacques Rousseau, éd. R. A. LEIGH, Genève-Oxford, 1965-1995, 51 vol., t. XXI, p. 85-88 et 212-215.

Réflexions d'un économiste sur les échanges anglo-portugais (1766)

[Jacques Accarias de Serionne], *Les Intérêts des nations de l'Europe, développés relativement au commerce*, tome I, Leipzig, 1766, p. 19-25.

Lettre de Londres datée du 9 décembre 1766 adressée par Alessandro Verri à son frère Pietro à Milan

Pietro et Alessandro Verri, *Voyage à Paris et à Londres 1766-1767*, trad. de l'italien par Monique Baccelli, Paris, Laurence Teper éditions, 2004, p. 144-147.

Enquête de la police parisienne sur un aventurier européen (1766)

Archives de la Bastille, éd. François et Louis Ravaisson-Mollien, t. XIX, *Règne de Louis XV (1765 à 1769)*, Paris, 1904, p. 177-183.

Extrait de la « *Relation de voyage* » du marchand piémontais Gian Batta Moccafy en France, Angleterre, Pays-Bas autrichiens, Provinces-Unies et terres d'Empire (1766-1767) présentée à la cour du roi de Sardaigne

(Biblioteca reale di Torino [Bibliothèque royale de Turin], Storia Patria 907, traduite de l'italien et éditée par Corine Maitte dans *Documents pour l'histoire des techniques* n°18, décembre 2009, p. 198-200).

Pensionnaires de l'Académie impériale des beaux-arts de Saint-Pétersbourg à Paris (mai-juillet 1767 ; mai-août 1769)

Archives historiques russes d'Etat (RGIA), F. 789, *opis* 1, n°308, folios 48 ; 58 ; 60 ; 65-66 : Documents édités in Georges Dulac, Sergueï Karp (dir.), *Les Archives de l'Est et la France des Lumières : guide des archives et inédits*, Ferney-Voltaire, Centre international d'étude du XVIIIe siècle, 2007, II. *Inédits*, p. 574-576.

Un activiste janséniste à la conquête de l'Espagne : les préparatifs de voyage de l'abbé Clément (1767-1768)

([Abbé Jean-Charles Augustin] Clément, *Journal de correspondances et de voyages pour la paix de l'Église*, t. II, *Contenant le voyage d'Espagne en 1768*, Paris, an X-1802, p. 11-17, 21, 24-28 et 31-36).

Le margrave de Bade prend conseil du marquis de Mirabeau pour le gouvernement de ses États (1770)

Carl Friedrichs von Baden brieflicher Verkehr mit Mirabeau und Du Pont, éd. Carl KNIES, Heidelberg, 1892, 2 vol., t. I, p. 18-38.

Un ancien administrateur des douanes britanniques s'oppose à la publication des chiffres du commerce extérieur (1771)

Archives Nationales, Marine, B⁷ 456, pièce non numérotée.

Lettre du 2 septembre 1772 adressée de Landshut (Bavière) par le comte Maximilien Joseph Lamberg à Giacomo Casanova

« Mon cher Casanova »... : *lettres du comte Maximilien Lamberg et de Pietro Zaguri, praticien de Venise à Giacomo Casanova*, éditées par Marco Leeflang, Gérard Luciani, Marie-Françoise Luna, Paris, Honoré Champion, 2008, Bibliothèque des correspondances, p. 40-42.

Extrait de Jacob Jonas Björnstahl, *Lettres de ses voyages à l'étranger au bibliothécaire du roi C. C. Gjörwell à Stockholm* (Turin, le 28 août 1773)

Jacob Jonas Björnstahl, *Briefe auf seinen ausländischen Reisen an den Königlichen Bibliothekar C. C. Gjörwell in Stockholm. Aus dem Schwedischen übersetzt von J. E. Groskurd* [traduit du suédois en allemand par Just Ernst Groskurd], Leipzig et Rostock, J.C. Koppe, 1780, tome 2, 45e lettre, p. 318-322.

L'abbé Morellet, ami, correspondant et commissionnaire de lord Shelburne (1773-1774)

Lettres d'André Morellet, éd. Dorothy Medlin, Jean-Claude David et Paul Leclerc, Oxford, t. I, 1759-1785, 1991, p. 208-209, 212-213 et 216-219).

Lettre de João Jacintho de Magalhães (1722-1790), membre de la Royal Society, au docteur Joseph Priestley, Londres 30 novembre 1776

[Joseph PRIESTLEY], *Expériences et observations sur différentes espèces d'air. Ouvrage traduit de l'Anglois de M. J. Priestley, Docteur en Droit, Membre de la Société Royale de Londres, par M. Gibelin, Docteur en Médecine, Membre de la Société Médicale de Londres*, Paris, chez Nyon l'aîné, 1780, avec approbation et privilège du roi, tome cinquième, p. 70-77.

Une escroquerie à l'assurance maritime sur un navire anglais en Méditerranée (1778)

Mémoires secrets de Robert, comte de Paradès, écrits par lui au sortir de la Bastille, pour servir à l'histoire de la dernière guerre, Paris, 1789, p. 55-63.

L'Encyclopédie méthodique présente les modalités et le tarif du fret international à Amsterdam (1780)

Encyclopédie méthodique. Commerce, Paris, 1783-1784, 3 vol., t. II, p. 639-641.

Le marquis de Poterat envisage la possibilité, pour la France, de tirer du bois de Pologne par la mer Noire (1781)

Éric Schnakenbourg, *Entre curiosité et espionnage. Le voyage du marquis de Poterat vers la mer Noire*, Paris, 2011, p. 110-118.

Lettre de François Philippe Fölsch, consul de Suède à Marseille, au président du conseil royal de la Chancellerie à Stockholm, 22 juillet 1782

Stockholm, Riksarkivet, Diplomatica, Gallica, 511, folios 906-914.

Voyage de Pie VI à Vienne, vers l'empereur Joseph II en 1782

Charles Millon, *Histoire des voyages des papes, depuis Innocent I, en 409 jusqu'à Pie VI, Vienne*, Chez les libraires associés, 1782, p. 296-304.

L'activité du port de Dantzig présentée par un diplomate français (1782)

Archives nationales, AE, B^{III} 426, pièce non numérotée.

Rivalités anglaises et françaises pour le commerce avec la Russie (1784)

Ministère des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, Russie, *Mémoire sur le commerce de la Russie* (1784), rédigé par Le Gendre, tome XVII.

Extrait des Mémoires d'Elizabeth Craven, princesse Berkeley

Chapitre quatrième « ... Je quitte Vienne pour me rendre à Cracovie. J'arrive à Varsovie, et je suis présentée au roi de Pologne... » (décembre 1785-janvier 1786) in *Mémoires de la margrave d'Anspach* (Lady Craven) *écrits par elle-même...* ; trad. de l'anglais par Jacques Théodore Parisot, Paris, Arthus Bertrand, 1826, tome I, p. 121-132.

Les mouvements commerciaux dans le port de Christiania au cours de l'année 1786

Archives nationales, AE, B^{III} 418, pièce non numérotée.

Lettre du 19 décembre 1786 adressée d'Yverdon par Fortunato-Bartolomeo De Felice à Willem Holtrop à Amsterdam

Den Haag, Koninklijke Bibliotheek, *Brieven geschreven aan Willem Holtrop*, [La Haye, Bibliothèque royale, *Lettres écrites à Willem Holtrop*], 133 L 29, pièce n° 2.

Les principales dispositions commerciales du traité franco-russe de 1787

(Traité de navigation et de commerce entre la France et la Russie. Conclu à Pétersbourg le 31 décembre 1786 (vieux style), et le 11 janvier 1787 (nouveau style), Paris, 1787, p. 7-20 et 22-24).

Extraits du Journal de voyage à Paris de Wilhelm von Wolzogen, 9-13 octobre 1788

Wilhelm von Wolzogen, *Journal de voyage à Paris* (1788-1791), traduit de l'allemand par Michel Trémoussa, Lille, Presses universitaires Septentrion, 1998, p. 23-29

Les premiers jours du séjour florentin d'Arthur Young (1789)

Arthur Young, *Voyages en Italie et en Espagne pendant les années 1787 et 1789*, éd. L. de Lavergne, Paris, 1860, p. 78-88.

Histoire contemporaine

Alger au début des années 1850

Eugène FROMENTIN, *Une année dans le Sahel*, Paris, 1858 reproduit dans *Œuvres complètes. Textes établis, présentés et annotés par Guy Sagnes*, Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 1984, p. 196-201.

Les tensions à la Guadeloupe en 1850-1851

Lettre d'Auguste-François Perrinon, député de Guadeloupe, au journal *La République*, in Victor Schœlcher, *Protestations des citoyens français nègres et mulâtres contre des accusations calomnieuses*, Paris, éditions de Soye, 1851, p. 14-23.

Règlement pour l'admission des travailleurs chinois dans l'île de Cuba du 6 juillet 1860

Reproduit dans Juan JIMENEZ PASTRANA, *Los chinos en la historia de Cuba 1847-1930*, La Havane, Editorial de Ciencias Sociales, 1983, p. 176-192, traduction X. Huetz de Lemps.

La traite asiatique à Cuba dans les années 1860

Porfirio Valiente Cuevas, *Réformes dans les îles de Cuba et de Porto Rico*, Paris, A. Chaix & C^{ie}, 1868, p. 24-30.

Chansons kabyles composées après 1871

J.-D. LUCIANI, « Chansons kabyles de Smâïl Azikkiou », *Revue Africaine*, 43^e-44^e années, n°232 et n°236, 1899 et 1900, p. 17-33 et 44-59.

Les infractions spéciales à l'indigénat en 1882

Circulaire du gouverneur général aux préfets et aux administrateurs du 13 septembre 1882, reproduite dans Didier GUIGNARD, *L'abus de pouvoir en Algérie coloniale (1880-1914). Visibilité et singularité*, thèse de doctorat d'histoire de l'Université de Provence sous la direction de R. ILBERT, 2008, p. 612-614.

La réglementation de l'immigration à la Guadeloupe en 1885

Victor Schœlcher, *Nouvelle réglementation de l'immigration à la Guadeloupe*, Paris, éd. Édouard Dentu, 1885, p. 5-11.

La réussite sociale d'un Chinois de Manille

José RIZAL, *El Filibusterismo*, Gand, 1891, traduction française *Révolution aux Philippines*, Paris, Gallimard, 1984, p. 160-165 (traduit de l'espagnol par Jovita Ventura Castro, avec quelques modifications de X. Huetz de Lemps).

Alexandrie à la fin du XIX^e siècle

Trois dépêches au ministère des Affaires étrangères à propos de la création d'une municipalité à Alexandrie, in *Documents diplomatiques. Affaires d'Égypte. 1884-1893*, Paris, Imprimerie Nationale, 1893, p. 359-384 ; 2 cartes postales représentant des vues d'Alexandrie : « *La place des consuls à Alexandrie* » (éditions Aroughetti Brothers, Suez, vers 1900) et « *Alexandrie. Quai* », éditions Ephtimios frères, Port-Saïd, vers 1900 [images conservées à la Médiathèque du Grand Troyes].

« Pacification » et révoltes en Haute-Birmanie à la fin du XIX^e siècle

Gazetteer of Upper Burma and the Shan States, 5 vol., 1^{re} partie, vol. 1, Rangoon, Government Printing, 1900, p. 179-182. (Traduit de l'anglais).

L'école missionnaire au Togo autour de 1900

Autobiographie de Fritz Gaboussou, chef et instituteur au Togo, recueillie à la fin des années 1930 par Diedrich Westermann, in *Autobiographies d'Africains. Onze autobiographies d'indigènes originaires de diverses régions de l'Afrique et représentant des métiers et des degrés de culture différents*, Paris, Payot, 1943, p. 215-235.

Mélancolie coloniale : les états d'âme d'une Européenne à Java

Un texte de Louis COUPERUS, *De stille Kracht*, Amsterdam, L.J. Veen, 1900, trad. française *La force des ténèbres*, traduit du néerlandais par Selinde Margueron, Paris, Éditions du Sorbier, 1986, p. 183-192 ; trois photographies : « Un couple de Néerlandais et leur domestique sur la véranda (1920) » ; « Domestiques (vers 1910) » ; « Enfant européen, nourrice (*babu*) et domestique (vers 1900-1910) ». Photographies reproduites dans Ann Laura STOLER, *Carnal Knowledge and Imperial Power. Race and the Intimate in Colonial Rule*, Berkeley, University of California Press, 2002, p. 167, 186-187.

Un séjour de Gandhi en Inde en 1901-1902

Mohandas Kamranchad Gandhi, *Expériences de vérité ou Autobiographie*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Colonies et Empires », 1950, p. 285-290. [1^{re} édition en anglais : Londres, vol. 1 : 1927, vol. 2 : 1929.

Lutte contre le choléra et tensions sociales à Manille en 1902

Un texte de Victor HEISER, M. D. , *An American Doctor's Odyssey. Adventures in Forty-five Countries*, New York, W. W. Norton & Company, 1936, p. 152-156, traduction X. Huetz de Lemp ; une photographie « Un docteur du Bureau de Santé publique vaccinant un Chinois dans une boutique où un cas de peste a été déclaré » (*Report of the Philippine Commission, 1903*, t. II, p. 784) ; une photographie « Inspecteurs sanitaires philippins dans les années 1900 » (United States National Archives and Research Administration, reproduit dans W. ANDERSON *Colonial Pathologies. American Tropical Medicine, Race and Hygiene in the Philippines*, Durham, Duke University Press, 2006, p. 120).

Sauvegarder l'artisanat en Algérie (1902)

Marius Vachon, « Les industries d'art indigène en Algérie », *Revue des arts décoratifs*, n° 1, 1902, p. 22-27.

Les conditions de vie à Java et à Madura selon une enquête de 1904-1905

C. J. Hasselman, *Algemeen Overzicht van den uitkomsten van hat Welvaart-Ondelzoek gehouden op Java und Madura in 1904-1905* [Vue d'ensemble des résultats de l'enquête de 1904-1905 sur la prospérité économique de Java et de Madura], Gravenhage, Nijhoff, 1914, *passim*. Cité et traduit du néerlandais in Christiaan L. M. Penders (ed.), *Indonesia. Selected documents on Colonialism and Nationalism*, University of Queensland Press, 1977, p. 54-57. (Traduit de l'anglais).

Un caïd tunisien (1909).

Paul Ducroquet, « Si Tahar Ladjimi », *Annuaire du caïdat de Zaghuan*, année 1909, p. 43-44 ; 2 cartes postales anciennes, coll. particulière (« *Un caïd et son fils* » et « *Villa du caïd à Monastir* »).

Un plaidoyer en faveur des Européennes aux colonies

Victor AUGAGNEUR, « La femmes aux colonies », *Les Annales coloniales*, 1^{er} janvier 1913, p. 1.

Les méthodes japonaises de colonisation vues par une géographe américaine

Ellen CHURCHILL SEMPLE, « Japanese Colonial Methods », *Bulletin of the American Geographical Society*, 45(4), 1913, p. 255-275, traduction X. Huetz de Lemp.

Encourager la colonisation agricole européenne au Maroc (1915)

P. Jeannin (colon), *Les Doukkala et Mazagan*, Casablanca, Imprimerie Paradis & C^{ie}, 1915, p. 17-22.

Les manifestations du 1^{er} mars 1919 en Corée

Témoignages oraux recueillis dans les années 1990-2000 auprès d'immigrants coréens aux États-Unis, in Hildi Kang, *Under the Black Umbrella. Voices from Colonial Korea*, Cornell University Press, 2005, p. 17-23. (Traduit de l'anglais).

M'Tourni. L'assimilation d'un travailleur immigré italien en Algérie

Isabelle EBERHARDT, *Pages d'Islam. Publiées avec une préface et des notes de Victor Barrucand*, Paris, Librairie Charpentier et Fasquelle, 1920, p. 284-291.

Les frustrations des élites aux Indes néerlandaises dans les années 1920-1930

Ahmad Djajadiningrat, *Herinneringen van Pengeran Aria Achmad Djajadiningrat* [Mémoires du *pengeran* Aria Achmad Djajadiningrat], 1936 [cité et traduit du néerlandais in Christiaan L. M. Penders (ed.), *Indonesia. Selected documents on Colonialism and Nationalism*, University of Queensland Press, 1977, p. 54-57. (Traduit de l'anglais) ; portrait de groupe, étudiants en médecine de la STOVIA dans les années 1920 [Photographie en noir et blanc, cliché anonyme. Collections du Tropenmuseum d'Amsterdam].

Le Grand-Liban sous mandat français (1922)

Lettre de Robert de Caix, Haut-commissaire par intérim de la République française en Syrie et au Liban, au ministre des Affaires étrangères, Archives du Ministère des Affaires, in Gérard Khoury, *Une tutelle coloniale. Le mandat français en Syrie et au Liban. Écrits politiques de Robert de Caix*, Paris, Belin, 2006, p. 382-389.

Les relations entre hindous et musulmans en Inde britannique (1924)

Lala Lajpat Rai, « The Hindu-Muslim Problem is the Problem of India! » (article paru dans *The Tribune*, novembre 1924) in Vijaya Chandra Joshi (ed.), *Lala Lajpat Rai. Writings and Speeches, vol. 2 (1920-1928)*, Delhi, University Publ., 1966, p. 170-222. (Version révisée par Frances Pritchett, texte traduit de l'anglais).

Éducation et nationalisme aux Indes néerlandaises (1924)

Rapport du Résident de Besoeki au Gouverneur-Général des Indes néerlandaises, Archives coloniales, 7 novembre 1924 [Kolonial Archief, Resident van Besoeki aan den Gouverneur-Generaal, 7 November 1924]. Cité (et traduit du néerlandais) in Christiaan L. M. Penders (ed.), *Indonesia. Selected documents on Colonialism and Nationalism*, University of Queensland Press, 1977, p. 54-57 (traduit de l'anglais) ; portrait de groupe, élèves de l'école MULO de Weltefreden (Java), 8 février 1920 [Photographie en noir et blanc, cliché anonyme. Collections du Tropenmuseum d'Amsterdam].

L'enseignement secondaire français en Indochine au milieu des années 1920

P. de la BROSSE, *Une année de réformes dans l'enseignement public en Indochine (1924-1925)*, Hanoi, Gouvernement Général de l'Indochine, Direction de l'Instruction Publique, Supplément au *Bulletin Général de l'Indochine*, 1925, p. 29-31.

La misère des campagnes indochinoises selon Hô Chi Minh (1925)

Nguyen Ai Quoc (Hô Chi Minh), *Le procès de la colonisation française et autres textes de jeunesse*, Le Temps des cerises, 1999 p. 97-100. [1^{re} édition : *Le procès de la colonisation française*, Paris, Librairie du Travail, 1925].

Le régime de la main d'œuvre aux Indes néerlandaises

Yves HENRY, *Rapport d'ensemble sur une mission aux Indes néerlandaises*, Hanoi, Gouvernement Général de l'Indochine, Inspection générale de l'agriculture, de l'élevage et

des forêts, Extrait du *Bulletin Économique de l'Indochine* (n°175, nouvelle série, VI, 1925), 1926, p. 20-23.

Les coloniaux en Indochine au milieu des années 1920

Léon WERTH, *Cochinchine*, Paris, F. Rieder, 1926 [rééd. avec une présentation de Jean Lacouture, Paris, Viviane Hamy, p. 40-44 et 48-50].

Le cinéma hollywoodien en situation coloniale

Aldous HUXLEY, *Jesting Pilate. The Diary of a Journey*, Londres, 1926, trad. française *Tour du monde d'un sceptique*, traduit par Fernande Dauriac, Paris, Plon, 1932, p. 194-201.

L'impôt de capitation au Dahomey vu par la Voix du Dahomey (1928)

La Voix du Dahomey. Organe des intérêts généraux du pays et de la fédération aofienne, Bimensuel, article en deux parties paru les 15 mai et 15 juin 1928.

Yacouba le décivilisé

Un texte : Albert LONDRES de *Terre d'ébène*, 1^{ère} édition, Paris, Albin Michel, 1929, rééd. Paris, Le Serpent à Plumes, 2006, chapitre 12, p. 107-118 ; une photographie : Auguste Dupuis-Yacouba sur le toit d'une maison de Tombouctou. Cliché probablement pris entre 1902 et 1904, reproduit dans W. B. SEABROOK, *The White Monk of Timbuctoo*, New York, 1934.

Une nouvelle religion dans le Kenya des années 1930

Jomo Kenyatta, *Au pied du mont Kenya*, Paris, Maspero, 1967, p. 180-184. Traduit de l'anglais par Georges Belmont. [1^{re} éd. en anglais : *Facing Mount Kenya*, Londres, 1938 ; 1^{re} éd. en français : Maspero, 1960].

L'entrée au lycée d'un jeune Antillais dans les années 1930

Joseph ZOBEL, *La rue Cases-Nègres*, Paris, J. Froissart, 1950, rééd. Présence Africaine, 1974, p. 216-221

Les vestiges du vieux Hanoi

Un texte de THACH LAM, *Hanoi aux trente-six quartiers. Traduit du vietnamien et annoté par Nguyễn Đức*, Paris, Les Éditions de la Frémillierie, 2009, p. 17-18 et 29-37 ; un plan de la ville de Hanoi (*Guide Madrolle*, 1932).

Les métis franco-annamites en Indochine

Henri SAMBUC, « Les métis franco-annamites en Indochine », *La Revue du Pacifique*, 10^e année, 1931, n°4 et 5, p. 198-206.

Une réaction au « dahir berbère » (Maroc, v. 1932)

Pamphlet anonyme, in Hajj Hassan Bou Ayyad, *Le Mouvement national et le dahir berbère. Éclairage nouveau sur la vie du mouvement national à l'étranger*, Casablanca, 1979 [ouvrage en arabe]. Texte traduit de l'arabe par Gilles Lafuente, in « Dossier marocain sur le dahir berbère », *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, n° 38, 1984, p. 83-116.

Recensement chez les Touaregs, Niger, 1935

André THIELLEMENT, Archives Nationales d'Outre-Mer, FP 44APC/1, cité dans Francis Simonis (éd.), *Le commandant en tournée. Une administration au contact des populations en Afrique Noire coloniale*, Paris, Seli Arslan, 2005, p. 293-287.

Audition de planteurs européens par une délégation de la « commission Guernut » (Côte d'Ivoire, 1937)

Commission de l'Algérie, des Colonies et des Protectorats, Rapport de la sous-commission chargée d'une enquête en AOF, janvier-février 1937, Archives nationales d'outre-mer, Fonds Commission Guernut, carton 13.

Hygiène et rendement du travail des ouvriers de l'industrie indienne en 1937-1938

Harold BUTLER, *Problèmes de travail en Orient. Inde, établissements français dans l'Inde, Ceylan, Malaisie et Indes néerlandaises*, Genève, Bureau International du Travail, Études et Documents, série B (Conditions économiques), n°29, 1928, p. 33-37.

La gestion de l'hétérogénéité des classes en contexte colonial à la fin des années 1930

M. A. CARROI, « Incidence psychologique de notre Enseignement du Second Degré en Tunisie », *Revue Africaine*, 79^e année, n°374-375, 1938, p. 116-122.

Les métis en Indochine à la fin des années 1930

Lettre du résident supérieur en Annam au gouverneur général de l'Indochine, en réponse aux demandes de la Commission d'enquête des colonies (dite « Commission Guernut »), 1938, Centre des Archives d'outre-mer, fonds Guernut.

Recenser la population au Soudan français (1942)

Rapport politique annuel, Colonie du Soudan français, 1942. Centre des Archives Nationales d'outre-mer, AOF fonds ancien, Série G, Cote : 2G42 – microfilm : 14 MIOM/1835.

Le logement social à Alger au milieu des années 1950

Un texte et deux photographies (photographie aérienne de Diar el Mahçoul et vue d'une cité musulmane) extraits de *Algérie. Quelques aspects des problèmes économiques et sociaux*, Alger, Imprimerie Officielle, 1956, p. 38-47.

La rentrée des classes en Kabylie en octobre 1955

Mouloud Feraoun, *Journal 1955-1962*, Paris, Seuil, 1962, p. 36-39.

La mission rouge en Afrique

Damouré ZIKA, « Journal de route », avec un préambule de Jean ROUCH, *Nouvelle Nouvelle Revue française*, 1956, 3^e année, n°37, 38 et 39, réédition Damouré ZIKA, *Journal de route*, Paris, Éditions Mille et Une Nuits, 2007, p. 36-45.

L'urbanisme colonial au Maroc et ses conséquences sociales. L'exemple de Rabat-Salé

Un texte « Principes de conception des villes nouvelles » dans *La Renaissance du Maroc. Dix Ans de Protectorat 1912-1922*, Rabat, Résidence Générale de la République Française au Maroc, 1922, p. 362-364 ; un plan de Rabat-Salé au milieu des années 1930 (P. VIDAL DE LA BLACHE et L. GALLOIS, *Géographie universelle*, 1937) ; un graphique « Évolution démographique de l'agglomération Rabat-Salé entre 1918 et 1952 » et une carte « Partage de l'espace urbain entre Européens et Marocains au début des années 1950 » extraits de E. MAURET (urbaniste D.I.U.P.), « Le développement de l'agglomération Rabat-Salé », *Bulletin économique et social du Maroc*, 17(60), 1953, p. 157 et 159.

Épreuve orale de géographie²⁵

²⁵ par Pascal MARTY, vice-président du jury, Professeur à l'Université de La Rochelle et les membres de la commission de géographie .

Pour la session 2012, le rapport du jury débutait en mentionnant une possible appréhension des candidats admissibles face à l'épreuve de géographie. Il encourageait les candidats à dépasser ces craintes et à se mobiliser sur cette épreuve afin d'augmenter leurs chances de succès. Le présent rapport s'inscrit dans la même veine. Les candidats qui maîtrisent la technique des exercices proposés et qui ont acquis des connaissances sur les questions au programme à la suite d'un travail régulier ont en main les atouts pour réaliser une prestation bien notée. Comme les années précédentes, le jury a utilisé toute l'échelle de notation et n'a pas hésité pas à donner des notes élevées aux exposés bien menés, bâtis sur des connaissances solides et montrant une réelle volonté de construire une analyse géographique de la question posée. A l'inverse, une simple paraphrase des cartes et des documents proposés n'est pas considérée comme acceptable pour prétendre à des notes élevées. Les lauréats de ce concours étant amenés à enseigner la géographie autant que l'histoire, le jury est attentif à ce qu'ils démontrent une réelle capacité à traiter géographiquement le sujet donné, appuyée sur une bonne culture générale géographique.

Des prestations toujours d'un bon niveau moyen

En 2013, la qualité des candidats admissibles et, parmi eux, des candidats reçus se maintient. Le nombre de candidats admissibles était plus élevé mais la moyenne (8,6), quoique légèrement en baisse par rapport à 2012, reste supérieure à 2010 et à 2011. La moyenne des notes des reçus est légèrement inférieure à 11 (10,8) mais elle est dans la continuité de l'année précédente. Dans l'ensemble les candidats ont montré de sérieuses qualités dans leur aptitude à présenter une analyse en temps limité en mobilisant des connaissances géographiques d'un bon niveau. Certes, un petit nombre d'exposés ont montré de graves lacunes et ont été sanctionnés par des notes très basses ; ils sont en général le fait de candidats qui manquaient manifestement d'entraînement et dont la préparation n'avait pas fait l'objet d'un investissement soutenu en amont. A l'opposé les meilleurs exposés ont pleinement répondu aux attentes du jury, en fonction des critères retenus.

En effet, qu'il s'agisse de dossiers documentaires ou d'études de cartes avec documents d'appui, le jury attend d'abord du candidat qu'il propose un traitement cohérent et le plus complet possible du sujet ; ceci doit se manifester dans la structure du plan de l'exposé. Ensuite, au cours de cet exposé, le candidat doit montrer qu'il a acquis de solides connaissances sur le programme de géographie. Une simple paraphrase des documents fournis dans le dossier documentaire ou en appui à la carte à commenter ne suffit pas. Il est attendu du candidat qu'il apporte une valeur ajoutée aux documents, en les replaçant dans leur contexte, en montrant leur originalité ou en les prenant comme point de départ pour des développements en lien avec le sujet. Le jury est, par ailleurs, sensible à la maîtrise technique de l'exposé oral. Il s'attend à ce que les candidats s'expriment de manière vivante et explicite, en respectant le temps de parole (vingt-cinq minutes d'exposé), et en accordant à chaque partie de l'exposé le temps nécessaire pour exposer les éléments prévus. Trop souvent la dernière partie et la conclusion sont bâclées dans les cinq dernières minutes de l'exposé, ce qui est d'autant plus regrettable que le candidat aura prévu d'y communiquer des points décisifs pour son analyse. Le jury considère comme faisant partie de la maîtrise technique de l'exposé la capacité à mobiliser l'ensemble des documents du sujet, par exemple en faisant explicitement référence à des points particuliers, tout en sachant hiérarchiser l'information. Enfin, l'entretien avec le candidat après l'exposé est l'occasion pour le jury, en plus de tester le candidat sur son travail sur les questions au programme, d'évaluer sa culture générale géographique, c'est-à-dire ses connaissances mais également sa capacité à raisonner sur des processus et des faits géographiques.

Ces points s'appliquent aux deux types de sujets donnés. Comme les années précédentes il s'agit soit d'un dossier documentaire soit d'une analyse de carte avec documents d'appui.

Le dossier documentaire est composé de plusieurs documents, y compris des cartes ou des extraits de cartes topographiques. Les documents peuvent être des croquis, des graphes, des tableaux de données chiffrées, des photographies, des textes et extraits de presse. Tous ces documents, quoique divers dans la densité d'information fournie, ont un statut égal dans

le dossier. Si ce dernier comporte une carte, cela ne doit pas amener le candidat à faire glisser le traitement du sujet vers un commentaire de carte. Le candidat devra, pour un dossier documentaire, s'abstenir de proposer un traitement qui ne serait qu'une mise en ordre des documents en les résumant. Le jury n'attend pas une paraphrase ; ce défaut ayant été trop souvent constaté, le jury insiste sur ce point. Ce qui est attendu est une analyse fondée sur des documents dont le candidat doit être capable d'établir la hiérarchie en termes d'intérêt pour le sujet.

Le commentaire de carte, exercice familier pour de nombreux étudiants dont le cursus a comporté des unités d'enseignement en géographie, est également accompagné de documents (dits « documents d'appui ») ; ceux-ci sont moins nombreux que dans un dossier documentaire et ils sont clairement subordonnés à la carte. Cette dernière, quelle que soit son échelle (à partir du 1/25000 et au-delà) doit être le centre de l'exposé. Les documents aident le candidat à développer et à préciser tout ou partie des analyses qui correspondent à des objets ou des éléments repérables sur la carte. Le jury est attentif à la capacité du candidat à lire la carte donnée, c'est-à-dire à y repérer des formes et à leur donner sens, à en proposer une interprétation, en s'appuyant sur des connaissances en lien avec la question au programme. Des croquis de synthèse ou de détail sont souvent une manière pour réduire la complexité de la carte topographique en retenant les informations les plus significatives.

De ces deux exercices, il semble que le commentaire de carte soit davantage redouté des candidats. Pourtant l'examen des notes obtenues montre que si les dossiers sur la question des conflits ont obtenu des notes plus élevées en moyenne, les dossiers portant sur la France urbaine ont été moins bien notés que les commentaires de carte. Le jury tient à rappeler que l'exercice du commentaire, pour peu qu'il fasse l'objet d'un entraînement sérieux, peut se révéler très payant pour les candidats qui l'auront abordé avec les outils de lecture élémentaires. En revanche, le dossier documentaire peut masquer davantage de pièges, au premier rang desquels la paraphrase, écueil déjà souligné.

Repères et rigueur

Le rapport sur l'édition 2012 soulignait la nécessité pour les candidats de posséder des connaissances minimales en géographie régionale. Cette recommandation vaut pour l'édition 2013. Un dossier sur la France ou une étude de carte pourra difficilement donner lieu à un bon exposé si le candidat n'est pas en capacité de replacer les éléments repérés dans leur contexte ; cela débute par exemple par la saisie minimale des distances aux pôles urbains ou aux éléments géographiques environnants. La capacité à replacer les éléments observés dans les phases de l'histoire était également attendue, surtout s'agissant de la morphologie urbaine et des étapes de la croissance des villes françaises. Enfin, des connaissances et des repères sur les milieux physiques, même s'il ne s'agissait pas de notions centrales dans les questions au programme, sont toujours très utiles pour broser le contexte de certains sujets. Le jury considère qu'il s'agit d'un des éléments de la culture générale géographique.

En plus de ces repères, l'analyse doit être rigoureuse, à commencer par le vocabulaire et l'expression. L'usage non contrôlé de notions telles que « polarité », ou « centralité » a, par exemple, entraîné systématiquement des demandes de clarification lors de la séance de questions. Il en va de même pour le recours à des expressions métaphoriques peu explicites. Le jury est également attentif à une identification précise des grands types de catégorisations spatiales (zonages de l'INSEE, types régionaux...). De la même manière, les tendances exprimées par des courbes ou des tableaux doivent clairement être indiquées.

La rigueur dans la conduite de l'exposé ne doit pas se limiter à l'expression orale ; la conduite de l'exposé, compte-tenu du temps limité donné au candidat, doit éviter les temps morts et ainsi consacrer le plus de temps possible à la communication des éléments d'analyse. Plusieurs candidats, en particulier pour des dossiers contenant des pièces nombreuses, prennent l'initiative de présenter un tableau qui les classe par type et/ou par thème. Une telle initiative est heureuse à condition que ce tableau ne soit pas commenté pendant de nombreuses minutes, perdant ainsi l'essentiel de son intérêt. D'une manière

générale, il est inutile de consacrer trop de temps à la présentation des documents. L'exposé permet, au moment où il est fait référence à ces documents, d'en présenter les traits essentiels. Certains documents devraient être facilement appréhendés par des étudiants en histoire rompus à l'analyse critique des sources et des documents. Leur origine fait qu'ils peuvent avoir une dimension idéologique ou partisane. Leur traitement doit alors bien distinguer les informations factuelles qu'on peut en tirer et l'usage que les acteurs géographiques peuvent en faire dans le cadre de leur stratégie.

La rigueur s'applique également à la définition de la problématique. Trop d'exposés proposent une fiction de problématique qui, la plupart du temps, n'a aucune utilité pédagogique parce que trop large, trop vague, où parce qu'il s'agit d'une question qui pourrait justifier un programme de recherche. De très nombreux exposés ne font d'ailleurs même pas référence à la problématique dans leur conclusion, démontrant ainsi que les questions posées étaient de pure forme ou ne pouvaient trouver leur réponse. Qu'il s'agisse de l'étude de carte ou du dossier documentaire, la formulation du sujet fournit des pistes sur les principaux points à traiter. Le candidat peut la prendre comme point de départ.

La rigueur, également, doit être de mise pour ce qui concerne l'élaboration des croquis et des graphes. Ceux-ci sont toujours les bienvenus et le jury apprécie que le candidat fasse l'effort de proposer une synthèse ou une analyse de détail. Mais cet effort, pour être pleinement apprécié et ne pas desservir son auteur, doit respecter les règles élémentaires de l'expression graphique. Sans titre explicite, sans échelle, sans code graphique clair, la lecture du croquis sera ardue ou impossible et il manquera son but. Trop chargé, il deviendra illisible ; limité à quelques traits il n'apportera rien que deux ou trois phrases simples n'auraient pu signifier. Le croquis, comme pour les épreuves écrites, est un puissant allié à condition qu'il soit maîtrisé et qu'il ait fait l'objet d'un entraînement lors de l'année de préparation.

Certains dossiers documentaires sont - et seront encore en 2014 - proposés sous forme numérique. Cela signifie que le candidat, qui peut opter pour un simple traitement des documents sur papier s'il ne s'estime pas capable de travailler avec un ordinateur, reçoit ses documents sous forme papier et sous forme numérique. Il lui appartient alors d'organiser, avec un ordinateur, son exposé sous la forme d'une vidéo-projection. Cette année, certains candidats ont su pleinement utiliser cet outil pour le mettre au service de leur inventivité pédagogique. Ils ont ainsi sélectionné, redécoupé, surligné, réordonné leurs documents au lieu de seulement les avoir fait défiler. Rappelons que l'habileté à construire une vidéo-projection ne correspond qu'à une partie des critères d'appréciation du jury et qu'elle reste subordonnée à la capacité à proposer un traitement solide et original ainsi qu'à la maîtrise des connaissances.

Enfin, il faut redire que l'exposé ne se termine pas à la fin de la conclusion. L'entretien avec le jury est essentiel. Un excellent exposé souffrira d'une séance de questions décevantes de la même manière qu'un exposé comprenant des lacunes pourra, dans une certaine mesure, être réévalué à la hausse si le candidat démontre, par ses réponses, la solidité de ses connaissances et la subtilité de son raisonnement. Afin que cet exercice profite pleinement au candidat, ce dernier doit être attentif aux questions posées et s'efforcer d'y répondre le plus brièvement et le plus précisément possible.

Géographie des conflits

Les sujets donnés sur la géographie des conflits, comme en 2012, sont relativement divers. Ils ont fait varier les objets, les échelles, les acteurs. Ils ont pu également croiser les deux questions au programme en proposant à la réflexion des conflits pertinents dans le contexte des dynamiques socio-spatiales des espaces urbains français. Il convient donc de rappeler que si certains sujets sont des questions de géopolitique relativement attendues à partir de contextes bien documentés, d'autres ont amené les candidats à sortir du champ de la géopolitique classique. Dans tous les cas, le dossier est constitué de telle manière que le candidat dispose des principaux repères permettant de situer la question posée. Il lui appartient ensuite de mobiliser ses connaissances et son savoir-faire analytique pour tirer le meilleur parti des documents. Comme pour les autres sujets, la formulation doit faire l'objet

d'un examen très attentif et de manière générale le jury recommande aux candidats d'y consacrer calmement tout le temps nécessaire. Sur les dossiers portant sur la géographie des conflits, plus encore que pour les autres, le jury est attentif à ce que l'analyse ne se fasse pas en dehors de référentiels géographiques. De très nombreux dossiers contiennent des cartes à l'échelle du globe ; les motifs qu'elles montrent doivent être analysés et, si possible, faire l'objet d'un effort de typologie. De nombreux candidats insistent sur la complémentarité des différentes échelles d'analyse du phénomène étudié. La validité de cette posture de principe doit être démontrée dans l'analyse, en s'appuyant sur les documents qui permettent de le faire. Si cette dimension géographique fait défaut, l'exposé peut devenir, par exemple, un discours fondé uniquement sur des considérations pertinentes au plan de l'analyse des relations internationales ; cela ne saurait suffire pour obtenir les meilleurs résultats à une épreuve de géographie.

Pour conclure, le jury veut rappeler que l'épreuve de géographie, malgré ses spécificités, ne demande, pour obtenir un excellent résultat, que de mobiliser les aptitudes qui permettent de réussir aux autres épreuves de ce concours : rigueur et subtilité dans l'analyse de l'information, capacité à mobiliser, à adapter et à combiner des connaissances générales sur les questions au programme. Les savoir-faire techniques pour l'exposé oral, globalement bien maîtrisés par les candidats, ne sont pas non plus radicalement différents, si ce n'est la nécessité d'être habitué aussi à la lecture de documents tels que des graphes, des courbes, des tableaux, des croquis, des cartes. Au-delà de ces aptitudes, les points décisifs pour la réussite à cette épreuve restent la capacité à proposer un traitement du sujet complet et si possible original, et également la vivacité d'esprit pour saisir les interactions entre les différents éléments et les différents niveaux d'organisation du système géographique étudié. C'est en programmant méthodiquement les étapes et le calendrier de leur préparation, le plus en amont possible, que les candidats pourront acquérir ces aptitudes. Rien n'est mystérieux dans leur acquisition. Lecture de carte, connaissance des contrastes régionaux de l'espace français, saisie des enjeux géographiques du monde globalisé, capacité à identifier les principaux processus géographiques : il s'agira de réactiver et d'affûter des connaissances et des contenus appris dans les cycles précédents pour tirer le meilleur profit de l'épreuve de géographie.

Liste des sujets de l'épreuve orale de géographie

La France : dossiers documentaires

L'armature urbaine en région Pays de la Loire
L'urbanisation dans les grandes îles atlantiques (île de Noirmoutier, Ré, Oléron)
Villes anciennement industrialisées du Nord-Est
Villes et surfaces commerciales périphériques
Les villes de l'arrière-pays héraultais
Les centres commerciaux : rôle et fonctionnement d'un élément de l'espace urbain
Le logement social dans l'agglomération rennaise
Villes et TGV
Ville et nautisme en France
La ville festive
Les villes corses
Le réseau urbain de la France du Nord-Est
Peut-on parler de villes en déclin en France ?
La notion de métropole dans l'aménagement du territoire en France
Dossier documentaire. L'armature urbaine en Basse-Normandie.
Marseille, capitale européenne de la culture 2013
La revalorisation des berges fluviales dans les villes françaises
Renouvellement urbain à Lille-Roubaix-Tourcoing
Villes et tramways en France

Les transports collectifs urbains en Pays de la Loire
 Villes et fortifications en France
 L'aéroport Notre Dame des Landes et les villes du Grand Ouest
 La périurbanisation en Pays de la Loire
 La ville durable en France
 Fleuves en ville
 Le réseau urbain du Massif Central : banalité et originalité relatives
 L'urbanisation du littoral basque
 Les dynamiques récentes du réseau urbain français
 Les transports en commun en site propre (TCSP) dans les agglomérations de plus de 250 000 habitants
 Le Havre, Boulogne, Dunkerque, étude comparée de villes portuaires du littoral Manche-Mer du Nord
 Bordeaux, métropole régionale et européenne
 Les modifications forcées du peuplement
 Villes et pauvreté en Guadeloupe
 Cadres et ouvriers en Ile de France, évolution des disparités socio-spatiales
 Les ensembles résidentiels fermés dans les villes françaises méditerranéenne (sujet numérique)
 Les transports dans l'agglomération d'Angers
 Les villes industrielles en France
 Urbanisation et loi littoral en France (sujet numérique)
 Ville et vélo
 Villes et ponts en France
 Sports et aménagement urbain
 Les villes et aires urbaines du Massif des Vosges
 Les villes thermales en France (sujet numérique)
 Villes et aéroports en France
 Le devenir des villes moyennes françaises
 Les villes franc-comtoises
 Millau, défis et contraintes d'une petite ville
 Villes et désindustrialisation en France
 Mourenx, ville nouvelle (sujet numérique)
 La consommation foncière par l'urbanisation en France
 Les marges des aires urbaines françaises
 Vieillir en ville
 Les territoires de la pauvreté dans une métropole
 Poitiers, ville et transports
 La petite couronne, enjeux d'aménagement urbain aux portes de Paris
 Villes et inégalités en France
 La reconquête des friches industrielles dans les villes françaises
 Les mutations de l'Est de Paris
 Villes de l'Ouest et nouvelles liaisons ferroviaires
 Nourrir les franciliens
 Entre Seine et périphérie, Issy-les-Moulineaux
 Le réseau des villes méditerranéennes françaises
 La gentrification à Montreuil
 Toulouse, analyse des dynamiques périurbaines

Commentaires de cartes de la France

Les formes urbaines sur la carte top 25 de Narbonne
 Le Havre, une ville portuaire en mutation
 Le développement urbain d'Orléans : ville du Val de Loire ou du Bassin parisien ?
 Nîmes, les dynamiques d'une ville méditerranéenne

Etude de carte. Lons-le-Saunier
 Libourne, ville moyenne du Sud-Ouest de la France
 Les contrastes de l'agglomération de Rouen (1/25 000)
 Organisation et fonctions de l'agglomération nazairienne.
 Organisation et fonction de l'agglomération lorientaise
 Aix-en-Provence « banlieue de Marseille »
 Le fait urbain sur la carte top 25 Meaux vallée de l'Ourcq
 Le fait urbain sur la carte top 25 de Lourdes
 Organisation et fonctions de l'agglomération brestoise.
 Reims (1/25000), analyse urbaine.
 Saintes : quelle centralité pour une petite ville de l'Ouest de la France ?
 Boulogne sur mer et le Boulonnais
 Clermont-Ferrand, une métropole régionale
 Fort de France : espaces urbains d'une ville d'outre-mer
 L'agglomération tourangelles
 Le fait urbain sur la carte de Langon
 Les formes urbaines dans l'agglomération de Caen (1/25 000)
 Les mutations d'un ancien bassin houiller sur la carte de Forbach (1/25 000)
 L'urbanisation dans l'aire urbaine de Carcassonne
 Palaiseau, Arpajon (top 25) : centralités et périphéries urbaines
 Manosque et son aire urbaine
 L'organisation urbaine sur la carte top 100 Le Mans-Alençon
 Les contrastes urbains sur la carte de Bastia top 25
 Les villes des Pyrénées Orientales (Carte 1/100 000 - Perpignan – Béziers)
 Troyes, l'organisation de l'espace urbain
 Dunkerque, ville portuaire et industrielle (1/25 000)
 Urbanisation et formes urbaines sur la carte top 25. Forêt de Montmorency
 Organisation et fonctions de l'agglomération de Nancy
 Niort, analyse de géographie urbaine (1/25 000)
 Pointe-à-Pitre 1/25 000. Organisation et dynamiques urbaines
 Les dynamiques urbaines sur la carte top 25 de Saint Brieuc + 5 documents d'appui
 Limoges, étude urbaine
 Une banlieue parisienne : Corbeil-Essonnes
 Les espaces urbains sur la carte top 25 IGN de Carpentras
 Urbanisation et formes urbaines sur la carte de Fréjus St Raphaël
 Etude de carte avec documents. Angers, une ville du Val de Loire. Atouts et handicaps
 Annecy et son aire urbaine sur la carte top 25 Lac d'Annecy
 Bourges, analyse urbaine, carte de Bourges au 1/25 000
 Carte top 25 IGN Mantes-la-Jolie. Etude urbaine
 Gruissan, station intégrée du Languedoc Roussillon (carte top 25 de Narbonne)
 Formes urbaines sur la carte top 25 Forêts de Chantilly, d'Halatte et d'Ermenonville
 Le réseau urbain sur la carte top 100 de Lille Maubeuge
 Valenciennes et son aire urbaine sur la carte top 25 Valenciennes
 Dynamiques urbaines sur la carte de la Rochelle (1/25 000)
 L'organisation urbaine sur la carte au 1/25 000 d'Hénin-Beaumont-Carvin
 Montpellier et son agglomération : étude de l'organisation de l'espace
 Montbéliard, les formes urbaines d'un espace industriel
 Les enjeux urbains sur la carte de Banyuls
 L'étalement urbain sur la carte de Caen top 25
 Le fait urbain sur la carte top 25 de Fontainebleau
 Moulins s/ Allier (top 25 IGN). Dynamiques et enjeux urbanistiques d'une ville moyenne française
 Royan : analyse urbaine (1/25 000)
 Les banlieues de Grenoble (carte top 25)

Les dynamiques urbaines sur les cartes topographiques 1/25 000 IGN de Veyre-Monton et Issoire

Le fait urbain sur la carte top 25 de Strasbourg

Les espaces urbains liés au tourisme sur la carte top 25 d'Aigues Mortes

L'organisation urbaine sur la carte de Maubeuge-Jeumont top 25

Rouen : ville, industrie et pollution

Les dynamiques urbaines du Vendômois

Cholet, étude de l'espace urbain et de sa proche périphérie rurale

Kourou, une ville typique de l'outre-mer français ?

Tourisme et structuration urbaine autour de l'étang de Thau

L'agglomération cherbourgeoise : organisation, fonctions, projets

Paris, un cœur de métropole, étude urbaine

L'agglomération toulonnaise : organisation, fonctions, projets

Les villes de la plaine languedocienne et de son arrière-pays

Les conflits : dossiers documentaires

Ségrégation socio-spatiale et racisme dans les villes des Etats-Unis

Le Nigéria, pays conflictuel

Géographie du conflit en Syrie

Le conflit ivoirien

Conflits et dynamiques urbaines à Kaboul

Conflits et drogues en milieu urbain

Les conflits liés au loup en France

Conflits d'usages dans les calanques de Marseille

Le Liban, Etat tampon conflictuel

Murs et conflits dans le monde

Parcs nationaux et conflits en France

Frontières et question nationale en Hongrie : un conflit ?

Espaces de migrations et conflits territoriaux, l'exemple du bassin méditerranéen

Les conflits au Yémen

Développement, territoires et conflits en Chine

Environnementalisme radical et conflits

Le Somport : conflits autour d'un tunnel

Le conflit tamoul au Sri Lanka.

L'aéroport Notre Dame des Landes : un aménagement conflictuel

Les conflits de l'orpaillage en Guyane française

Diasporas et conflits dans le monde

Le conflit des Malouines

Les conflits en Guyane

Les trottoirs en ville, conflits d'usage et d'aménagement

Le golfe persique, un espace conflictuel

Les négociations climatiques internationales : un conflit de nature géographique ?

Conflits autour de la réhabilitation urbaine de Harlem (New York)

Les conflits liés à l'huile de palme

Les conflits d'usage sur le littoral charentais

La piraterie Somalienne

Chine-Japon : des relations conflictuelles

Conflits et enjeux maritimes en Asie-Pacifique

Le TGV Lyon-Turin, objet de conflits

Conflits autour de la biodiversité : analyse géographique

L'Histoire begaie-t-elle en Afghanistan ?

Tensions et conflits à la frontière Etats-Unis/Mexique

Le conflit indo-pakistanaï

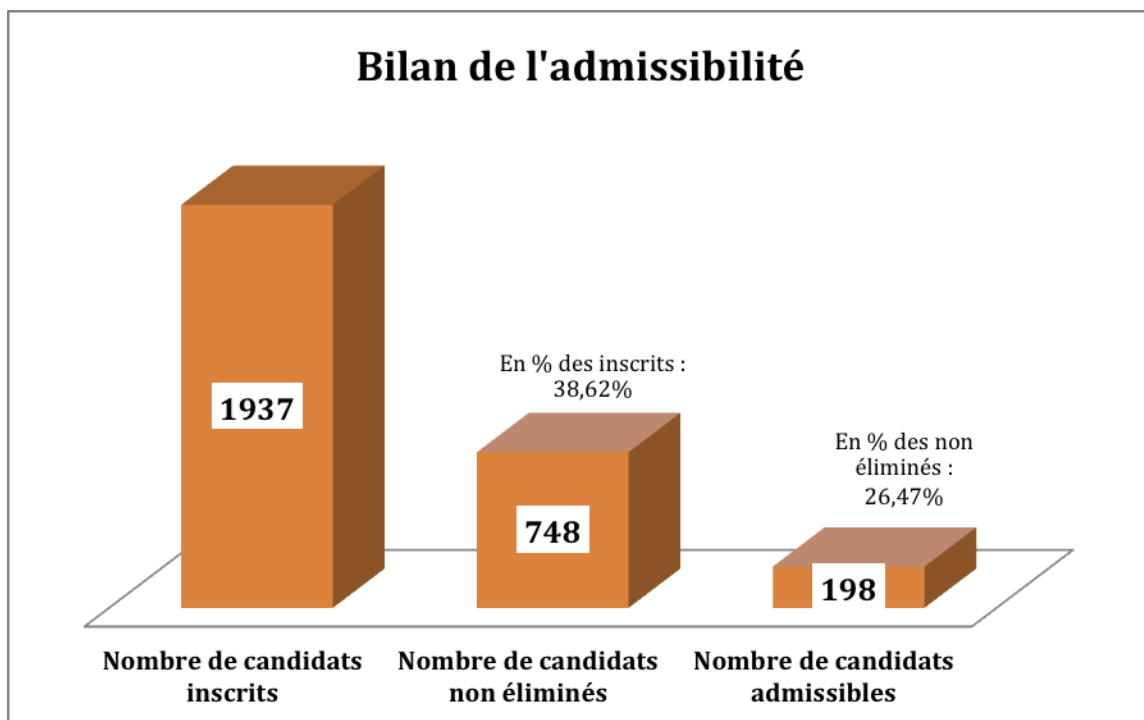
La Teste de Buch, espace conflictuel

L'eau, source de conflits au Proche-Orient

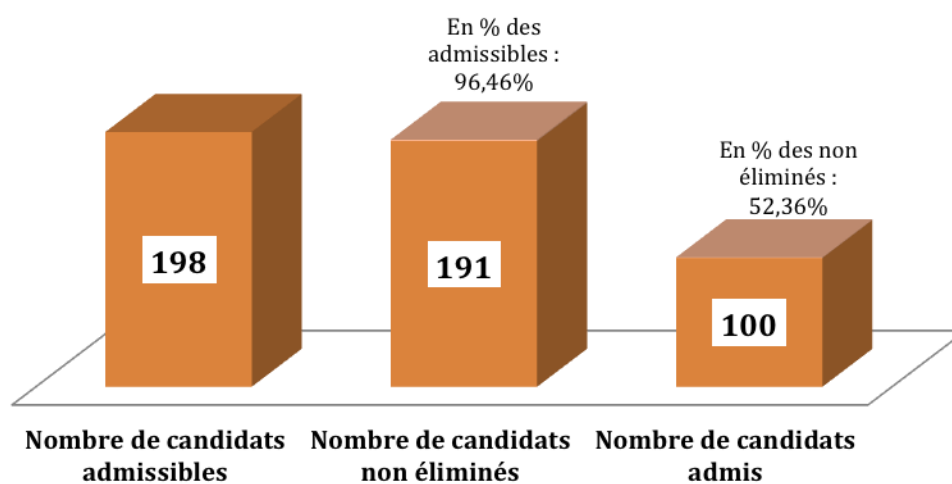
Conflits pour les terres au Zimbabwe
 Sports et conflits dans le monde
 Le transport et le stockage de combustibles nucléaires en France : une somme de conflits ?
 La Turquie et ses conflits
 Conflits et ressources en Afrique : l'exemple des Kivus en République démocratique du Congo
 Les conflits d'usage sur le littoral, étude comparée estuaire de la Seine, delta du Rhône
 Amazonie, Sahara, Grand Nord canadien, espaces de conflits aux limites de l'œkoumène
 Coraux et charbon : un conflit d'environnement en Australie ?
 Conflits, rivalités, tensions entre la Chine et l'Inde
 Les berges de la Seine en milieu urbain dense : conflits d'aménagement et d'usage.
 Les mines anti-personnel et les sous-munitions : analyse géographique
 Les conflits autour des grands barrages dans le monde » (dossier numérique)
 La plage : espace de conflits ?
 Les conflits d'aménagement en Europe

Statistiques de l'agrégation externe d'histoire 2013

1. Statistiques générales

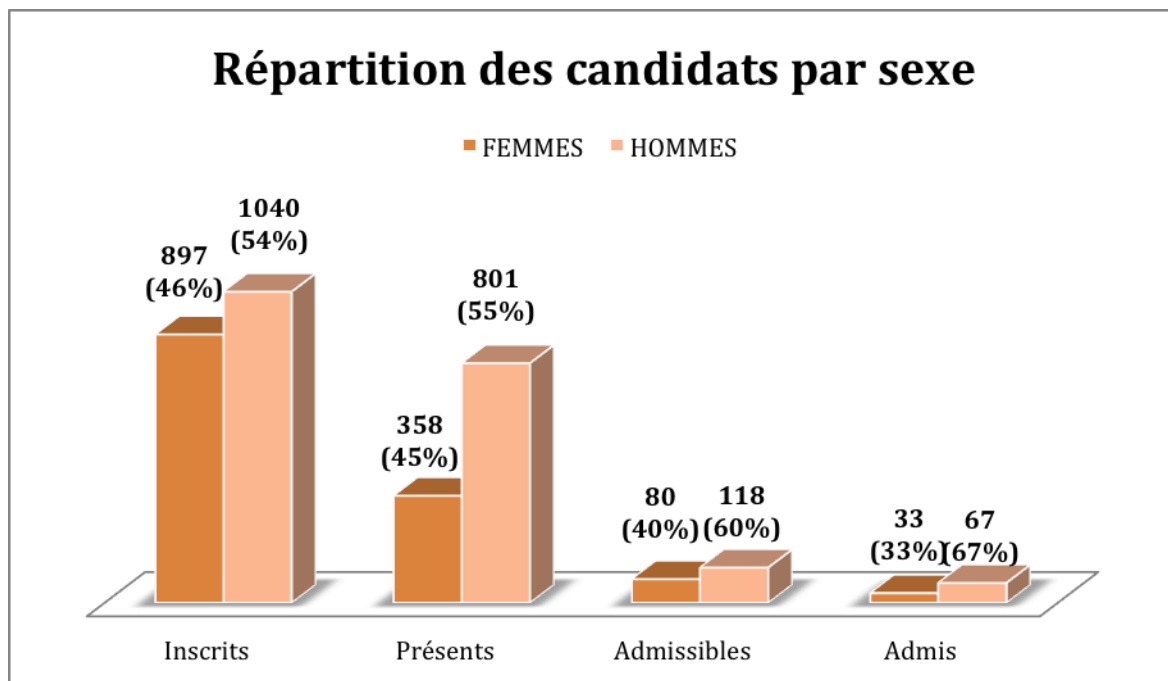


Bilan de l'admission

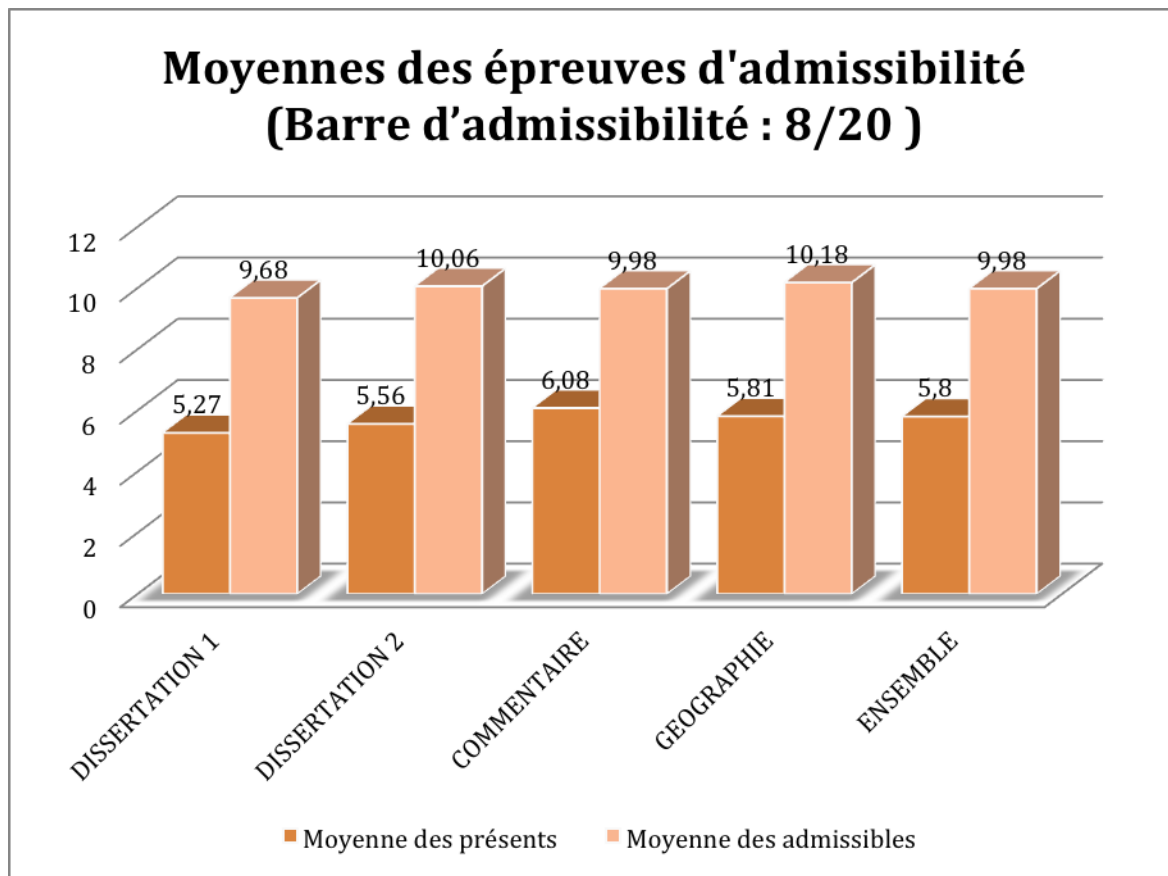


RESULTATS PAR ACADÉMIES

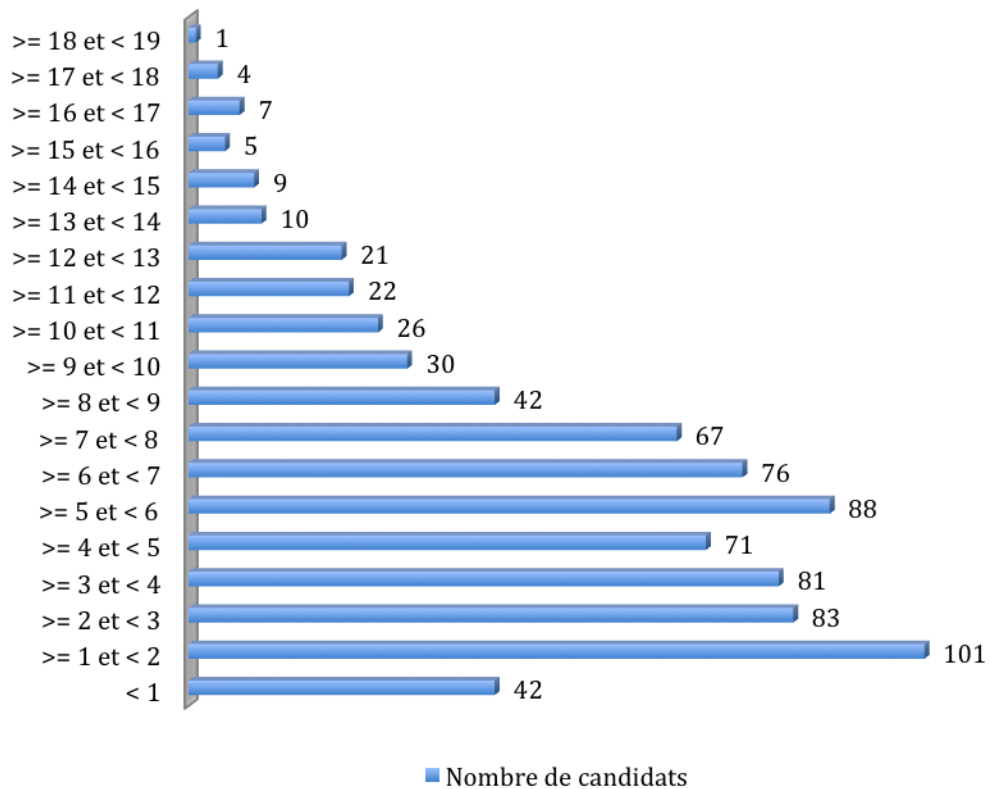
ACADEMIES	INSCRITS	PRESENTS	ADMISSIBLES	ADMIS
AIX-MARSEILLE	58	16	1	0
BESANÇON	16	5	1	0
BORDEAUX	114	55	9	2
CAEN	34	11	4	1
CLERMONT-FERRAND	33	12	1	1
DIJON	45	20	4	1
GRENOBLE	69	33	3	0
LILLE	92	32	8	5
LYON	155	83	44	33
MONTPELLIER	46	17	2	0
NANCY-METZ	54	19	2	1
POITIERS	27	9	0	-
RENNES	71	32	9	2
STRASBOURG	63	25	0	-
TOULOUSE	67	26	2	1
NANTES	73	30	5	3
ORLEANS-TOURS	41	17	4	2
REIMS	36	9	3	1
AMIENS	37	12	1	0
ROUEN	45	19	3	2
LIMOGES	15	7	2	0
NICE	38	8	1	0
CORSE	5	1	0	-
REUNION	23	4	0	-
MARTINIQUE	7	0	0	-
GUADELOUPE	6	0	0	-
GUYANE	1	0	0	-
NOUVELLE CALEDONIE	4	0	0	-
POLYNESIE FRANÇAISE	3	0	0	-
MAYOTTE	5	1	0	-
PARIS-CRETEIL-VERSAILLES	654	298	89	45



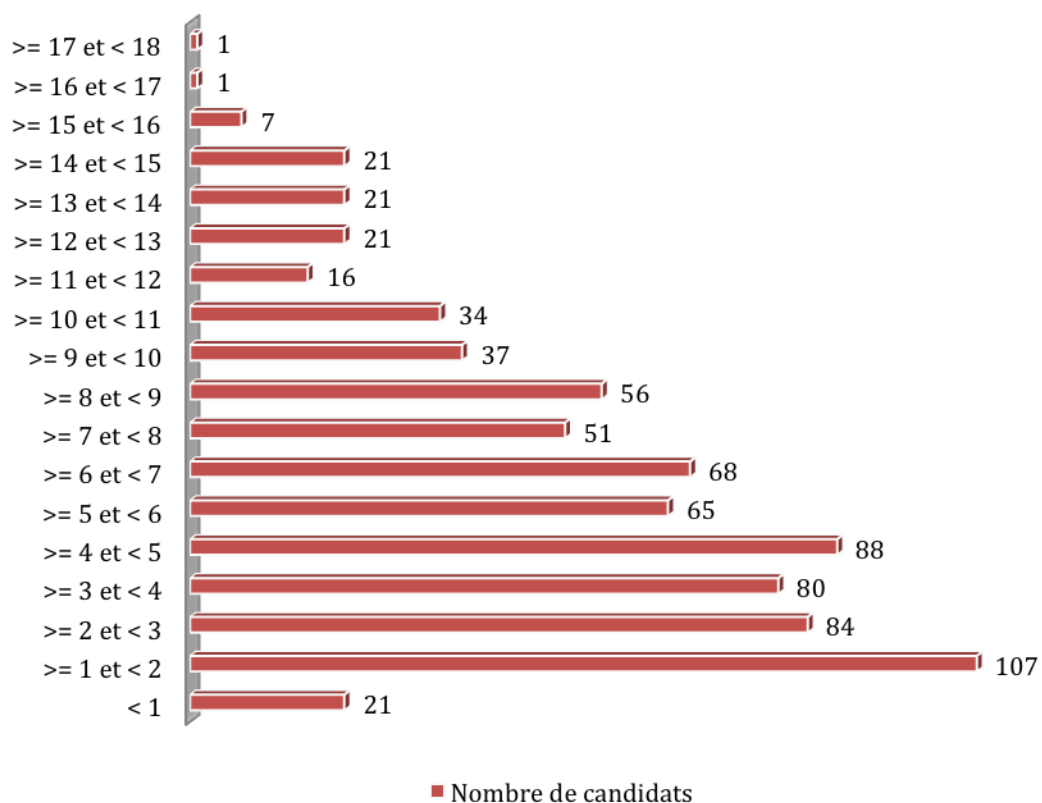
2. Statistiques des épreuves d'admissibilité



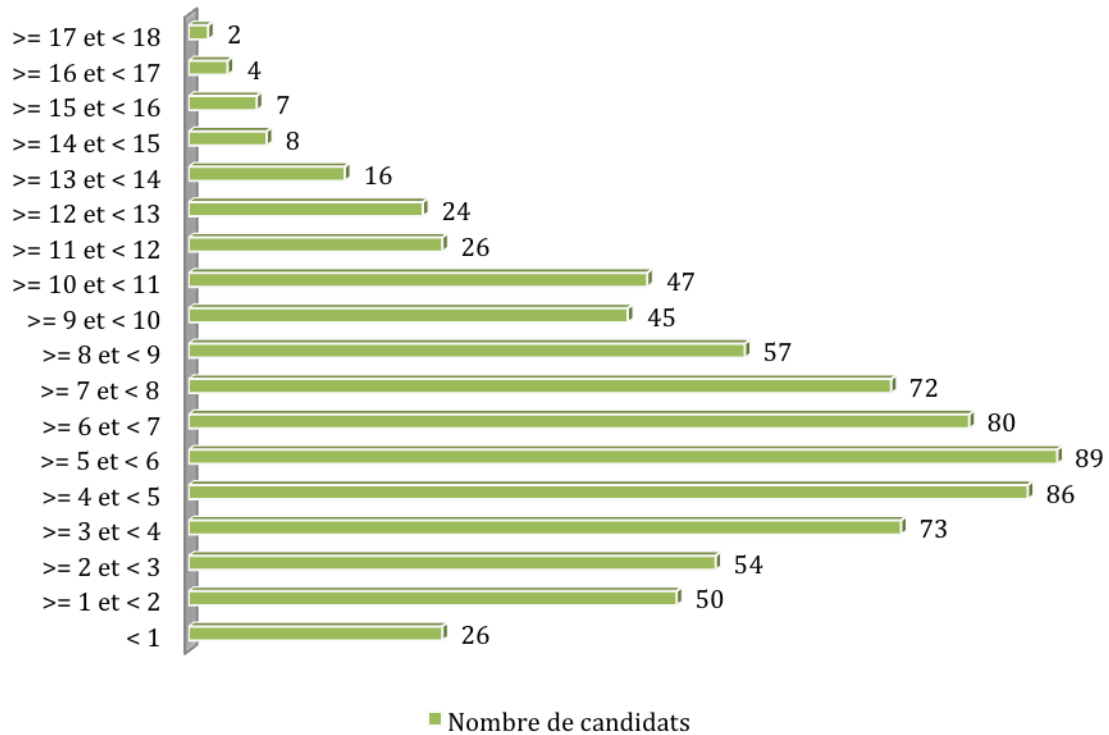
Résultats dissertation 1



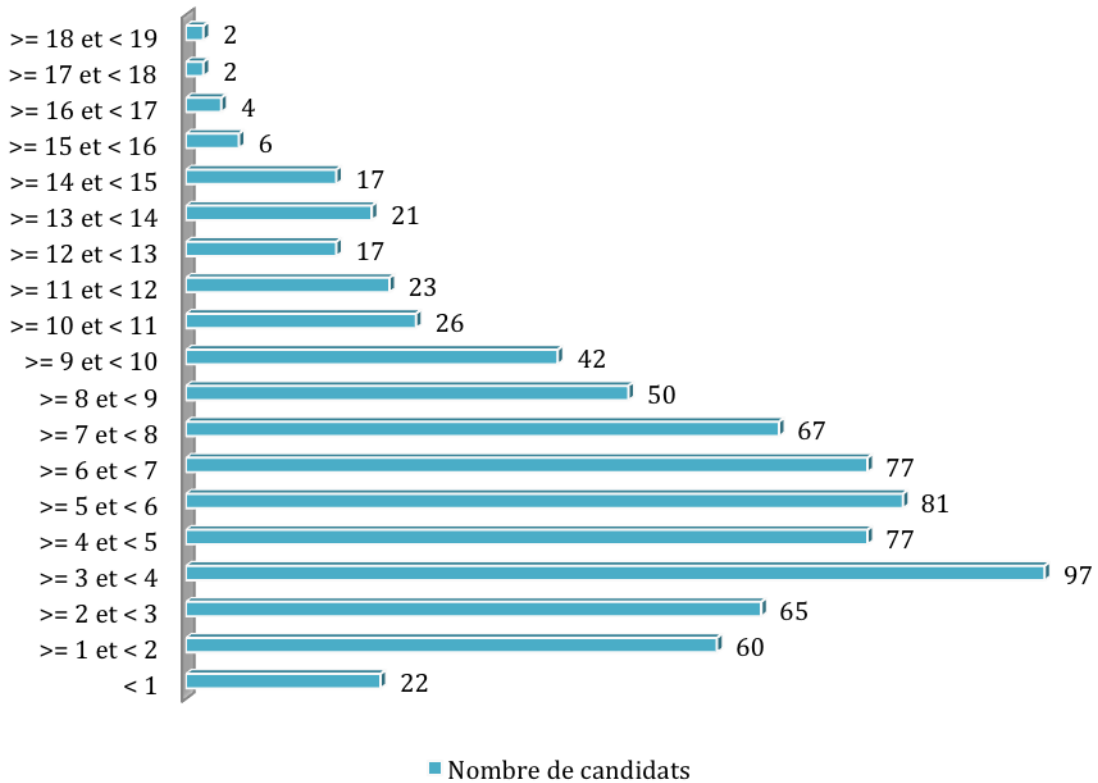
Résultats Dissertation 2



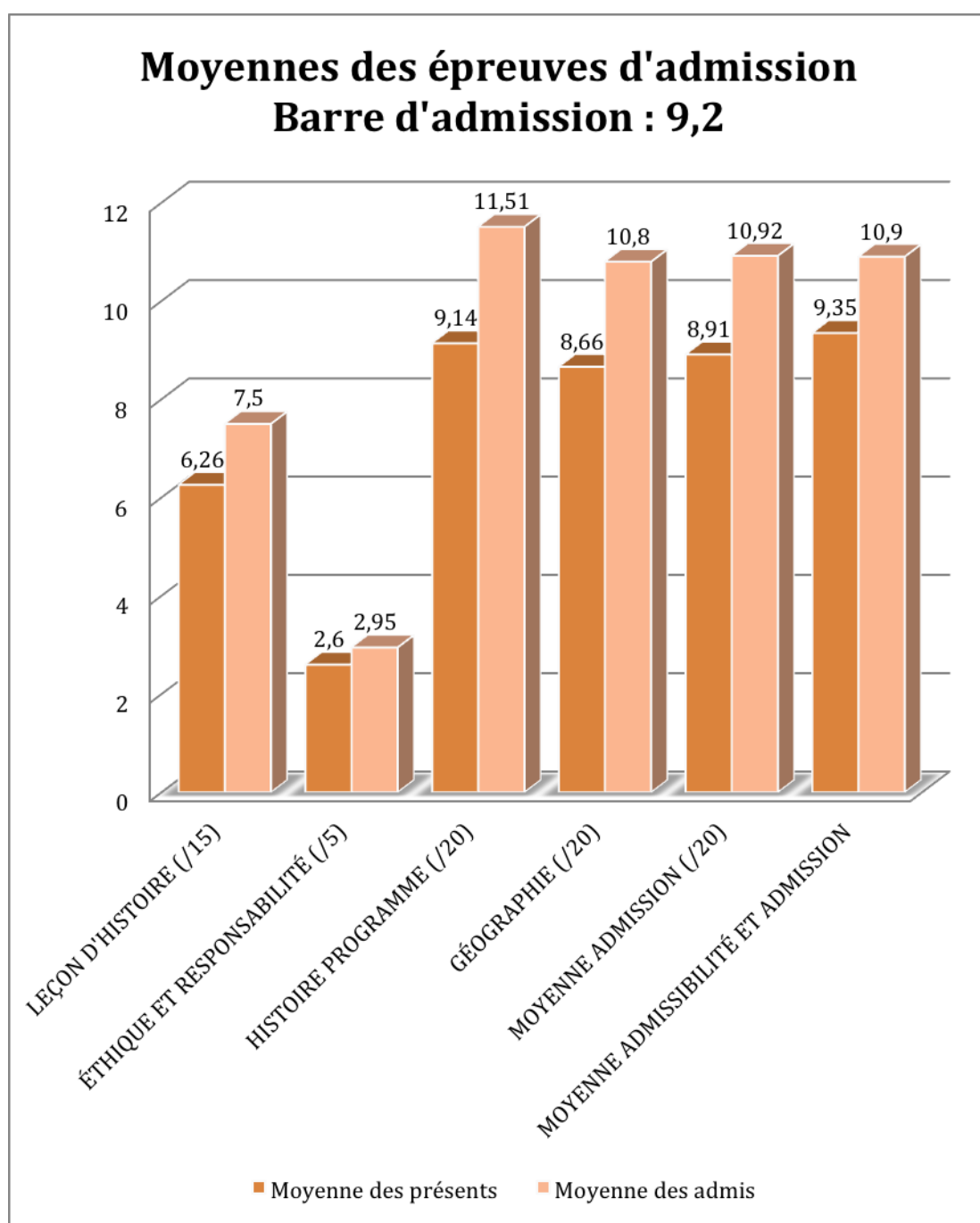
Résultats Commentaire



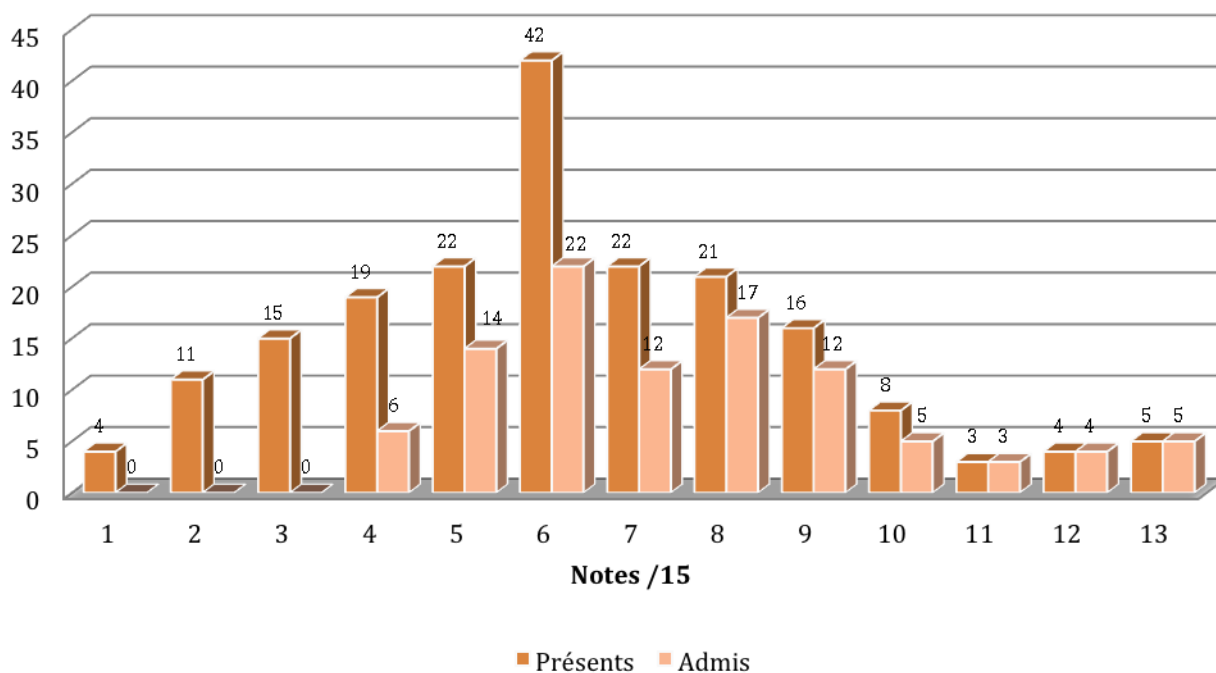
Résultats Géographie



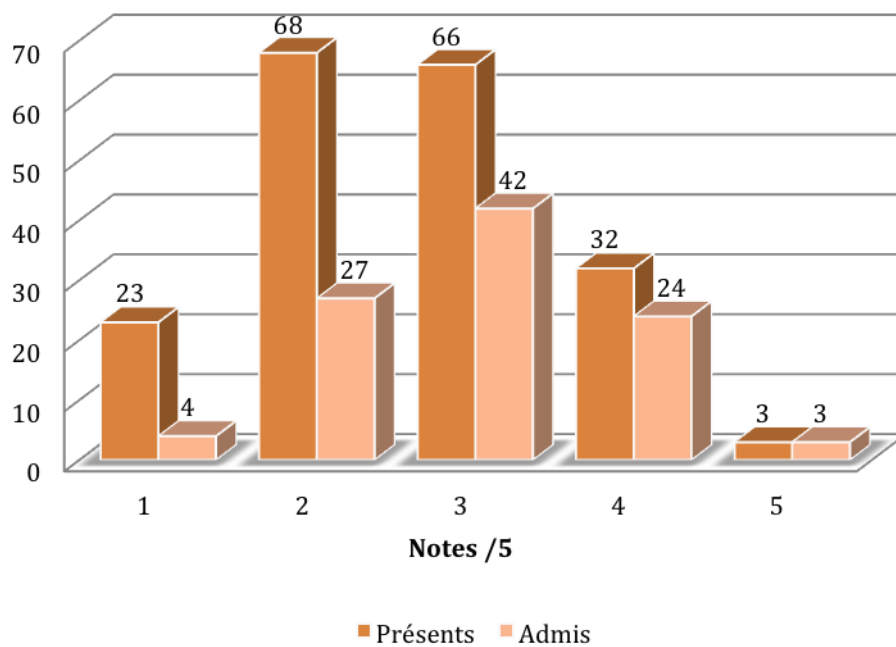
3.Statistiques des épreuves d'admission



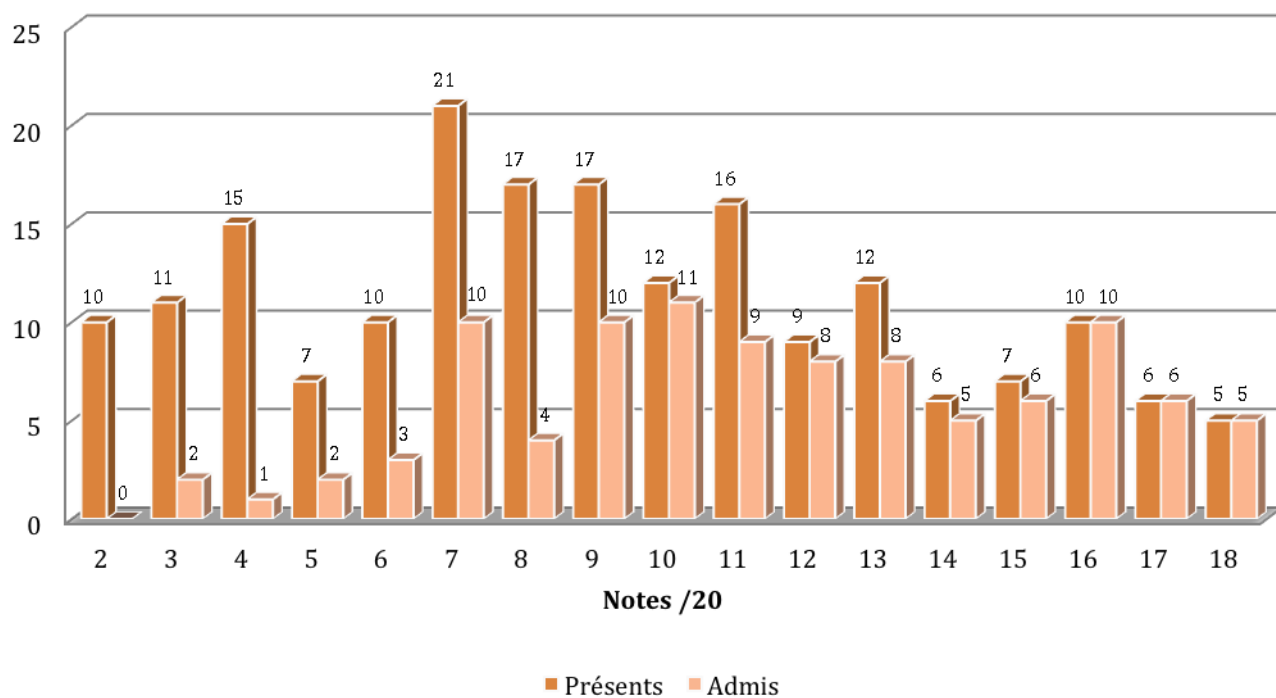
Résultats Leçon d'histoire



Résultats Éthique et responsabilité



Résultats Histoire programme



Résultats Géographie

